

6212-09-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président  
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV  
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 11 novembre 2014 à 19 h  
Hôtel Impéria et Suites  
2935, boulevard de la Pinière  
Terrebonne

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 NOVEMBRE 2014**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR ..... 2

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES..... 3

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. PIERRE CYR ..... 4

M. YVON ARBOUR ..... 11

Mme CONSTANCE DUROCHER ..... 25

Mme JACQUELINE BREault ..... 33

M. LUC DUFORT ..... 39

Mme ROBERTE SYLVESTRE ..... 46

**COURTE SUSPENSION**

**REPRISE**

M. ANDRÉ DALLAIRE ..... 70

M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL..... 92

Mme CHANTAL LAPOINTE ..... 115

M. ALEXANDRE RICHARD..... 128

MOT DE LA FIN ..... 133

**SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2014, 13 H 30**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 NOVEMBRE 2014**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **M. MICHEL GERMAIN PRÉSIDENT :**

10 Alors, si vous voulez prendre place, nous allons commencer dans quelques instants. Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal.*

15 Avant de laisser la parole aux participants, je vais apporter une petite précision, je l'ai déjà mentionné cet après-midi, mais je vais le rappeler, ça concerne les objectifs de la deuxième partie de l'audience publique, donc lorsque les mémoires vont être entendus.

20 Donc, cette deuxième partie de l'audience publique a pour objectif de permettre l'expression des préoccupations par les participants qui désirent déposer un mémoire, ça leur permet de porter des prises de position sur le projet et ça leur permet aussi de réagir aux réponses qui ont été données aux questions par le promoteur et les personnes-ressources à la première partie de l'audience publique. Alors, c'est important de mentionner l'objectif de la première par rapport à la deuxième partie, donc la première partie sert à poser des questions et la deuxième partie sert à recevoir les opinions des participants.

25 J'aimerais aussi porter à l'attention de nos participants, cet après-midi on avait mentionné, une personne était venue poser des questions, a mentionné qu'il y avait eu un problème d'adressage, une lettre qu'elle avait reçue du Bureau d'audiences publiques. On avait dit qu'on ferait des vérifications, on était au fait de ça depuis ce matin. Ce qui ressort, c'est ça, c'est un problème, il y avait eu plusieurs listes différentes de personnes à qui faire l'envoi postal et il semblerait que chez nous, il y a eu, dans la fusion, il y a eu un décalage à un moment donné dans les noms, donc c'est pour ça que certaines personnes ont leur adresse, donc la lettre qu'ils ont reçue était adressée à la mauvaise personne.

30 Donc, on avait dit qu'on vérifierait d'où venait l'erreur, donc c'est au moment, à nos bureaux, au moment où cette liste-là a été fusionnée qu'il y a eu une erreur.

35 Également, avant de laisser la parole aux participants, je vais aussi aller du côté des personnes-ressources et du promoteur au sujet, est-ce qu'il y a des nouveaux documents qui sont déposés ou est-ce qu'il y a des compléments d'information que l'on désire apporter? Monsieur Bolullo, de votre côté, avez-vous des choses à nous dire?

40

**M. MATHIEU BOLULLO :**

45 Oui, Monsieur le président. Donc, au niveau des documents déposés, on a déposé cet après-midi le document concernant l'étude Bunge \*\* 2014 que madame Ostiguy a fait état, donc sur les champs électriques et magnétiques, donc ça a été déposé, une page sur cette étude-là.

50 Également, on a déposé l'entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier, donc la nouvelle mouture de l'entente, septembre 2014. Et on a déposé la carte qui a été présentée en lien avec les lignes au poste Duvernay.

55 Maintenant, il y avait une question du commissaire concernant les phytocides, donc est-ce qu'il y avait une liste de critères qui pouvaient permettre le choix, en fait qui permettent le choix de l'utilisation d'un phytocide plutôt qu'un autre, dans l'exploitation, je vais laisser ma collègue Christiane Rompré vous donner la réponse à cet effet.

**LE PRÉSIDENT :**

60 Très bien. Alors, on vous écoute.

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

65 Oui, Monsieur le président, cet après-midi, le commissaire Paquin demandait si on avait une grille de sélection de phytocides. L'information que j'ai eue c'est que depuis la fin des années 80, on n'a utilisé que le Garlon à Hydro-Québec, donc la grille est inexistante. Pourquoi le Garlon? Bien, c'est un produit qui est homologué par Santé Canada, c'est un produit qui répond très bien à nos besoins pour l'entretien des emprises, mais c'est aussi un produit qui a une très, très faible toxicité à la fois chez l'homme et chez les animaux. Donc c'est la raison pour laquelle on n'utilise que le Garlon.

70 Si vous voulez parler de toxicité, madame Ostiguy est ici pour le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

75 Maintenant du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des compléments d'information à donner? Oui? Si vous voulez avancer à la table des intervenants, s'il vous plaît.

80

**M. MATHIEU GAUDETTE :**

85 Très brièvement, vous m'aviez demandé hier les extraits pertinents relativement à notre schéma d'aménagement, je voulais simplement préciser que ça a été déposé ce midi auprès de madame Harvey.

**LE PRÉSIDENT :**

90 Alors, je vous remercie.

**M. MATHIEU GAUDETTE :**

95 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté des autres personnes-ressources? Oui, Monsieur Bergeron?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

100 Oui, nos collègues du ministère de l'Environnement nous ont demandé d'apporter des précisions sur l'usage des insecticides et phytocides sur les terres publiques du Québec. Alors, je vais faire un petit retour en arrière important sur tout le déploiement de ce qui s'appelait, à partir de 1991, la stratégie de protection des forêts.

105 Donc en clair, suite aux terribles épidémies de tordeuses des bourgeons d'épinettes des années 70 et 80 qui a coupé la possibilité forestière de plus de dix pour cent (10 %) dans plusieurs régions, la décision a été prise, par le gouvernement, d'avoir une sylviculture, une pratique de gestion des forêts qui soit plus biologique.

110 Alors, dès 1991, à la sortie de probablement la plus grande séance d'audiences du BAPE, le gouvernement du Québec s'est donné l'orientation de bannir définitivement l'usage de tous les phytocides et de tous les insecticides chimiques à l'échelle des forêts publiques du Québec pour l'année 2001.

115 Bon, pourquoi? Parce qu'à l'égal de d'autres provinces au Canada, l'Ontario, les Maritimes et tout, lorsqu'il y avait des cas d'infestations d'insectes qui étaient nuisibles à plusieurs essences de conifères, bien, on utilisait de façon limitée certains pesticides chimiques, comme le Finitrotion.

120

125 Alors, ce qui a été déployé depuis 2001, c'est un strict usage de traitements sylvicoles mécaniques, donc un recours à des travailleurs sylvicoles spécialisés qui vont sur le terrain et font l'élimination des espèces compétitives ou, encore, de l'usage des plans à forte dimension, et lorsque les épidémies attaquent de grandes superficies, bien, ce qu'on utilise c'est ce qui est communément le Bt, *Bacillus thuringiensis*, variété *kurstaki*. Alors, c'est un insecticide biologique développé au Québec et qui est employé en période épidémique.

Donc, ce sont les seuls cas où on utilise des insecticides, mais de nature biologique.

130

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. PIERRE CYR**

135

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources? Ça va? Donc, tout est beau? Très bien. Maintenant, nous allons donc aller au registre, nous avons des personnes qui étaient inscrites hier soir, une ou deux personnes aussi qui se sont inscrites cet après-midi, qui n'ont pas posé de questions, mais je vais commencer avec les personnes qui étaient inscrites hier soir. Donc, je vais les appeler par l'ordre d'inscription qu'on avait hier.

140

La première personne que j'ai est monsieur Pierre Cyr. Est-ce que monsieur Cyr est ici? Oui. Bonsoir, Monsieur, donc à vous pour vos questions.

145

**M. PIERRE CYR :**

Donc, bonsoir! Je suis content de la mise au point par rapport aux demandes de questions, parce que nous aussi, c'est important d'avoir la réponse à la question juste et non pas toujours la même rengaine, parce que ça nous permet d'avancer un peu plus. Donc, je vous remercie, je n'irai pas plus loin.

150

Ma première question : la ligne que l'on veut doubler dans Lanaudière, on parlait qu'il y a une bonne partie du tracé qui traverse, qui est déjà dans une emprise, cette première ligne qu'on veut doubler a été traitée par les premiers commissaires du BAPE en 78, j'imagine que l'état de la jurisprudence, sans être un expert, a sûrement évolué puis il y a eu aussi l'apparition de la *Loi sur la protection du territoire agricole* depuis, qui est entrée en vigueur en 81 dans Lanaudière, puis la ligne a été autorisée en 80.

155

160           Donc, ma question : est-ce que les droits acquis aux limites des emprises des pylônes et sous couvert forestier depuis plus de 30 ans permettent à Hydro-Québec de se soustraire aux lois mises en place pour permettre à la CPTAQ de réaliser sa mission qui est de garantir, pour les générations futures, un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles?

165           **LE PRÉSIDENT :**

          Bien, on va tout d'abord adresser la question à monsieur Bolullo et on pourra aller du côté du ministère de l'Agriculture.

170           Bon, Monsieur Bolullo donc c'est la fameuse ligne existante, donc il y a déjà une emprise, vous voulez juxtaposer la ligne projetée, est-ce que cette ligne-là est dans une emprise agricole, par exemple?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

175           Toute la portion du tracé, disons à partir de Rawdon jusqu'au poste Judith-Jasmin, c'est des droits de servitude que nous détenons à l'heure actuelle, et ce sont des superficies qui ont été soustraites du territoire agricole, là où, dans les endroits où, bien entendu, le territoire agricole est traversé par cette servitude-là.

180           **LE PRÉSIDENT :**

          Donc, pour l'ensemble du tracé de la ligne projetée, la servitude est déjà acquise par Hydro-Québec?

185           **M. MATHIEU BOLULLO :**

          En fait, la servitude est déjà acquise dans cette portion-là. C'est le dernier, je pense que c'est 59 km... 31 km, pardon. Donc, à partir d'un point juste dans Rawdon jusqu'ici, à l'Autoroute 640. Donc, c'est cette section-là où on détenait déjà des droits de servitude existants et où, pour l'usage des lignes, bien, cette superficie-là avait déjà été soustraite.

**LE PRÉSIDENT :**

195           Soustraite à la zone agricole?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

          À la zone agricole, oui.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Et la partie, à ce moment-là, qui serait en zone agricole, c'est lié notamment au poste Judith-Jasmin et la connexion...

205 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Voilà.

210 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est la partie qui nécessite une demande auprès de la CPTAQ.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

215 Oui, ainsi que certaines petites portions au nord de Rawdon.

**LE PRÉSIDENT :**

220 Des petites portions au nord de Rawdon. Très bien. Alors, du côté du ministère de l'Agriculture, pouvez-vous apporter des précisions concernant les critères d'évaluation? Donc, Hydro-Québec doit soumettre une demande, cet après-midi on l'avait abordé, donc Hydro n'avait pas encore soumis une demande d'exclusion de la zone agricole, notamment pour le poste Judith-Jasmin. Hydro s'apprête à le faire, c'est dans le courant de l'automne, alors on peut revenir sur les critères, quels sont les critères de décision de la CPTAQ?

225 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

230 Comme je disais cet après-midi, la CPTAQ analyse les projets à partir de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la LPTA, c'est l'article 62. Il y a différents critères qui sont évalués, soit le potentiel agricole. C'est sûr que si c'est dans un milieu dynamique, aussi, homogène, il y a toute la question aussi... l'homogénéité, je l'ai dit, la constitution d'une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

235 Ça fait qu'il y a une série de critères, il y a dix critères sur lesquels la CPTAQ se fie pour prendre sa décision finale. Et si j'ai bien compris, aussi, Hydro-Québec parlait, c'est ça, qu'il y avait comme 17 km qui appartiennent encore au territoire agricole, qui sont sous l'emprise de la LPTA puis qu'il faut qu'ils fassent une demande à la CPTAQ pour une décision, pour un usage autre qu'agricole.



240 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Cyr?

245 **M. PIERRE CYR :**

Petite sous-question peut-être pour préciser; ma question était à l'effet que dans les documents de la CPTAQ, on retrouve que le fait de laisser sous couverture végétale pendant plus d'une année la superficie sur laquelle porte un droit d'usage résidentiel ou un droit prévu à l'article A et B, un fonds faisant l'objet d'une utilisation autre qu'agricole, éteint ce droit, l'article 31 et 102. Je me demandais si c'était applicable dans ce cas-ci, puisque c'était Hydro-Québec?

250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, du côté du ministère?

255

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Il faudrait que tu répètes ta question, je n'ai pas très bien saisi.

260 **M. PIERRE CYR :**

Je suis moi-même résident en terre agricole, donc on sait que si on laisse une terre en friche plus d'un an, on perd notre droit acquis. Je me demandais si cette règle-là s'applique aussi à Hydro-Québec?

265

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être du côté d'Hydro-Québec, pouvez-vous apporter la précision?

270 **M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, c'est que, comme je l'expliquais, la servitude qui a été acquise a été exclue de la zone agricole, donc c'est le processus quand on fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour traverser un territoire agricole pour un usage autre, la décision qui est rendue, c'est de l'exclure. Donc, cette portion-là de territoire n'est plus du territoire agricole.

275

280 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour la réinclusion en zone agricole, ça prend une décision formelle de la CPTAQ, étant donné que c'est exclu. Disons, ce n'est pas comme un droit acquis, c'est ce qu'on doit comprendre?

285 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien en fait, pour ce détail-là, pour la remettre, je ne serais pas habilité à vous répondre, là.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, du côté du ministère de l'Agriculture?

295 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Oui, il faudrait qu'il y ait une autre décision de la CPTAQ pour que ça soit inclus à nouveau.

**LE PRÉSIDENT :**

300 Donc, ce n'est pas identique à un droit acquis sur un sol qui est zoné agricole où une activité non agricole a été permise, c'est ce qu'on doit comprendre. Donc, il y a une distinction à faire entre un territoire qui est exclu de la zone agricole et une activité qui est permise en zone agricole, c'est ce qu'on doit faire?

305 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Ce n'est pas nécessairement une exclusion, c'est un usage autre qu'agricole. Quand c'est une exclusion, ça fait partie du... c'est quand on agrandit un périmètre urbain. Mais quand ça ne fait pas partie d'un périmètre urbain, c'est un usage autre qu'agricole.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Donc, la distinction est à faire à ce niveau-là, c'est ce qu'on comprend comme information.

315 **M. PIERRE CYR :**

O.K. Est-ce que l'emprise d'une ligne est exclue du territoire agricole ou c'est son usage qui en est modifié, parce que je n'ai pas la même réponse des deux côtés.

320 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, ce qu'on nous dit ici, c'est que selon Hydro-Québec, l'emprise de la ligne est en territoire non agricole, donc en territoire exclu de la zone agricole. C'est ce qu'on a comme... Hydro-Québec nous dit.

325 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

On va vérifier, parce que...

330 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez vérifier et vous allez pouvoir nous revenir sur ce point-là, donc on va l'éclaircir. Pour l'instant, ce qu'on comprend, selon la position d'Hydro, donc la ligne n'étant pas en territoire agricole.

335 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Je pense, Monsieur le président, que ça va demander une vérification de notre côté, la nuance entre usage autre qu'agricole et exclusion.

340 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une distinction à faire, oui.

345 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Puis on va valider au niveau de la ligne et aussi au niveau du poste. Donc, quand il y a un poste, il n'y a plus d'agriculture qui est permise là où le poste est construit, ça, c'est une chose, quand il y a une ligne, bien, c'est un autre usage. Donc, on va faire la validation pour les deux cas.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Pour être sûr à cent pour cent (100 %). Très bien, je vous remercie. Oui, Monsieur Cyr, votre deuxième question?

355 **M. PIERRE CYR :**

Merci. Je comprends que dans les dossiers qui sont soumis à la Régie de l'énergie et au BAPE, dans l'ordre comme dans le désordre, monsieur Bolullo nous disait que l'analyse

360 économique pour le projet à Judith-Jasmin, entre autres, le poste Judith-Jasmin qui n'a pas été  
encore déposé à la Régie de l'énergie, que celle-ci traiterait entre autres de la récupération des  
sommes non affectées pour la réalisation d'un poste Judith-Jasmin à 315, la première hypothèse  
qui avait été démontrée, qu'on aurait, là, qu'il n'y avait pas de comparatif par rapport à ça.

365 Comme la requête du transporteur devrait être soumise fin novembre à la Régie de l'énergie  
et que c'est habituellement à cet endroit qu'on trouve la majeure partie des documents liés à la  
justification économique, ma question est de savoir si une analyse économique est disponible  
maintenant, pour le bénéfice de la Commission qui doit traiter de la question économique, et pour  
les participants qui voudraient en prendre connaissance bien avant la production de leur mémoire  
370 et considérant le délai déjà invoqué hier?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Bolullo?

375

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Il n'y a pas d'analyse économique qui est disponible actuellement et la raison est simple,  
c'est que le... pour laquelle il y a eu un délai entre les deux dossiers qui ont, bien le dossier qui a  
380 été soumis en deux parties à la Régie, c'est qu'on est en train de compter l'analyse complète de la  
deuxième partie qui comprend le poste Judith-Jasmin, et dès que ça va être terminé, on le dépose  
à la Régie d'ici la fin du mois de novembre. Donc, actuellement, il n'y a pas d'analyse économique  
complète.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on peut faire aussi, bon vous dites que votre analyse est en cours de rédaction,  
aussitôt qu'elle est prête, est-ce que c'est possible également de la déposer, aussitôt qu'elle est  
prête, de la déposer devant le BAPE?

390

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, c'est possible.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait qu'on fera le suivi avec vous, on essaiera de l'avoir le plus tôt possible. Donc, si ça  
peut être déposé fin novembre, donc ça peut permettre aux gens d'en prendre connaissance avant  
le 8 décembre. Ça vous va, Monsieur Cyr?

400 **M. PIERRE CYR :**

On prend la réponse.

405

---

**M. YVON ARBOUR**

**LE PRÉSIDENT :**

410 Maintenant, je vais inviter monsieur Yvon Arbour à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

**M. YVON ARBOUR :**

415 Donc, Messieurs les commissaires, si j'ai bien compris hier ce qu'Hydro-Québec a énoncé, c'est que la solution 1 pourrait amener dans la boucle métropolitaine, 1800 à 2000 MW, je pense que c'est ce qui a été dit. Après avoir affirmé cette chose-là, je voudrais, vous avez parlé hier de l'article de journal qui parlait d'exportation de 1000 MW à partir du poste Hertel vers la ville de New York, je ne sais pas si vous vous rappelez de ça, vous avez mentionné ça?

**LE PRÉSIDENT :**

420

Oui, oui. Très bien.

**M. YVON ARBOUR :**

425 Le même promoteur parle de faire une autre ligne de 1000 MW à partir du poste Hertel jusque dans l'État du Vermont. Ça veut dire qu'on a un 2 000 MW qui rentre sur un bord et qui va ressortir tout de suite de la boucle métropolitaine par le poste Hertel et ces lignes-là vont être mises en service vers 2018-2019, l'exportation. J'aimerais ça qu'Hydro-Québec me confirme ces choses-là, ce que je viens de vous dire, là.

430

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. La question est claire, Monsieur Bolullo.

435 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, Monsieur le président, donc monsieur Arbour parle de deux projets qui sont initiés par des promoteurs américains, donc un qui... en fait, le même promoteur, TDI : un projet qui vise à relier la ville de New York au réseau québécois et un autre projet du même type, au Vermont.

440 Dans le cas de ces projets-là, ce sont des initiatives d'un promoteur autre, donc, et ces  
projets-là sont en discussion, donc il n'y a pas de date de mise en service d'arrêtée. On n'a pas,  
donc c'est des projets qui sont au stade de développement et il n'y a pas d'entente à l'heure  
actuelle, conclue sur la finalité de ces projets-là ni sur les dates de mise en service.

445 Donc, c'est des projets qui sont des initiatives de tiers et qui visent à raccorder leur réseau à  
notre réseau pour des livraisons d'énergie de point à point.

**LE PRÉSIDENT :**

450 Mais vous confirmez qu'Hydro-Québec négocie avec ces tiers-là Américains, mais par  
contre, bon, il n'y a pas d'entente. Donc, tant qu'il n'y a pas d'entente, vous dites que vous êtes  
incapable de dire quand est-ce que ces projets pourraient se réaliser. Mais nonobstant ça, dans  
l'hypothèse où, par exemple, le projet qui a quand même, celui qui a eu l'autorisation du  
455 Département américain de l'Énergie, je crois, donc dans l'hypothèse que ce projet-là se réalisait, la  
question : on sait, bon, dans l'article de journal, ils disaient qu'il y aurait raccordement au poste  
Hertel, mais à partir du poste Hertel, l'électricité proviendrait de quel endroit? Quel poste?  
L'électricité transiterait principalement par quels postes qui sont en amont de Hertel, par exemple?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

460 En fait, tout le réseau d'Hydro-Québec, c'est un réseau intégré. Donc l'énergie qui est  
produite au nord va emprunter différents chemins pour se rendre là où elle est requise, tant pour  
les besoins québécois que pour les besoins en exportation actuels et futurs. Donc c'est... un  
électron qui est généré, qui part dans ces centrales, pour faire une image simple, parce que ce  
465 n'est pas ça dans les faits qui se passe, mais peut emprunter différents chemins pour arriver  
jusqu'à son point de destination.

**LE PRÉSIDENT :**

470 Par contre, ça se comporte un peu comme un réseau d'aqueduc. Lorsqu'il y a une demande  
qui soutire à un réseau qui est quand même complexe, lorsqu'une demande est plus forte à un  
endroit, l'eau va circuler plus rapidement dans certaines des conduites. Donc, les postes  
stratégiques, par rapport au poste Hertel dans ce cas-ci, ça serait lesquels? Est-ce que c'est le  
poste Bout-de-l'Île qui est assez près? Ou plus... je crois que pas loin du Bout-de-l'Île, aussi, il y a  
475 un autre poste au nord du poste Hertel, je n'ai plus le nom, mais j'imagine que c'est vers ces  
postes-là quand même qu'il y aurait plus de soutirage ou de transit de flux d'électrons?

480 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Je vais passer la parole à mon collègue Bruno Picard pour répondre à cette question-là.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Picard?

**M. BRUNO PICARD :**

490 Monsieur le président, si le poste Hertel fait partie du réseau principal d'Hydro-Québec à 735 kV et le poste Hertel est alimenté par différentes sources. Il y a une ligne qui vient du poste de Montérégie en provenance des Cantons, également une ligne qui provient du poste Nicolet. Donc, il y a des sources qui viennent du nord, de l'est, et le poste Hertel fait également partie de la boucle de Montréal. Ça fait qu'il y a deux lignes d'attache qui le relie de part et d'autre à l'ensemble de la boucle.

495

**LE PRÉSIDENT :**

500 Donc, si on prend le poste Bout-de-l'Île, le poste Bout-de-l'Île pourrait être utilisé pour faire transiter de l'électricité vers le poste Hertel, si on comprend bien, vu qu'il fait partie de la boucle métropolitaine?

**M. BRUNO PICARD :**

505 En partie. Vous savez, un réseau c'est vivant, c'est maillé, c'est tout interrelié. Donc, à différentes périodes de la journée, les écoulements de puissance varient en fonction des besoins, de la demande, de la charge.

**LE PRÉSIDENT :**

510

Par contre, hier, dans votre présentation, je reviens, je l'avais mentionné un peu hier aussi, vous dites que la ligne projetée permettrait un meilleur positionnement stratégique, donc plus de fluidité, donc de capacité d'installation de puissance, donc une meilleure capacité de transit, de l'ordre de 1000 à 2000 MW en puissance, donc ça veut dire que la ligne projetée pourrait être sollicitée pour augmenter la capacité de transit.

515

Parce que j'imagine que les Américains sont intéressés à avoir de l'électricité en été, lorsqu'ils sont en vague de chaleur, et vous avez déjà dit que, bon, les lignes l'été, les lignes de transport l'été sont un peu moins performantes à cause de la température ambiante?

520 **M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que votre positionnement stratégique est en partie attribuable aussi à des projets d'exportation d'énergie vers les États-Unis?

530 **M. BRUNO PICARD :**

Je vais vous ramener à l'objectif primaire qui est vraiment de maintenir notre fiabilité. Mais le fait d'aller avec la solution ligne nous ajoute un lien additionnel qui, oui, va ajouter une flexibilité au réseau, mais il ne faut pas oublier que la mission du Transporteur, c'est d'intégrer l'ensemble de la production et de la transiter. Donc, on intègre la production sans congestion.

535

Il faut planifier pour pouvoir transiter l'ensemble de la production pour alimenter nos clients et la géographie du Québec fait en sorte qu'on a de grandes distances à parcourir et le lien, dans l'axe nord-sud, nous aide à cet effet-là.

540 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si on pose la question autrement. Par exemple, si le projet de ligne ne se fait pas, est-ce que ça peut entraîner des problèmes d'engorgement additionnel si les projets d'exportation additionnels se font, notamment l'été?

545

**M. BRUNO PICARD :**

Je vais répondre à votre question en deux volets : si le projet de ligne ne se fait pas, s'il y a un projet – on parlait de l'option 2, de compensation série, qui comporte des désavantages. Par contre, si on y va avec un projet subséquent, à une utilisation massive de compensation série, bien, des études devront être faites pour déterminer les équipements requis à ajouter au réseau de transport pour garantir la fiabilité et le respect des critères de conception.

550

555 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Monsieur Arbour?



560 **M. YVON ARBOUR :**

Oui, je peux continuer avec cette réponse-là? C'est parce que ce n'est pas fini, là. C'est que ce qu'il faut comprendre...

565 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on demande, c'est qu'on ne commente pas.

570 **M. YVON ARBOUR :**

Non, c'est toujours ma première question, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

575 Oui. Non, mais en fait, ce qu'on a demandé, c'est deux questions sans sous-question.

**M. YVON ARBOUR :**

580 Oui, mais il faudrait au moins qu'on me confirme la chose, Monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

585 Mais une petite précision, mais aussi, ce que je demande aux gens c'est de ne pas commenter la réponse. Donc, une précision.

**M. YVON ARBOUR :**

590 La précision va être très simple. C'est que le promoteur, aux États-Unis, pour rendre le projet acceptable – c'est le même promoteur TDI Nouvelle-Angleterre – pour rendre le projet acceptable, c'est qu'il enterre la ligne d'un bout à l'autre et il la rend sous-marine dans le lac Champlain, dans la rivière Hudson jusqu'à la ville de New York pour le premier, puis pour le deuxième, ils font la même chose, ils le rentrent dans le lac Champlain et ils le ressortent vers le Vermont, un peu au sud. Donc personne ne va voir de ligne.

595 Les gens, là-bas, ils disent que si on leur avait demandé de peindre la rue en rose, ils l'auraient fait. Vous comprenez? Et Hydro-Québec fait la même chose de son côté à partir du poste Hertel jusqu'à la frontière américaine. Ils enterrent les deux lignes jusqu'à la frontière, les Américains la prennent, l'envoient dans le lac Champlain. Donc personne ne voit de ligne.

600 Ça fait qu'Hydro-Québec, d'un côté arrive avec sa grosse ligne 735 qui vient nous écœurer, je pourrais dire, c'est un vrai mot, ça?

**LE PRÉSIDENT :**

605 Mais là, c'est un commentaire.

**M. YVON ARBOUR :**

Oui.

610

**LE PRÉSIDENT :**

Comme je vous dis, c'est...

615 **M. YVON ARBOUR :**

Oui, mais il fallait quand même que je complète.

**LE PRÉSIDENT :**

620

Oui, mais sauf que c'est un commentaire. Normalement, vous pouvez nous en parler en deuxième partie de l'audience.

**M. YVON ARBOUR :**

625

C'est très important de préciser que les lignes sont enterrées par rapport à cette super grosse ligne ici.

**LE PRÉSIDENT :**

630

Bien là, pour l'instant, ce n'est pas confirmé. Ce que les gens d'Hydro-Québec nous disent...

**M. YVON ARBOUR :**

635 Ce n'est pas confirmé que c'est enterré?

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on nous a dit, il n'y a pas de contrat de signé, il n'y a pas d'entente de signée.

640 **M. YVON ARBOUR :**

Ah, les lignes ne sont pas confirmées. Les projets.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je veux dire que ce n'est pas confirmé que ça va être enterré ou que ça va se faire du côté québécois, la ligne. C'est ça, la nuance.

650 **M. YVON ARBOUR :**

On peut demander à Hydro-Québec, voir si le projet de ligne est sous-marin et souterrain. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ça, Monsieur Bolullo?

655 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

660 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Bien ça, Monsieur le président, c'est un choix du promoteur de faire appel à une technologie en courant continu HVDC qui est du HVDC Light, donc une technologie qu'il emploie pour, selon le choix du promoteur, pour des contraintes que lui a jugé nécessaire. Une technologie HVDC en courant continu et souterrain. Donc, c'est le projet qui est sur la table en ce moment, c'est le choix du promoteur de la faire souterraine et cette solution-là doit être souterraine d'un bout à l'autre. Donc, il y a une grande distance, dans le projet qui est proposé par les Américains, en souterrain et le bout qu'il reste à faire à partir de la frontière jusqu'au poste Hertel, une cinquantaine de kilomètres, bien, doit nécessairement se faire en souterrain.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, vous pouvez confirmer ça?

675 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

680 **M. YVON ARBOUR :**

Ma deuxième question?

685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, votre deuxième question.

**M. YVON ARBOUR :**

690 Dans la demande d'Hydro-Québec pour insérer la production de la Romaine en 2011, Hydro-Québec avait quatre solutions à proposer. Je ne vous parle pas de... c'est juste pour insérer la Romaine au réseau principal : il y avait la compensation en série puis il y avait trois autres solutions dont une des solutions était de passer une ligne en courant continu sous-marine dans le fleuve Saint-Laurent, aller du poste Arnaud qui est à Sept-Îles, aller jusqu'au poste Lévis.

695 Cette ligne-là, on se demande aujourd'hui pourquoi Hydro-Québec n'a pas présenté une solution semblable, parce que cette solution, ce qu'elle ferait, c'est qu'elle viendrait tout simplement éliminer tous les problèmes de verglas, elle éliminerait le problème d'entonnoir au niveau du poste Chamouchouane parce qu'elle by-passerait tout ce réseau-là. Elle viendrait... même, je pourrais  
700 vous dire qu'aujourd'hui, on peut amener cette ligne-là jusqu'au poste Bout-de-l'Île, si on veut, sous-marin et souterrain jusqu'au poste Bout-de-l'Île. Personne ne va voir la ligne et ça va jouer le même rôle.

705 **LE PRÉSIDENT :**

On va demander ça à Hydro-Québec. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

710 Donc, le réseau d'Hydro-Québec, le réseau principal est composé de lignes à 735 000 V. Le projet actuel de ligne, c'est un projet pour maintenir la fiabilité de ce réseau-là dont toute l'ossature est composée de la tension 735 000 V.

715 Maintenant, si on prenait, si on voulait faire un lien 735 kV souterrain, cette technologie-là n'existe qu'en laboratoire actuellement. Et donc, n'a pas été démontrée à grande échelle et ce n'est pas une solution qui peut être, qui pourrait être mise de l'avant sur de longues distances. Ça, là-dessus, ça, c'est certain. Et, même sur des courtes distances, les coûts associés à une technologie souterraine à 735 000 V sont tellement prohibitifs que l'économique d'un projet en souterrain à 735 000 V ne devient pas une solution acceptable.

720 Maintenant, si on voulait comparer, si on acceptait, on faisait l'hypothèse qu'on utilisait la  
même technologie qui est proposée par les partenaires américains pour faire une livraison point à  
point en courant continu, donc pour régler notre problème sur notre réseau. Ce qu'il faut  
725 de qu'est-ce que ça prendrait comme équipement, qu'est-ce que ça coûterait, mais en faisant  
toujours l'hypothèse bien simple qu'on accepterait, dans une évolution de réseau à 735 kV de venir  
insérer quelque chose qui est une technologie tout autre, en courant continu, pour régler notre  
problème. Mais juste pour illustrer un peu qu'est-ce qui en retournerait de ça et comment, qu'est-ce  
que ça représente au niveau technique et économique.

730

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

735

**M. BRUNO PICARD :**

Monsieur le président, comme le dit mon collègue, on va vous présenter une alternative, si  
on prenait l'hypothèse qu'on pouvait le faire en souterrain sans contrainte technologique.

740

Donc, schématiquement, on a en haut un poste de départ 735 et notre poste d'arrivée. À  
gauche, on a la ligne telle que projetée et si on voulait la remplacer pour une section qu'il serait  
souhaitable de mettre en souterrain, on projette qu'est-ce que ça prendrait. Donc, ça nous  
prendrait trois postes convertisseurs, trois équipements de redressement pour passer du courant  
745 alternatif au courant continu dans des câbles souterrains, et de ressortir au poste convertisseur  
d'arrivée pour le réinjecter sur le réseau principal à 735.

745

Pourquoi trois? C'est que le réseau est maillé, est tout interconnecté. Comme je vous  
expliquais hier, si le réseau doit faire face à une contingence, perdre une ligne, perdre deux lignes,  
instantanément, pour l'ensemble de la clientèle, c'est transparent. Par contre, en tant que  
750 transporteur, il faut redistribuer la puissance instantanément.

750

Donc, si on a un lien qui est à 2 000 MW de transit, bien, l'ensemble de la puissance répartie  
fait en sorte qu'habituellement, on peut se retrouver avec des situations de 3 000, 3 300 MW  
temporairement. Donc, c'est pour ça que ça nous prend un ensemble de trois convertisseurs avec  
755 trois installations à courant continu.

755

Juste pour vous le chiffrer sommairement, une installation de redressement, c'est  
300 M\$/pièce. Donc, on en a six ici, on parle de 1,8 G\$, puis on ne parle pas du poste, de  
l'aménagement du poste des deux côtés.

760           Donc pour le Transporteur, une option de scénario de câbles enfouis qui utiliserait le courant continu n'est pas économique.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

765           Monsieur le président, si vous permettez, c'est dans la technologie, en fait la puissance qui est transitée par le projet américain, c'est une puissance équivalente à 1 000 MW. Donc, le projet de ligne, c'est un projet de ligne à 735 qui transporte 2 000 MW en temps normal, mais qui peut aller transporter jusqu'à 3 300 dans des cas d'événements sur le réseau.

770           C'est pour ça que dans l'hypothèse qu'on installerait ça sur notre réseau, en tout ou en partie, il faudrait construire trois de ces liens-là pour avoir l'équivalence, donc un service équivalent, avec l'installation de six postes convertisseurs, donc 1,8 G\$ pour ces six postes-là et on n'a pas, à ce moment-là, enfoui aucun mètre encore de ligne en souterrain.

775           Chaque mètre, chaque kilomètre enfoui de ce type de technologie là coûte entre 4-5 M\$ lorsque les conditions sont favorables. Donc, le projet du câble enfoui du promoteur Américain, comme le dit monsieur Arbour, emprunte, est soit sous-marin ou enfoui dans des sols meubles et arables, et c'est la même chose du côté Québécois, de la frontière jusqu'au poste Hertel, les tracés qui ont été regardés, ce sont des tracés qui sont dans des sols meubles et où l'enfouissement est facile. Donc, on parle de coût d'enfouissement de 4-5 M\$ dans des conditions favorables.

780           Donc, pour un projet équivalent, on parle déjà d'un projet, sans avoir déjà enfoui aucun kilomètre de ligne souterraine, qui coûterait 1,8 G\$ et le coût additionnel qui s'ajouterait, ça serait un coût de 15 M\$ au kilomètre, par kilomètre parcouru souterrain.

785           **LE PRÉSIDENT :**

          Monsieur Arbour?

790           **M. YVON ARBOUR :**

          Ça ne répond pas du tout à ma question. Je peux vous donner un exemple dans le moment qui se fait. Je ne parle pas d'utiliser la technologie que les Américains utilisent, je vous parle dans le moment, la compagnie Siemens est en train de bâtir un câble entre l'Écosse et l'Angleterre sur 400 et quelques kilomètres, ils fonctionnent à 600 kV DC, courant continu et ils transportent 2 000 MW et ils sont sous-marins d'un bout à l'autre, O.K.? Ça veut dire qu'ils pourraient faire la même chose à partir du poste Arnaud pour se rendre plus bas et arrêter de dire que ça prend trois liens. Dans le cas du 3757, pour inclure la Romaine, on parlait de deux lignes.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est la réponse qu'ils nous ont donnée. Vous pouvez la contester.

805 **M. YVON ARBOUR :**

Donc, il faut croire ce qu'ils nous disent, c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

810 Non. Vous pouvez la contester dans votre mémoire.

**M. YVON ARBOUR :**

O.K. Je la conteste, là.

815

**LE PRÉSIDENT :**

Bien oui, mais vous nous le direz dans votre mémoire. C'est ce qu'affirme Hydro-Québec. Même si vous contestez...

820

**M. YVON ARBOUR :**

Donc, c'est des vendeurs qui sont ici, qui sont en train de nous vendre quelque chose et il fait prendre tout ce qu'on entend?

825

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, c'est la réponse qu'ils nous donnent.

830 **M. YVON ARBOUR :**

Ça serait le fun qu'on ait des experts, que le BAPE nous paye, nous autres aussi des experts pour être capables de contredire ce qu'Hydro-Québec nous dit.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, venez nous dire vos objections, c'est comme ça que ça fonctionne, les audiences. Donc, le promoteur est là pour défendre son projet.

840 **M. YVON ARBOUR :**

Est-ce que – Monsieur Germain, je ne veux pas vous interrompre, mais est-ce qu'Hydro-Québec est capable de nous dire que c'était une solution envisageable en 2011? C'était dans une de leurs quatre solutions. Ils ont tout simplement décidé de ne pas le faire parce qu'ils disaient que ça coûtait trop cher. Mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas faisable. C'était une solution, mais c'était le coût.

**LE PRÉSIDENT :**

850 Ce que j'ai compris c'est que ce serait faisable technologiquement, comme on vient de nous le montrer, sauf qu'encore une fois, Hydro nous dit que c'est le coût.

**M. YVON ARBOUR :**

855 Et c'est acceptable au niveau environnemental et c'est acceptable au niveau social.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais écoutez.

860

**M. YVON ARBOUR :**

Oui?

865 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous venez nous en parler en deuxième partie de l'audience, la première partie est pour aller chercher des compléments d'information. C'est ce que le promoteur soutient, vous pouvez venir soutenir la différence.

870

**M. YVON ARBOUR :**

Ça serait le fun qu'il y ait des experts de ce côté-là qui puissent nous aider aussi. Vous comprenez?

875

**LE PRÉSIDENT :**

Je le sais bien. Mais l'idée, comme je l'ai dit hier, ce n'est pas un interrogatoire qu'on fait subir à personne, ici, au Bureau d'audiences publiques, ce sont des compléments d'information.



880 Vous pouvez les contester, vous pouvez ne pas croire et essayer de nous indiquer comment vous ne croyez pas le promoteur.

**M. YVON ARBOUR :**

885 Je vais tout vous mettre ça dans le dossier de mon mémoire, vous allez voir.

**LE PRÉSIDENT :**

890 C'est ça. Mais on peut aller du côté du ministère des Ressources naturelles aussi. Monsieur Tremblay?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

895 Je voulais ajouter, ça va aider un peu au complément de l'échange. Justement, la demande relative au *Projet de raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport*, à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec avait déposé, en 2011, justement, un document justifiant économiquement, technico- économiquement le choix des lignes qu'ils ont construites. Puis il y avait, à la page 33 de ce rapport-là, qui est la demande R-3757-2011, une figure 9 où est-ce qu'on fait état de différentes solutions pour intégrer, et on parle justement, on compare  
900 l'utilisation de nouvelles lignes terrestres versus l'utilisation de câbles sous-marins.

Ça fait que ce que vous voulez savoir, en fait, c'est un peu... il est ici. Puis le coût comme tel pour une ligne terrestre, là on parlait finalement de puissance à transiter de 850 km pour acheminer l'énergie du complexe la Romaine de 1 550 MW, puis le coût était évalué, en terrestre,  
905 à 950 M\$, puis la solution d'utiliser des câbles sous-marins, il y avait deux scénarios, mais celui de mettre deux câbles sous-marins pour éventuellement, s'il y en a un qui tombe, d'avoir un remplacement. C'est sûr qu'il fallait livrer l'énergie. On parle de 3 835 M\$, donc pratiquement quatre fois le coût, là. C'est quand même assez important.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça, ça fait partie du dossier qui était présenté devant la Régie de l'énergie?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

915 Oui.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous le numéro du dossier?

925 **M. YVON ARBOUR :**

C'est exactement à partir de ce document-là que j'amenais les...

930 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que je comprenais aussi.

935 **M. YVON ARBOUR :**

Oui.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Mais le numéro du dossier.

945 **M. YVON ARBOUR :**

R-3757-2011.

950 **M. ALAIN TREMBLAY :**

945 R-3757-2011.

955 **M. YVON ARBOUR :**

Bien oui, R-3757-2011. Et la solution que l'Hydro avait retenue, que la Régie a approuvée, c'est la compensation série. Mais il y avait une possibilité de le faire, ils l'ont amenée comme proposition. Puis là, je ne sais pas pourquoi qu'ils veulent absolument passer deux lignes, c'est ça que je ne comprends pas. On dit deux lignes, c'est pour ça que ça coûte si cher, c'est parce qu'il y en a deux, mais quand on s'en va aux États-Unis, avec la ligne vers l'État de New York, il n'en passe pas deux lignes, il en passe une.

Quand on s'en va vers l'État du Vermont, dans les projets à venir, c'est à venir, en 2019-2020, il n'y en a pas deux lignes aussi pour le Vermont, il y en a rien qu'une. Quand on part de Radisson en ligne CC pour se rendre jusqu'au poste Sandy Pound, il y en a seulement qu'une

960 ligne de 1 000 quelques kilomètres. Elle est aérienne, mais quand même. Il y en a seulement qu'une ligne. Pourquoi deux?

**LE PRÉSIDENT :**

965 Vous pourrez venir nous le dire dans notre mémoire.

**M. YVON ARBOUR :**

Merci.

970

---

**Mme CONSTANCE DUROCHER**

975 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Ça fait que je vais maintenant inviter madame Sylvie Fourier à s'avancer. Madame Constance Durocher, est-elle ici ce soir? Oui, madame Constance. Alors, bonsoir Madame.

980

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Bonsoir. Mes questions portent sur la réponse que le Transporteur a faite à une demande de renseignements de Citoyens sous haute-tension, mais comme il est peu probable qu'il y ait des gens d'Hydro-Québec qui aient les documents en mains, j'ai fait des photocopies. Alors, si vous permettez, je les distribuerai pour qu'on sache à quoi je me rapporte quand je pose mes questions.

985

**LE PRÉSIDENT :**

990 Très bien.

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Donc, si vous le permettez, pour le bénéfice des gens qui n'ont pas le document en mains, est-ce que je pourrais lire la question qu'on avait posée?

995

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, pour la mise en contexte, allez-y.

1000 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

1005 Donc, notre demande était celle-ci : « Veuillez expliquer précisément les caractéristiques spécifiques des mouvements d'énergie (volume et direction sur les lignes) qui se présentent au poste la Chamouchouane, puisqu'à la figure 1, on voit bien que trois lignes à 735 kV entrent à ce poste et que trois en ressortent. Deux vers le poste Jacques-Cartier, une vers le poste Saguenay. »

1010 Donc, il y a deux graphiques, enfin deux diagrammes, un pour la solution 1 et un pour la solution 2. Ma question c'est – d'abord, l'unité de mesure, une précision avant mes questions, les chiffres qui sont à côté des lignes, c'est quoi l'unité de mesure?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1015 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Je vais laisser mon collègue Bruno Picard répondre à la question.

**M. BRUNO PICARD :**

1020 Ce sont des mégawatts.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 Très bien.

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

1030 Des mégawatts. Donc, c'est ce que transporterait ces lignes-là? Oui? O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est des mégawatts.

1035 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

O.K. Donc, ma première question c'est – si on regarde, j'ai fait le total à la main des mégawatts qui entrent au poste Chamouchouane à partir du poste de Chibougamau, qui arrivent du nord, et avec la solution 1, ligne, ça donne 6 004 MW qui entrent. Est-ce que vous me suivez?

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y. Continuez.

1045 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Oui, O.K. Et si on regarde la solution 2, le total : 1 624, 1 578 et 1 624, ça donne 4 826.

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Oui, allez-y. Continuez.

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

1055 Oui. Alors, je vois que la solution 1, si je comprends bien, c'est la solution sans la ligne avec l'installation, la compensation série. Ma question c'est : l'écart, ça donne un écart de 1 178 MW entrant. Et je voudrais savoir ce que ça représente, ces 1 178 MW entrant dans le poste Chamouchouane.

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1065 Monsieur le président, je vais demander à Bruno Picard de répondre.

**M. BRUNO PICARD :**

1070 Monsieur le président, les deux scénarios sont deux cas, comme on dit, deux écoulements de puissance; je pourrais vous traduire ça comme deux photos de réseau prises selon deux conditions de réseau différentes. Donc, la solution 1, les trois lignes au nord et les trois lignes au sud, ce qu'on demande d'expliquer c'est le 1 178 MW, ce qui est un différentiel entre les deux, mais les deux scénarios sont différents.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont deux scénarios différents, mais dans un cas, on a la nouvelle ligne, puis dans l'autre cas, ça serait la compensation série. Donc, ce que vous voulez avoir comme précision en lien avec ça, Madame Durocher?

1080 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

C'est l'explication de l'écart entre les deux, dans les MW entrant au poste Chamouchouane.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, outre le fait que ce sont deux scénarios, est-ce que ça aurait été possible de comparer la solution 1 et la solution 2, le même scénario entrant, par exemple, en provenance du poste Chibougamau?

1090 **M. BRUNO PICARD :**

1095 Vous n'aurez pas, le fait d'ajouter une ligne ou d'utiliser de la compensation série modifie complètement la dynamique de réseau. La puissance va se répartir différemment. Comme on apprend à l'école, l'électricité, par une analogie, c'est paresseux; ça prend le chemin le plus court. Donc, l'écoulement de puissance, du nord au sud, va prendre le chemin le plus facile. Avec une ligne, c'est plus facilitant, ça coule, donc on a, comme on vient de dire, le phénomène de l'entonnoir, on a élargi le goulot, ça coule. Donc, avec la compensation série, s'il y a toujours une restriction. On force artificiellement le transit sur nos lignes par le biais de la compensation série, mais la puissance ne passe pas de la même manière.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

1105 Ce que je comprends du tableau, ça veut dire que c'est possible, donc si je compare les deux solutions, en provenance du poste de Chibougamau, avec la solution 1, c'est possible de faire transiter plus d'électricité en provenance du poste de Chibougamau qu'avec la solution 2, ou ça n'a pas rapport?

**M. BRUNO PICARD :**

1110 Selon la condition de réseau, quand on a la ligne additionnelle, oui, il y a plus de puissance qui va sortir du poste Chibougamau pour transiter vers le poste de la Chamouchouane vers le sud. Le fait d'ajouter la ligne rend le chemin plus attrayant pour l'électricité, donc on ajoute un lien supplémentaire au sud, on résout notre problème d'entonnoir et c'est fluide pour la puissance.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

Je note aussi que dans le scénario 1, l'électricité peut transiter du poste Saguenay vers le poste Chamouchouane, mais dans le scénario 2, on voit que l'électricité transite du poste Chamouchouane vers le poste Saguenay, donc qui est le contraire.

1120 **M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est pour permettre un transit maximum.

**M. BRUNO PICARD :**

1130 Si je peux apporter un complément d'information, c'est que le lien entre les postes Saguenay et Chamouchouane est en fait – elle a la caractéristique d'être une ligne d'attache. C'est une ligne, si vous vous en souvenez sur la carte, elle est plutôt horizontale et elle sert à équilibrer les transits. Donc, dans certains cas, la puissance peut aller d'est en ouest, selon l'écoulement de puissance, comme vous voyez.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Selon les centrales en exploitation, par exemple.

1140 **M. BRUNO PICARD :**

C'est ça, selon le réseau en cours.

**LE COMMISSAIRE :**

1145 Une sous-question là-dessus : donc, le 1 178 MW, donc il ne proviendra pas du poste Chibougamau à cause de l'effet d'entonnoir, donc il va être acheminé vers d'autres postes?

1150 **M. BRUNO PICARD :**

Peut-être que, si vous me permettez, peut-être qu'une carte du réseau, ça serait peut-être plus limpide comme explication. Une carte générale.

1155 Comme on dit, une image vaut mille mots. Le projet ici c'est d'ajouter un lien entre Chamouchouane et le sud, vers Montréal, la boucle. Donc, si on ajoute le lien, on rend, on solutionne l'effet entonnoir. Pour répondre à votre question, Monsieur le commissaire, c'est sans le lien, la puissance en provenance au nord, va emprunter le corridor ouest de la baie James, le transit va se répartir plus vers la gauche, vers l'ouest. Et en ajoutant la ligne, le phénomène entonnoir est réglé et on vient maintenir notre fiabilité de réseau.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Durocher?

1165 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Je ne suis pas certaine de comprendre, moi je regarde simplement les chiffres puis je vois qu'il y a un écart, je me demande, est-ce que c'est de la nouvelle production? On achemine plus d'électricité à partir du nord vers le poste de la Chamouchouane?

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Picard?

1175 **M. BRUNO PICARD :**

Si je peux ramener la carte? En fait, Monsieur le commissaire, pour répondre à la question, c'est la même production, que ça soit à la baie James ou à la Côte-Nord ou ailleurs, c'est vraiment l'écoulement de puissance, la dynamique est vraiment différente. Si on ne met pas la ligne, le transit va transiter de façon plus forte vers l'axe ouest du corridor Baie-James, plutôt que vers l'axe est du corridor Baie-James.

1180

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, vous faisiez allusion à un réseau d'aqueduc cet après-midi, c'est un peu le même principe. Donc en ajoutant un tuyau à Chamouchouane, bien l'écoulement va être rendu plus fluide dans la portion centre du réseau. En ajoutant de la compensation série, donc en mettant plus de pression dans les tuyaux, bien, à ce moment-là, l'écoulement va se répartir autrement dans le réseau. Donc, pour une même condition de transport, l'eau va circuler différemment dans les tuyaux. Donc c'est pour ça, c'est ce qui explique la différence entre les deux photos qui sont prises, avec un solution ou l'autre.

1185

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Entre les deux solutions, O.K. Madame Durocher, donc ce qu'on nous explique, il y aurait plus de transits dans le corridor ouest de la baie James avec la solution 2 qu'avec la solution 1. Ce qui expliquerait l'essentiel de l'écart, ça dépend comment on le prend, entrant ou sortant, de l'ordre de 1 178 MG en puissance.

1195



1200 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Il y a plus de transits avec la solution 1, pas avec la solution 2, si j'ai bien compris. Il me semble, vous avez dit avec la solution 2...

1205 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est plus de transits en provenance du poste Chibougamau, avec la solution 1 qu'avec la solution 2, c'est ce qu'on nous explique.

1210 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Alors, pourquoi est-ce qu'on augmenterait le transit?

**LE PRÉSIDENT :**

1215

Au nord du poste de Chibougamau? Messieurs Bolullo, Picard?

**M. BRUNO PICARD :**

1220

En fait, le transit se répartit naturellement. Le fait d'ajouter une ligne rend le chemin électriquement plus attrayant. Je vais reprendre la comparaison de mon collègue, l'électron qui part du nord a l'éventail d'un choix des lignes, descend et va prendre le chemin le plus attrayant ou le plus facile. Donc, le fait d'ajouter un lien rend la résistance du réseau moins grande et va faire en sorte que le poste Chibougamau, ici, va transiter un peu plus que dans la solution compensation série. Mais en contrepartie, au sud du poste Abitibi, sous la main au tableau, va transiter un peu moins. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la somme de puissance transitant par les liens juste au nord va être égale dans les deux solutions présentées sur la feuille de papier.

1225

**LE PRÉSIDENT :**

1230

Madame Durocher?

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

1235

Oui. Est-ce qu'à ce moment-là, ça ne contribuerait pas davantage à l'engorgement du poste de la Chamouchouane, vu qu'il y aurait un plus grand transit? Ou plutôt, est-ce que ça n'augmenterait pas l'effet entonnoir au poste de la Chamouchouane?

1240 **M. BRUNO PICARD :**

Non. Monsieur le président, c'est le contraire. Le fait d'ajouter le lien additionnel est prouvé par le transit de puissance. C'est la preuve que l'électricité passe, la puissance passe, l'engorgement, le goulot est ouvert, donc le phénomène est réglé.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'engorgement au poste Chamouchouane est immédiatement, physiquement, disons, au sud du poste, parce qu'il y a moins de lignes sortant du poste que de lignes entrant?

1250 **M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas vraiment... le poste Chamouchouane n'est qu'un intermédiaire.

1260 **M. BRUNO PICARD :**

C'est un poste de passage.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 O.K. Très bien. Madame Durocher, avez-vous une autre question?

**Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Non. Merci.

1270

---

**Mme JACQUELINE BREAULT**

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais main tenant inviter madame Jacqueline Brault à s'avancer. Bonsoir, Madame.

1280 **Mme JACQUELINE BREault :**

Bonsoir, Messieurs. Bon, vu que je suis en présence de plusieurs experts, j'espère qu'on va éclairer ma lanterne.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

On va essayer.

1290 **Mme JACQUELINE BREault :**

Monsieur le président, est-ce que c'est possible de demander à un de ces experts de m'expliquer exactement ce que c'est une alimentation distincte?

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous faites référence, tout à l'heure on parlait d'alimentation en courant continu tout à l'heure?

1300 **Mme JACQUELINE BREault :**

Oui.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, Monsieur Bolullo? Tout à l'heure, pour être bien certain, quand vous faites allusion à l'alimentation distincte?

1310 **Mme JACQUELINE BREault :**

Les postes qui sont autour de l'île, alors on parle d'alimentation distincte.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., dans ce sens-là. Tantôt, parce qu'on a référé à la ligne à courant continu. O.K., très bien. Alors, Monsieur Bolullo ou Picard?

1320 **M. BRUNO PICARD :**

Monsieur le président, à l'écran nous avons une image de la boucle de Montréal qui vient d'être évoquée. Dans le fond, pour la situer nous avons les postes la constituant : Hertel, Boucherville, Bout-de-l'Île, Duvernay, Chénier et Châteauguay.

1325

Donc, quand on parle d'une alimentation distincte, en foncé vous voyez la boucle, mais si on regarde le poste Chénier, le poste Chénier possède deux liens qui l'alimentent; le poste Duvernay a présentement deux liens qui viennent l'alimenter; nous avons la future ligne de la 6 017 qui va venir se raccorder au poste Bout-de-l'Île; nous avons le poste Boucherville et Hertel qui ont également leur alimentation indépendante et nous avons une ligne 735 additionnelle, ligne d'interconnexion, qui vient raccorder le poste Châteauguay.

1330

Donc, ce qu'on peut dire, puis la boucle de Montréal, pour définir le concept d'avoir une alimentation distincte, c'est d'avoir un lien 735 additionnel aux deux liens d'attache de part et d'autre du poste situé sur la boucle.

1335

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, plus particulièrement, donc il y aurait une alimentation distincte par la déviation d'une des lignes qui vient du poste Jacques-Cartier, donc une alimentation distincte qui arriverait au poste Bout-de-l'Île?

1340

**M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Lorsqu'on parle d'alimentation distincte et il y aurait une alimentation distincte avec le poste Judith-Jasmin, avec la ligne projetée.

1350

**M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Breault?

1360 **Mme JACQUELINE BREault :**

Est-ce que le poste Hertel a une alimentation distincte et puis quelle est la ligne qui alimente ce poste-là?

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Picard?

1370 **M. BRUNO PICARD :**

Bien, le poste Hertel possède, on l'a dit plus tôt ce soir, il possède une ligne – à droite de l'écran – en provenance du poste Montérégie, qui est alimenté lui-même du poste des Cantons qui alimente le poste Hertel, et nous avons aussi une ligne additionnelle qui provient du poste Nicolet, qui suit le tracé et qui longe ici pour se raccorder au poste Hertel.

1375

Donc, on a des liens qui alimentent et qui sécurisent le poste Hertel, outre les deux liens de la boucle de Montréal.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Breault?

**Mme JACQUELINE BREault :**

1385 Oui, sur un document, je vois qu'il y a un poste qui n'a pas d'alimentation distincte. Est-ce qu'il y a quelque chose qui s'en va vers le sud? Est-ce que ce poste-là va alimenter justement la ligne qui s'en va au sud, vers les États-Unis?

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Le poste Châteauguay? Est-ce que c'est ça, Madame Breault, le poste Châteauguay?

**Mme JACQUELINE BREault :**

1395 Oui, c'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1400 **M. BRUNO PICARD :**

1405 Bon, le poste Châteauguay – situé ici sur l'écran – possède, comme je l'ai mentionné, un lien à 735 aussi. Mais en fait, ce lien-là, c'est un lien d'interconnexion avec un réseau voisin. Par contre, le poste Châteauguay possède une particularité propre à lui seul dans les postes de la boucle de Montréal, c'est que nous avons ici la centrale de Beauharnois – située sous la main – donc en dessous du poste Châteauguay, ce qui n'apparaît pas à l'écran, on a un réseau très fort, un sous-réseau avec une source de production très forte dans la région de Montréal, qui fait en sorte de toutes sortes de liens additionnels ou de sources propres à lui-même.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la centrale de Beauharnois fait office d'équivalent de ligne à 735, si on veut faire la comparaison?

1415 **M. BRUNO PICARD :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1420 Madame Breault, ça vous va?

**Mme JACQUELINE BREault :**

1425 Oui. Maintenant, j'ai une autre question. Tantôt, on parlait justement de la ligne Hertel-La Prairie qui se rend à la frontière. Et puis, moi c'est un document que j'ai lu, et puis on dit qu'il faut avoir un convertisseur qui permettrait de convertir le courant alternatif en courant continu. La longueur est de 58 km. Et puis j'aimerais savoir justement qui paiera ces coûts et quel est le montant de ces coûts prévisibles de cette ligne souterraine?

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1435 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc Monsieur le président, on fait référence, encore une fois, au projet de ligne du promoteur américain. Donc, pour répondre à la question, dans le projet, le choix est d'utiliser une technologie souterraine HVDC en courant continu souterrain, qui doit être souterraine, pour des

1440 besoins techniques, d'un bout à l'autre. Donc, du poste convertisseur du promoteur, dans l'État de New York, jusqu'à un autre poste convertisseur qui serait situé dans le poste Hertel.

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Et qui assumerait les coûts pour cette ligne-là?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1450 Comme je vous dis, il y a des discussions qui sont au sujet de... à propos de ce projet-là entre le promoteur et Hydro-Québec et les modalités financières, donc tout ce qui a trait au financement, à l'exploitation, c'est en discussion à l'heure actuelle. Il n'y a pas de...

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Il n'y a pas encore d'entente annoncée.

**LE COMMISSAIRE :**

1460 Les chiffres que vous nous avez donnés tout à l'heure dans l'exemple, est-ce que ça serait les mêmes chiffres qui s'appliqueraient, en gros, pour le prix d'un convertisseur qu'il faudrait ajouter au poste Hertel, puis le prix au kilomètre de la ligne souterraine?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1465 Ce sont des chiffres, des coûts paramétriques, pour les besoins de l'illustration. Quand on parle de postes convertisseurs dans ces cas-là, on parle aussi, il faut faire bien attention, parce qu'on parle de coûts complets. Donc, on peut entendre toutes sortes de coûts qui sont annoncés dans les communications sur ce projet-là, on parle de coûts complets.

1470 Donc, quand on parle de coûts de convertisseur, coûts complets, on parle de coûts entre 300-350 M\$ de ce type-là; et quand on parle d'enfouissement, encore là des coûts complets, approvisionnement, construction incluant les frais indirects, qui sont très importants dans les projets de transport, bien, on parle de coûts qui sont de l'ordre de 4-5 M\$/km, dans les conditions bien spécifiques où les conditions d'enfouissement sont, entre guillemets, facilitantes.

1475

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si on ose faire des petites règles de trois, donc le projet de 57 km, en tenant compte du poste convertisseur, 57 km, ça serait de l'ordre de grandeur de 600-700 M\$, si on fait ça à un câble, là.

1485 **M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, il y a deux câbles.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a deux câbles dans le projet.

1495 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Deux câbles, et ensuite... mais les coûts d'enfouissement, quand on parle de 4-5 M\$, c'est pour les deux câbles. Donc ça, ça va. Et il y a donc, à chaque, dans le cas du projet du côté québécois, donc 300-350 M\$ pour le poste convertisseur et ensuite 50 km fois 5 M\$, donc 600 M\$.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, 600-700 M\$, grosso modo, pour... c'est une règle de trois qu'on vient de se faire pour avoir une idée des coûts du poste. Oui, Madame?

1505 **Mme JACQUELINE BREault :**

Alors, si j'ai bien compris, alors du côté canadien, c'est deux câbles, mais rendu du côté américain, ce serait un câble si j'ai bien souvenir de ce que vous avez dit du côté américain?

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1515 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, la technologie souterraine HVDC en courant continu, c'est constitué de deux câbles d'un bout à l'autre; donc un câble d'aller, un câble de retour, associé à la technologie courant continu.



1520 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça vous va?

1525 **Mme JACQUELINE BREault :**

C'est bien, je vous remercie.

1530 **M. LUC DUFORT**

**LE PRÉSIDENT :**

1535 C'est moi qui vous remercie. Nous allons aller maintenant du côté de Rawdon, je vais inviter monsieur Luc Dufort. Oui, monsieur Dufort est là.

**M. LUC DUFORT**

Oui.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, bonsoir Monsieur. À vous la parole pour votre première question.

1545 **M. LUC DUFORT**

1550 Bonsoir! Le micro fonctionne? Oui? O.K. Ma première question est assez simple. On sait que le poste Chamouchouane au niveau de l'effet entonnoir, on sait que c'est un poste qui n'est pas juste relai, mais un poste qui distribue aussi, parce que c'est un 735 à 161 kV, je voulais savoir combien de mégawatts sont puisés à Chamouchouane et à Saguenay en moyenne et combien de mégawatts également qui sont puisés en période de pointe à ces deux postes pour l'alimentation locale du Lac-Saint-Jean.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1560 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Pour parler des caractéristiques du poste Chamouchouane, je vais passer la parole à mon collègue Bruno Picard.

1565 **M. BRUNO PICARD :**

1570 Monsieur le président, le poste Chamouchouane est un poste de sectionnement, donc les lignes à 735 entrent du nord et ressortent au sud; le poste est également équipé d'une ligne d'attache, comme on l'a vu plus tôt ce soir. Donc, c'est un poste qui ne laisse pas de puissance au passage, hormis l'alimentation de ses services auxiliaires. Par contre, le poste Saguenay est un poste de transport, mais qui possède la transformation pour alimenter la charge locale. Donc, la question : combien le réseau alimente la charge en pointe? On pourrait vous revenir avec la précision.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça vous demande de faire des vérifications pour avoir l'information, donc autant la charge moyenne que la charge en pointe, si c'est possible d'avoir l'information?

1580 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui. Donc c'est associé uniquement au poste Saguenay qui lui, en plus de sa fonction sur le réseau 735 kV, possède un niveau de transformation additionnel à 161 qui dessert la charge locale.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. Donc, une nuance à faire, un peu comme le poste Judith-Jasmin, c'est un poste hybride, c'est ça. Oui, Monsieur Dufort?

1590 **M. LUC DUFORT**

Donc, la réponse à la question on va l'avoir sous peu?

1595 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, on va faire le suivi demain, par exemple demain à treize heures trente (13 h 30) on va faire le suivi, voir si l'information est rentrée, donc on va s'assurer que ça rentre le plus vite possible.

1600

**M. LUC DUFORT**

O.K. Il n'y a pas de problème. Ma deuxième question ressemble plutôt à un genre de proposition, mais ça se termine quand même par une question, et puis je vais utiliser le mode lecture, parce que je ne suis pas... mettons que des exposés orales, je ne suis pas très expérimenté là-dedans.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1610

**M. LUC DUFORT**

Avez-vous envisagé d'autres alternatives que de traverser la région de Lanaudière? Certains de ces tracés pourraient être moins dommageables au plan social, environnemental, et cetera. Comme par exemple, à partir de Chamouchouane, dans le tracé prévu jusqu'à la centrale Rapide-Blanc au nord de La Tuque, ensuite, à partir de Rapide-Blanc, on pourrait démanteler les lignes 2380 et 2370, utiliser cette emprise pour construire notre fameuse 735 jusqu'au poste des Hêtres, ensuite démanteler les 2371 et 2378 du poste des Hêtres au poste de la Mauricie.

1615

1620

On sait que ces lignes datent des années 40, c'est des anciennes lignes qui avaient été faites par la Shawinigan Water and Power, elles ont 70 ans, elles sont en fin de vie utile, sont désuètes et requièrent beaucoup d'entretien; elles sont de moindre capacité, étant donné que c'est des 230 kV, puis elles peuvent transporter 12 fois moins d'énergie qu'une 735 et puis, en plus, bien, elles sont déjà accotées, elles sont à au-delà de 100 % de leur capacité nominale.

1625

Si dans un avenir plus ou moins rapproché, Hydro-Québec décidait d'optimiser une des centrales qui utilisent ces lignes pour transporter l'énergie produite ou encore en construire une nouvelle le long du Saint-Maurice, celles-ci ne sont pas en mesure de prendre plus d'énergie qu'actuellement. Elles seront donc à reconstruire à une plus forte capacité afin d'accueillir la nouvelle énergie. Pourquoi ne pas le faire maintenant? Le retrait de ces deux lignes 230 libérerait une largeur de plus ou moins 90 m et la 735 en prend 80. Donc, aucune acquisition serait nécessaire jusqu'au poste Mauricie. Autrement dit, ces deux lignes-là, en les enlevant, bien, on libère 90 m de large, on refait la Chamouchouane-Bout-de-l'Île dans la même place. O.K.?

1630

1635

À partir du poste Mauricie, maintenant, pour descendre à Montréal, on pourrait démanteler la 3005, la fameuse 3005 à 315 kV qui est déjà hors tension ou qui est sur le point de l'être. À ce moment-là, on rentrerait directement au poste Bout-de-l'Île.

1640 Les seules acquisitions nécessaires à ce moment-là, du poste de la Mauricie jusqu'au Bout-de-l'Île, seraient quelques mètres de large sur environ 150 km de long. On parle de 20 % de la superficie qui est convoitée, le fameux 400 km par 80 km de large.

1645 Cette alternative, en plus, est compatible avec le poste Judith-Jasmin, parce que le circuit 7016 qui passe par là pourrait l'alimenter. Il l'alimenterait de façon distincte, O.K.? Il devra se faire mettre hors tension de Judith-Jasmin jusqu'à Duvernay, à démanteler ou à conserver hors tension.

Le circuit 7017, celui qui devait se faire détourner sur 19 km, on n'a plus besoin de le faire, il va alimenter à lui seul le poste Duvernay, et puis il resterait tel quel, comme on disait. Et puis après ça, bien... O.K., c'est ça.

1650 Moi, je suis d'entier avis que cette alternative est réellement de moindre impact, on parle d'un déboisement ou une acquisition d'emprise de 20 % de l'alternative proposée par le promoteur. Est-ce qu'une alternative semblable à celle-là, c'est là que la question vient, est-ce que cette alternative-là ou une semblable à celle-là a été envisagée?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo? Donc, un transit par la Mauricie?

1660 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Dans l'ensemble, je vois un peu la solution qui est proposée, ça suppose beaucoup de choses, et je vais essayer d'être clair sur chacune des suppositions qui sont faites et pourquoi ce n'est pas envisageable. Je ne sais pas si ça serait bon avec une carte?

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, idéalement avoir une carte qui montrerait le poste de la Mauricie. Ça nous situerait aussi le poste Mauricie part rapport au poste Bout-de-l'Île.

1670 **M. LUC DUFORT**

Le poste Mauricie est au Mont-Carmel.

1675 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc essentiellement, ce qu'on propose, c'est un chemin alternatif à partir de Chamouchouane jusqu'à Bout-de-l'Île. Bon, donc il faut se rappeler les besoins au départ, donc qui

1680 est de désengorger le réseau à partir du poste Chamouchouane. Donc, ce qu'on propose, c'est d'emprunter essentiellement le même tracé sur une partie, donc dans la partie nord jusque dans le coin du poste Rapide-Blanc – est-ce qu'il y a moyen de mettre une carte? La carte en fait du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 Oui, la carte d'ensemble où on voyait en même temps les principaux postes, si je me souviens bien.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1690 La carte d'ensemble. Donc, et essentiellement à partir de là, il y a un réseau 230 kV local qui intègre toute la production qui est sur le Saint-Maurice. Donc toutes ces centrales-là qui sont construites sont intégrées au réseau vers le sud à une tension de 230 kV. Excusez-moi, j'ai oublié votre nom, Monsieur, à Rawdon?

**M. LUC DUFORT**

1695 Luc Dufort.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1700 Dufort. Donc, ce que monsieur Dufort propose c'est pour pouvoir emprunter, à partir de Rapide-Blanc... non. On va changer de carte. Donc, ce qui est proposé, c'est qu'à partir de Rapide-Blanc, c'est de démanteler ces lignes-là de 230 kV pour emprunter ce corridor-là plus loin au sud, jusqu'en arrivant plus loin au sud et ensuite, au sud, suivre des emprises existantes jusqu'au point.

**LE PRÉSIDENT :**

1705  
1710 Donc, du moins sur la carte, on voit les centrales de la Mauricie, donc une de ces centrales-là est à Rapide-Blanc?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1715 Donc ici, c'est dans le coin des centrales qui sont sur le Saint-Maurice, donc essentiellement descendent de Chamouchouane jusqu'à ce corridor-là et ensuite, grosso modo suivre – ce qui est en pointillé, c'est la ligne à courant continu 450 kV Radisson-Nicolet-Des Cantons, donc qui est ici. Donc c'est suivre essentiellement cet axe-là jusque dans la partie sud et ensuite, suivre des axes

est-ouest dans la vallée du Saint-Laurent pour se rendre dans le secteur qui est actuellement... où on veut se rendre, la destination.

1720            Donc, première problématique, on suppose qu'on démantèle les lignes 230 kV qui sont dans ce secteur-là pour prendre leur place et installer la 733 kV à la place.

**LE PRÉSIDENT :**

1725            Oui. Ça, on avait compris.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1730            Donc, déjà comme supposition, je veux dire ces lignes-là sont utiles pour le réseau et on ne peut pas procéder à leur démantèlement pour faire place à une ligne 735 kV, elles servent à intégrer toute la puissance des centrales ici, qui sont produites.

**M. LUC DUFORT**

1735            Pardon si je vous coupe la parole. Je suis conscient, on sait que les alternateurs des centrales font environ du 13 000 V. Et puis tantôt, je disais que les deux lignes à 230 kV, pardon, sont en fin de vie. On sait que les transformateurs de 13 000 à 230, il faudra qu'ils soient changés pour des 13 000 à 735. Ça, je le sais que c'est l'inconvénient de mon alternative, mais je ne parle pas d'arrêter les centrales du Saint-Maurice. On fait juste convertir leur électricité, leur énergie en  
1740            735, puis l'intégrer à cette nouvelle ligne-là.

                 On sait qu'une ligne de 735 kV a quand même 12 fois plus de puissance, il peut passer 12 fois plus d'énergie dans la ligne, donc onze douzièmes de l'électricité arriveraient de Chamouchouane et la douzième partie arriverait de ces centrales-là. Ces centrales-là feraient  
1745            passer leur électricité dedans. Donc ces centrales-là continueraient de produire quand même.

**LE PRÉSIDENT :**

1750            Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

1755            Au niveau, donc il faudrait procéder à ce démantèlement-là pour... une particularité aussi au niveau du réseau dans ce secteur-là, si on fait l'hypothèse que monsieur amène, je vais laisser mon collègue apporter une précision là-dessus.

**M. BRUNO PICARD :**

1760 Monsieur le président, ce que monsieur Dufort propose, en fait, c'est de démanteler certaines lignes à 230 kV existantes, qui ont déjà un certain âge, on le conçoit, et de la remplacer par un lien à 735 dans la même emprise.

1765 Par contre, le réseau a une particularité, c'est que les centrales du Haut-Saint-Maurice alimentent la région de Trois-Rivières. Donc pour ce faire, de prime abord, il faudrait faire un poste élévateur, passer de 13,8 kV ou de la basse tension, d'élever la tension pour transiter la puissance à 735 000 V, la descendre dans la région de Trois-Rivières, d'installer un autre poste pour alimenter le réseau 230 kV.

1770 Donc, pour la section remplacée, on se retrouverait à avoir deux postes 735 additionnels. Donc, si on parle de 150-250 M\$/pièce, en partant, on a de 300-400 M\$ supplémentaires pour pouvoir alimenter le réseau, acheminer la puissance du Haut-Saint-Maurice qui transiterait sur le lien à 735, pour alimenter la région de Trois-Rivières.

1775 Donc, c'est une option qui serait possible, mais économiquement, elle est plus coûteuse que le scénario qu'on propose.

**LE PRÉSIDENT :**

1780 Alors, Monsieur Dufort, donc ça fait le tour, mais vous pourrez nous détailler votre proposition dans un mémoire. Donc avec toutes les caractéristiques des lignes que vous avez mentionnées, les chiffres, parce que là c'est sûr, là, c'est en transcription, ça va être plus difficile à suivre, mais si vous voulez nous détailler ça sur un mémoire, ça serait apprécié, pour qu'on puisse jeter un coup d'œil.

1785 **M. LUC DUFORT**

C'est déjà prévu via Citoyens sous haute-tension.

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Très bien.

**M. LUC DUFORT :**

1795 Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1800

**M. LUC DUFORT**

Merci.

1805

---

**Mme ROBERTE SYLVESTRE**

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter madame Roberte Sylvestre qui est à Rawdon, alors je ne sais pas si madame est dans la salle. Bonsoir Madame.

1810

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Bonsoir, Monsieur le président. Alors, dans le projet, moi, c'est surtout le volet agricole et acceptabilité sociale.

1815

Hydro-Québec a fait des études environnementales, en tout cas c'est ce qu'on nous dit, pour le projet, la solution qu'ils nous proposent de ligne qui passe dans Lanaudière. Je veux savoir quel, parce qu'ils nous disent qu'ils sont très soucieux de l'environnement, bon, ils ont évité les milieux humides, mais quelle est la proportion de terre agricole, de zone agricole qui est touchée avec l'élargissement puis la ligne qui part, la nouvelle ligne qu'ils veulent installer? Ils ont dû calculer en pourcentage, le pourcentage touché au niveau de...

1820

1825

**LE PRÉSIDENT :**

Dans Lanaudière, c'est ça?

1830

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Dans Lanaudière, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1835

O.K. Monsieur Bolullo?



**M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, je vais passer la parole à madame Christiane Rompré.

1840

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Monsieur le président, le long de la ligne Chamouchouane-Judith-Jasmin, on traverse 31 km en zone agricole protégée et 7 km de terres cultivées.

1845

**LE PRÉSIDENT :**

Si j'ai bien compris votre question, Madame Sylvestre, vous parliez d'autres milieux?

1850

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui, bien on parle, c'est parce qu'on a parlé de protection, alors on protégeait les milieux humides, il y a la *Loi de la protection des territoires agricoles* et je pense que où la ligne doit passer, il y a des terres à bois privées, mais aussi des érablières.

1855

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, on peut le voir.

1860

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Est-ce que les érablières, certaines érablières, certaines sections sont touchées par le projet?

1865

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Rompré?

1870

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Monsieur le président, il n'y a aucune érablière exploitée qui est touchée par le tracé. Par contre, comme c'est mentionné dans l'étude d'impact, il y a quelques hectares d'érablières à potentiel acéricole qui sont effectivement touchées dans le tracé de Chamouchouane-Judith-Jasmin.

1875

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

1880 Quand vous parlez de « pas d'érablières touchées », vous parlez, excusez, vous parlez d'érablières à vocation commerciale. Moi, je vous parle d'érablières privées.

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Privées?

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Rompré nous a dit qu'il n'y avait pas d'érablières exploitées, mais dans le cas d'érablières privées, est-ce que vous avez ce niveau d'information là?

1895 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

1900 Pour l'instant, les propriétaires qu'on a rencontrés ne nous ont pas signalé qu'il y avait d'exploitation, mais effectivement, c'est quelque chose qu'on vérifie à chaque rencontre avec les propriétaires et, effectivement, s'il y avait une portion qui était exploitée pour des fins familiales, bien, on le saurait puis on compenserait en conséquence. Pour l'instant, ce qui nous a été signalé, c'est qu'il y avait deux érablières qui étaient situées près de la ligne où il y avait de l'exploitation familiale qui était faite, mais ça n'a pas été encore confirmé avec les propriétaires que ces érablières-là étaient recoupées par l'emprise.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

1910 C'est un peu comme la discussion que nous avons cet après-midi, c'était qui est contacté à ce stade-ci dans le cadre du projet. Donc, ce qu'on nous avait expliqué, c'est qu'Hydro-Québec avait lancé des invitations, dans l'après-midi on nous a dit chez l'ensemble des gens susceptibles d'être touchés. C'était des invitations, donc il n'y a pas encore eu de rencontre formelle chez tous les propriétaires qui sont susceptibles d'être touchés. Donc ce que j'en comprends de l'explication de madame Rompré, pour ce qui est d'érablières exploitées de façon non commerciale, c'est-à-dire personnelle, donc Hydro-Québec n'a pas nécessairement l'information entre les mains. C'est ce qu'on doit comprendre.

1915

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

1920 Est-ce que quelqu'un du MAPAQ pourra répondre aussi à la question? Les érablières sont protégées par la loi. Les érablières sont protégées par la *Loi de protection du territoire agricole*, elles sont incluses. On ne peut pas bûcher une érablière. Alors, j'aimerais peut-être que le MAPAQ me confirme ça. Ils doivent, j'imagine, passer par la CPTAQ, s'ils veulent pouvoir passer à travers une érablière privée.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du ministère de l'Agriculture? Oui, Madame Bolduc?

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

1930 Oui, effectivement, les érablières sont protégées par la *Loi sur la protection du territoire agricole*, il va falloir qu'il y ait une demande de faite à la CPTAQ.

**LE PRÉSIDENT :**

1935 Donc, c'est protégé, donc Hydro-Québec doit présenter une demande à la CPTAQ.

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

1940 Oui. Pour être considérée une érablière, c'est 4 ha et plus.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Qu'elle soit exploitée ou non?

1945 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Oui.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc dès que c'est telle superficie, c'est considéré par la CPTAQ dans ses décisions, à savoir, est-ce que la ligne peut passer là ou si la ligne doit passer ailleurs?

1955

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

En tout cas, il y a une décision de la CPTAQ qui devra être produite.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends aussi de la décision de la CPTAQ, la CPTAQ donne, accorde, disons, rend une décision positive ou négative. Si la décision est négative, ça veut dire que le dossier est clos, si je comprends comment ça fonctionne à la CPTAQ, et un promoteur qui veut, à ce moment-là, faire son projet doit représenter une nouvelle demande modifiée, autrement dit, à la CPTAQ, qui va réexaminer la nouvelle demande. Est-ce que j'ai bien compris comment elle fonctionne la CPTAQ?

1965

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

C'est sûr que nous, on n'est pas la CPTAQ. Je pourrais m'informer, mais oui, je pense qu'on peut représenter un dossier à la CPTAQ puis le modifier, puis l'améliorer, puis refaire une demande à la CPTAQ. Mais en bout de ligne, c'est sûr que la décision, c'est la CPTAQ, puis elle va l'analyser par rapport à différents critères dont je vous ai parlé tout à l'heure et par rapport à la loi.

1970

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Parce ce que si je me souviens bien, la CPTAQ rend un avis préliminaire.

1980

**Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Oui, exactement.

1985

**LE PRÉSIDENT :**

Donc le promoteur peut, à ce moment-là, modifier son projet, s'il y a lieu.

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Et, habituellement, les MRC sont consultées. Les Comités consultatifs d'urbanisme de chaque MRC, bien de la MRC touchée, qui émet un avis. Le Comité se rencontre et donne un avis à la Commission de protection du territoire agricole.

1990

1995

Et ça m'amène sous l'autre volet, on a parlé beaucoup du poste Judith-Jasmin, j'aimerais que les représentants d'Hydro-Québec me disent, à leur avis, le pourcentage de terres agricoles

réellement disponibles dans la ceinture métropolitaine, la Communauté Métropolitaine de Montréal, où s'en va le poste Judith-Jasmin, est-ce qu'on sait le pourcentage de terres agricoles réellement disponibles? Est-ce que c'est une donnée qu'on a regardée avant de cibler notre choix?

2000

**LE PRÉSIDENT :**

Pour bien préciser la question, donc c'est l'ensemble des terres agricoles qui sont sur le territoire de la CMM.

2005

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui, c'est ça.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Quel pourcentage que ça représente?

2015

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Voilà. Le pourcentage de terres agricoles réellement disponibles. Avant qu'ils ciblent leur choix de mettre le poste Judith-Jasmin, là aussi ils vont devoir aller à la CPTAQ, mais je voulais savoir s'ils avaient fait l'analyse.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo?

2025

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Non, Monsieur le président, on n'a pas fait l'analyse de l'ensemble des terres agricoles disponibles dans la ceinture métropolitaine, ni le pourcentage de terres agricoles versus l'ensemble du territoire pour situer le poste Judith-Jasmin. Le poste Judith-Jasmin a été positionné à cet endroit, notamment pour... bon, pour donc avoir une solution qui inclut à la fois le poste local, le poste de distribution qui était prévu, et le poste 735 kV pourrait diminuer les impacts qui étaient au sud de l'Autoroute 640, et à un endroit où il y avait, où les lignes qui devaient s'y raccorder, un endroit qui était facilement rejoignable par l'ensemble des lignes qui doivent y être raccordées. Donc, pour limiter l'impact des lignes qui doivent rentrer à ce poste-là.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

2040 Très bien. On a établi un contact avec la CMM, la Communauté métropolitaine. Si vous n'avez pas l'information, c'est sûr qu'on peut envoyer par écrit une demande à la CMM, ça va être compris dans leur...

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2045 Non, c'est parce que j'ai l'information. Je m'excuse, Monsieur Germain, c'est 40 % de terres agricoles réellement disponibles.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 O.K.

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2055 Écoutez, c'est un volet, on parle d'acceptabilité sociale, c'est un volet qui me touche, parce que je suis agricultrice, je suis dans Lanaudière où va être le poste Judith-Jasmin aussi, on ne peut, puis que ça soit en amont, en aval, les terres agricoles disponibles, il y en a de moins en moins.

2060 Alors, je pense qu'il y a peut-être une préoccupation économique, sociale et puis de vie. La ligne passe et vient amputer le territoire, que ça soit des terres privées, des érablières, des terres cultivables, alors... puis vous savez, le poste Judith-Jasmin, c'est 40 ha qu'on veut, qu'on réclame pour faire un poste. Alors, c'est des terres qui sont en moins cultivées, pour la culture. Alors, c'était juste mon point, c'est pour ça qu'il y a une préoccupation de ce côté-là.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez aussi nous faire un mémoire et venir le présenter avec le portrait que vous souhaitez mettre en lumière auprès de la commission.

2070 **Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Ne soyez pas inquiet, il va y en avoir un.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 J'avais mon collègue, monsieur Paquin, qui voudrait poser une question.

**LE COMMISSAIRE :**

2080 Oui, merci. Je voulais juste revenir rapidement sur les érablières. Je voulais savoir si l'entente Hydro-Québec-UPA couvre le cas des érablières?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2085 Oui. Donc, il y a un volet associé aux érablières dans l'entente Hydro-Québec-UPA.

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Mais, Monsieur Germain, Monsieur le président.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2095 Est-ce que le fait qu'il y a une entente UPA, ça soustrait Hydro-Québec et l'UPA à la législation? Parce que les érablières sont protégées par la loi.

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Non. Ce que j'en comprends, c'est non, c'est lorsqu'il y a une décision de la CPTAQ, ce que je comprends, c'est après ça que l'entente peut se mettre en branle. C'est ce que je comprends, et non avant une décision de la CPTAQ. C'est exact Monsieur Bolullo?

2105 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2110 Oui, c'est exact. Et quand on parle d'autorisation par la CPTAQ d'un usage autre qu'agricole, bien entendu, on fait référence, j'ai mentionné 17 km sur l'ensemble du tracé, c'est plutôt 11, donc... et c'est essentiellement, comme je le disais, un petit peu, certains petits secteurs au nord de Rawdon et des secteurs le long de l'Autoroute 25, à Saint-Roch-de-l'Achigan.

**LE PRÉSIDENT :**

2115 Et dans le secteur du poste Judith-Jasmin.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui. Et, bien entendu, dans le secteur du poste Judith-Jasmin.

2120

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, Madame Sylvestre, j'aurais une question pour vous, simplement pour clarifier le 40 % tout à l'heure que vous avez mentionné.

2125

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui?

2130

**LE COMMISSAIRE :**

C'est donc, si on parle de 100 % des terres agricoles, il y en a 40 % qui sont effectivement exploitables ou c'est sur le territoire, il y a 40 % de terres?

2135

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

On parle du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, uniquement. C'est 40 %. Ça a paru dans un article de *La Terre de chez nous* du 12 mars 2014, c'est des terres agricoles rares et à protéger dans le grand Montréal. C'est un article qui a paru, c'est de là que je tiens mon information.

2140

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Ça vous va comme question?

2150

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

J'aurais une autre question.

**LE PRÉSIDENT :**

2155

O.K. Une petite question.



**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2160 Parce que Monsieur Bolullo parle toujours de l'entente UPA et Hydro-Québec pour la compensation financière. Je ne sais pas si vous avez écouté les nouvelles hier, il y a des producteurs de Gaspésie qui ont porté ça en appel et puis qui ont eu gain de cause et Hydro-Québec va en appel de la compensation que le Tribunal leur a accordée.

2165 Ma question est, est-ce que cette entente UPA-Hydro-Québec fait que l'agriculteur ou la personne qui a des terres privées ou des terres agricoles ne peut pas négocier? Est-ce que ça fige la compensation?

**LE PRÉSIDENT :**

2170 Très bien. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2175 Bien, il faut comprendre qu'il y a un ensemble de paramètres qui sont encadrés par l'entente Hydro-Québec-UPA, et qui sont établis en fonction des conditions différentes que l'on retrouve chez la personne avec qui on négocie une entente de gré à gré pour des droits de servitude. Si on veut avoir plus de détails à ce sujet-là, je peux, au niveau de quels sont ces paramètres-là et comment ils sont appréciés, je peux demander à mon collègue David Pépin de venir un peu... de  
2180 broser un éventail.

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Un résumé des paramètres de l'entente, mais quelqu'un qui n'accepterait pas l'entente, donc le but de l'entente c'est de négocier de gré à gré, mais quelqu'un qui n'est pas satisfait, qui ne s'entend pas avec Hydro-Québec, peut aller contester l'offre d'Hydro-Québec devant le Tribunal administratif du Québec.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2190 Bien, en fait, même avant ça, je vais laisser mon collègue préciser quelles sont les modalités, mais cette personne-là peut, dans les négociations de gré à gré, se faire aider par des spécialistes en évaluation, donc avant d'avoir recours à d'autres mécanismes.  
2195

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Mais disons qu'il n'y pas d'entente, Hydro-Québec arrive à l'expropriation, la personne peut contester le montant offert pour l'expropriation, à ce moment-là, devant le Tribunal administratif. Oui, allez-y, Monsieur. Votre nom déjà c'est?

**M. DAVID PÉPIN :**

2205 David Pépin. Donc, la façon que nous procédons lorsqu'on présente les indemnités, comme je le mentionnais cet après-midi, on rencontre, dans un premier temps le propriétaire, on va recueillir les informations pour pouvoir bâtir l'indemnité.

2210 La même indemnité aussi tient compte des paramètres du marché, ce qui est très important. Donc, c'est pour ça qu'on fait appel à une firme de professionnels qui va procéder à l'évaluation des terres agricoles, des terres forestières, lesquelles données nous serviront pour bâtir l'indemnité en soi.

2215 Il est certain que lorsqu'on rencontre les propriétaires, on fait, on leur remet le constat, en fait de l'indemnité, le sommaire, comment, les justificatifs de l'ensemble des données. Donc, le propriétaire peut systématiquement faire appel à des professionnels pour voir si nos représentations ou notre offre sont raisonnables.

2220 Et ce qu'il faut mentionner aussi, c'est que l'entente Hydro-Québec-UPA, bien qu'elle s'appuie sur une valeur marchande qui est faite au moment ou du moins qui est d'actualité au moment où on la présente, s'appuie quand même sur une indemnité qui est de l'ordre de 150 % de la valeur. Lorsqu'on parle de servitude, on paie 150 % de la valeur.

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2225 Mais la valeur que vous avez évaluée. Donc, on doit payer à nos frais un évaluateur. On doit, pour pouvoir dire, savoir si la valeur que vous, vous nous avancez, que nous on peut contester puis vous amener une contre-expertise. Mais c'est toujours à nos frais. Puis qui va gagner entre vous et moi?

2230

**LE PRÉSIDENT :**

2235 Mais si j'ai compris, c'est qu'Hydro-Québec, dans l'entente, vous prévoyez un montant pour permettre aux gens d'engager leur propre expert? C'est ça que j'ai compris?

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Ah, non, non.

2240

**M. DAVID PÉPIN :**

Ce que je sais, c'est que nous, on permet évidemment à l'agriculteur de pouvoir aller faire appel à un expert et donc, évidemment il faut comprendre aussi que par expérience, pour avoir traité une centaine de dossiers puis énormément de dossiers avec les agriculteurs, s'il y a bien quelqu'un qui connaît le marché, l'agriculture, les terres agricoles, c'est bien eux. Donc, systématiquement, lorsqu'on arrive, on présente une offre, il est certain qu'ils sont en mesure de pouvoir juger si elle est recevable ou pas.

2245

Maintenant, lorsqu'il y a divergence, oui, on permet de faire appel ultimement à un arbitre ou quoi que ce soit, il y a des mesures qui apparaissent dans l'entente, au chapitre 5, à cet égard-là, lorsqu'il y a des différends.

2250

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'arbitre à ce moment-là, il n'y a pas de frais pour l'agriculteur qui fait appel à un arbitre?

2255

**M. DAVID PÉPIN :**

Ça peut se faire par l'entremise de l'UPAQ, ça peut se faire par l'entremise d'un arbitre, et cetera, donc il y a des mécanismes qui sont en place pour permettre d'arriver à une entente.

2260

**LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, on a demandé le dépôt de la nouvelle entente, ça fait qu'on va pouvoir en prendre connaissance.

2265

**M. DAVID PÉPIN :**

Puis je tiens aussi à rappeler encore que, malgré le fait des deux cas qui ont été relatés hier dans le secteur de New Richmond, que je connais très bien, il reste qu'on est à 98 % des ententes signées, donc c'est une extrêmement grande majorité. On déplore évidemment le 2 %, mais on n'a pas le contrôle sur la volonté des gens à certains moments.

2270

2275

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Sylvestre?

2280

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Monsieur Germain, j'aimerais juste attirer votre attention sur le mot de monsieur Pépin – c'est ça, Monsieur, je dis bien votre nom? – il a dit « permet ». Alors quand on permet à quelqu'un, c'est que les frais sont à la personne qui conteste.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, dans la nuance...

2290

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Et on peut, dans l'évaluation en tout cas, on pourra voir, mais c'est pour ça que quand je parle d'acceptabilité sociale, aux rencontres du BAPE, puis on m'avait dit, madame, celle qui était là, je m'excuse, j'oublie son nom, nous disait que les notes avaient été prises. Il y a eu des cas pathétiques de gens qui sont venus puis qui ont eu une compensation minimale et puis les coupes de bois, ce n'est pas eux autres qui les ont eues, les revenus de ça. Alors, c'est pour ça que je porte ça à l'attention de la commission.

2295

2300

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Et vous pourrez le faire dans un mémoire de façon plus détaillée. Ce sont nos procédures, bien entendu, la première partie, ce sont les questions et la commission examine les préoccupations apportées par les participants lors de la deuxième partie. On échange sur certains points particuliers avec les gens, après ça on regarde les mémoires et c'est là, entre autres, qu'on détermine quels sont les enjeux, les aspects que nous, on va vouloir traiter en fonction des préoccupations que les gens nous ont apportées à la deuxième partie de l'audience publique.

2305

Alors je vous invite à nous faire un mémoire.

2310

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

O.K. Dans le volet d'acceptabilité sociale, hier, on avait demandé à madame Rompré quelle MRC avait émis un avis non favorable à la ligne dans Lanaudière, et je pense qu'on n'a pas eu de réponse à part la représentante, madame Godin, de la MRC Matawinie, qui est venue clairement dire que la MRC avait une résolution non favorable au passage de la ligne.

2315

J'aimerais que madame Rompré peut-être nous dise si elle a eu des résolutions de MRC qui sont non favorables au projet de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Outre la MRC de Matawinie qui a été mentionnée hier?

2325 **Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Outre la MRC de Matawinie.

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Est-ce qu'il y a eu d'autres résolutions de MRC qui sont défavorables au projet?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2335 Monsieur le président, hier Christiane Rompré a fait état de l'ensemble des résolutions qui ont été reçues dans le cadre du projet, tant depuis quatre ans, et donc ce que ça a amené comme changement au projet. Récemment, plus récemment, il y a eu neuf résolutions qui ont été reçues, donc c'était dans l'état que madame Rompré en a fait hier. La question c'est de quelle MRC ou de quelle municipalité sont ces neuf résolutions-là? C'est ça?

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Mais en fonction du projet actuel, là.

2345 **Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui, le projet actuel.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2350 Donc, c'est ça. Les neuf plus récentes.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Tel que maintenant, le final qu'on a proposé.

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

2360 Oui, on a reçu trois résolutions : une de la MRC de Matawinie, une de la MRC de Joliette, une de la MRC de Montcalm.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Très bien. Ces résolutions-là, est-ce qu'elles sont disponibles dans le dossier? Alors, si c'est possible de les déposer pour être sûr qu'on les ait, les trois?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

2370 Il y en a trois d'entre elles qui ne sont pas citées dans l'étude d'impact, parce qu'elles ont été déposées après la publication de l'étude d'impact, mais on pourra vous les fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Alors, s'assurer qu'on les ait au dossier. Alors, je vous remercie. Alors, ça vous va, Madame Sylvestre?

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2380 J'avais peut-être juste une question technique par rapport à ça. Une municipalité qui n'aurait pas un règlement de zonage qui permet le passage d'une ligne, parce qu'il faut que ça soit, souvent Hydro-Québec demandait aux municipalités de voir si la réglementation permettait le passage de la ligne, une municipalité qui n'aurait pas, dans le corridor où la ligne doit passer, un zonage qui le permet puis qui ne modifie pas son règlement de zonage pour le permettre, techniquement qu'est-ce qui arrive?

2385

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

2390

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Je peux peut-être plus répondre, si vous voulez. Alain Tremblay, Ressources naturelles – sur ce sujet-là.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Monsieur Bolullo, vous êtes à l'aise de laisser monsieur Tremblay répondre?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., allez-y, Monsieur Tremblay.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2410 Parce que vous devez comprendre, c'est qu'en fait, c'est notre ministère qui est responsable, normalement le ministre, mais le pouvoir a été délégué à la sous-ministre, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de demander l'avis des MRC concernées, justement en fonction de l'article 151 de la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme*, à l'effet de savoir si le projet d'Hydro-Québec est conforme à leur schéma d'aménagement.

2420 Ça fait que ces lettres-là ont été envoyées, il n'y a pas d'avis encore de rentré, je ne crois pas, en tout cas, je ne les ai pas reçus pour le moment, mais pour la majorité des MRC, ça a été envoyé le 12 septembre, puis pour la Communauté urbaine de Montréal, un petit peu plus tard, le 15 octobre de cette année.

2425 Ça fait que c'est pour vous faire état de ça, ils ont quand même, par rapport à leur schéma d'aménagement, bon, ils vont regarder le projet d'Hydro-Québec et ils vont voir si, en effet, c'est conforme à leur schéma d'aménagement et ils vont répondre par lettre, par résolution municipale et transmettre.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 C'est ça. Disons qu'en partant, il faut faire une distinction entre une résolution et un avis de conformité. Donc, une résolution peut être de caractère politique, un avis de conformité est un avis technique qui est émis par les MRC concernées. En ce moment, est-ce que c'est prévu ou pas, mais dans le cas, par exemple que ça soit une MRC ou une municipalité régionale ou une municipalité locale qui dirait que le projet n'est pas conforme à son, si c'est une MRC, à son schéma d'aménagement et développement, dans le cas d'une municipalité, que ce n'est pas conforme, je ne sais pas, à son plan d'urbanisme ou à son zonage, donc vous dites que c'est vous qui avez envoyé les demandes, c'est le ministère quand je dis vous?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Bien, le ministère les a préparées, on les a préparées puis...

2440

**LE PRÉSIDENT :**

Qui les prépare. Donc, le ministère les reçoit, s'il y a des municipalités qui disent : bien, ça n'est pas conforme?

2445

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Bien, premièrement, une distinction à faire : ce que les municipalités envoient, c'est si le projet ne contrevient pas...

2450

**LE PRÉSIDENT :**

Un avis de conformité.

2455

**M. ALAIN TREMBLAY :**

À l'avis de conformité, mais à ce moment-là, selon les municipalités, ce n'est pas une résolution comme telle nécessairement, c'est un document signé.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un document, oui, signé. Administratif.

2465

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Mais tandis que les MRC, c'est par une résolution municipale qui donne un avis de conformité relativement au schéma d'aménagement. C'est le sujet de l'adoption de la résolution.

2470

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la distinction entre une résolution qui s'oppose au projet par principe et un avis de conformité. Il y a une distinction à faire.

2475



**M. ALAIN TREMBLAY :**

2480 Oui. Mais bon, s'il y avait une opposition, généralement c'est qu'à cet effet-là, à ce moment-  
là, il y a des discussions qui vont en sorte de voir qu'est-ce qu'il faut faire pour que le projet  
d'Hydro-Québec soit conforme, à ce moment-là, au schéma d'aménagement, qu'est-ce qu'il faut  
faire pour qu'on ait finalement un avis de conformité. Puis, bon, comme c'est déjà arrivé, il y a  
quand même, à ce moment-là, des fois, des modifications pour réussir à l'avoir, mais ça entraîne  
des délais.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, par exemple, ça peut demander un règlement de contrôle intérimaire, par  
exemple?

2490

**M. ALAIN TREMBLAY :**

À mon souvenir, je ne peux pas vous dire dans la technicité, là.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas un expert dans le domaine.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2500

Moi non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

En tout cas, ça demande une modification ultime au schéma d'aménagement et de  
développement, c'est ce qu'on doit comprendre. Donc, ça veut dire que le projet ne peut pas aller  
de l'avant tant que la situation ne serait pas régularisée dans une des municipalités ou une des  
MRC concernées. C'est ce qu'on doit comprendre?

2510

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Effectivement. Habituellement, ça se corrige dans un délai quand même pas très grand.

2515

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2520 Je me fais l'avocat du diable, Monsieur Tremblay, si une municipalité veut faire un peu  
comme les Gaulois, puis décide qu'elle ne modifiera pas son schéma d'aménagement ou ne  
permettra pas le zonage, dans son zonage, un usage pour ça, est-ce que ça fait qu'Hydro-Québec  
va retourner faire ses devoirs puis passer ailleurs?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2525 Je n'ai pas rencontré cette situation-là dans mes dossiers depuis 2000.

**LE PRÉSIDENT :**

2530 Mais est-ce qu'il existe des mécanismes qui permettent au gouvernement de modifier des  
schémas ou ça n'existe pas dans des cas comme ça?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2535 Je ne crois pas, dans ce que j'ai pu vivre, dans les dossiers, qu'une MRC comme telle va  
empêcher un projet à cause de ça. Mais par contre, je pense qu'à ce moment-là, il y a des  
échanges pour faire en sorte de comprendre la situation et d'arriver, finalement, à ce que le projet  
puisse convenir aux préoccupations de la MRC ou de la municipalité.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais néanmoins, tant que ce...

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

2545 Qui fait partie des échanges?

**LE PRÉSIDENT :**

2550 Excusez-moi, Madame, mais tant que ce n'est pas conforme, donc il n'y pas de certificat de  
conformité qui est émis, donc le projet ne peut pas aller de l'avant tant qu'il n'y a pas cette lettre-là  
de la MRC.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2555 Effectivement.

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Qui participe aux échanges, Monsieur Tremblay, dans ce temps-là?

2560

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Hydro-Québec va sûrement échanger avec l'entité concernée, mais en même temps, il peut y avoir des échanges avec notre ministère aussi et peut-être le MAMROT.

2565

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, le ministère des Affaires municipales qui est responsable d'entériner les schémas d'aménagement.

2570

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Effectivement.

2575

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Mais ce que monsieur Tremblay disait, c'est que le 12 septembre, la demande avait été envoyée, mais les réponses ne sont pas toutes rentrées, c'est ça que j'ai compris?

2580

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Ils ont 120 jours pour répondre.

2585

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

120 jours, parfait. Merci.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2590

60 jours ou 120, en tout cas c'est à vérifier et je vous reviens. 120, c'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

120 jours. Donc, le 12 septembre, donc trois mois.

2595

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

120 jours, puis ça a été envoyé le 12 septembre, parfait.

2600

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça fait le 12 décembre. Oui, c'est ça, octobre, novembre, décembre. Très bien. Alors, ça vous va, Madame Sylvestre?

2605

**Mme ROBERTE SYLVESTRE :**

Oui, c'est parfait, merci beaucoup.

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Alors il est 20 h 42, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes, mais par principe, on va reprendre à 21 h pile.

2615

---

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2620

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE COMMISSAIRE :**

2625

Merci. Ma première demande de précision s'adresse à monsieur Bergeron. Vous avez, d'entrée de jeux, tout à l'heure, précisé qu'est-ce qui s'appliquait au niveau de l'épandage de phytocide depuis 2001, je crois, les nouvelles règles qui sont applicables au niveau de l'épandage des phytocides, vous n'avez pas précisé par contre si ça, ça s'appliquait ou non aux emprises de ligne d'Hydro-Québec. Est-ce qu'on pourrait avoir des clarifications là-dessus s'il vous plaît?

2630

**M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

Alors, oui, je l'ai mentionné. Tout ça découle d'une longue séance du BAPE de 1991, engagement pris par le gouvernement du Québec en 1994 et cible atteinte en 2001.

2635

2640 Et ce que c'est, ça vise deux éléments : l'ensemble des forêts publiques du Québec et précisément, les forêts sous aménagement forestier, c'est-à-dire les forêts qui ont une vocation d'aménagement forestier. Et on comprend clairement que les emprises d'Hydro-Québec, à moins de preuve du contraire, n'ont pas de vocation d'aménagement forestier. Alors, en clair, les terrains d'emprise ne sont pas sous cette obligation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2645 Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2650 Peut-être une précision. Je pense qu'il s'agissait, on parlait d'insecticide et dans ce que monsieur Bergeron faisait référence, c'était pour le contrôle des insectes et non pas pour le contrôle de la végétation, à moins que je me trompe?

**LE COMMISSAIRE :**

2655 Je crois que c'était les deux?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

2660 Non. L'engagement qui a été pris par le gouvernement du Québec en 1994 visait l'usage des phytocides et des insecticides. Pour y aller rapidement, les insecticides visaient les insectes nuisibles, en premier rang la tordeuse des bourgeons d'épinette, et tout le reste, et visait les phytocides comme outils de lutte à la végétation compétitrice pour la libre croissance des résineux plantés.

2665 Et l'alternative, je ne sais pas si ça peut aider Hydro-Québec ou toute autre société dans le futur, l'alternative au contrôle, à l'élimination des phytocides, dis-je, a été l'usage de plans forestiers de forte taille, donc des supers plans, 80 cm et tout le reste, ou encore a été le dégageement mécanique avec des ouvriers de terrain.

2670 Donc, en clair, ce que ça veut dire, c'est que pour atteindre les cibles de libre croissance des essences ou espèces arborescentes, bien, on ne fait plus de travail terrain et on a un recours plus intensif aux travailleurs forestiers puis lequel, par ailleurs, peut comporter des coûts supplémentaires puis des risques pour les travailleurs, mais c'est un choix de société qui a été épris à ce moment-là.

2675

**LE COMMISSAIRE :**

2680 Merci pour cette précision-là. Ma deuxième précision, ça serait pour le MAPAQ, concernant l'engagement que vous aviez pris au début de la séance, de vérifier si Hydro-Québec, son statut était, en fait si ses emprises tombaient sous une appellation « d'utilisation autre » ou si c'était plutôt « exclu du territoire agricole », pourriez-vous aussi vérifier, si jamais c'est effectivement une utilisation autre, est-ce que la période de prescription de perte de droits acquis après un an, qui a été énoncée par monsieur Cyr, d'appliquerait dans ce cas-là à Hydro-Québec ou non? Merci.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, on a trois demandes aussi dans les personnes-ressources et du côté du promoteur, on a des demandes de précision. Tout d'abord Monsieur Gagnon de la MRC Thérèse-de-Blainville?

2690 **M. JEAN-LUC GAGNON :**

2695 Oui, Monsieur le président, c'était au sujet de... suite à l'avis qui est fait à une MRC, on n'a pas les documents en ce moment, on va pouvoir les déposer demain, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, au chapitre 6, les articles 149 à 157, inclusivement, mentionne le processus qui est fait à partir du moment où l'avis est signifié à une MRC. Donc, on va pouvoir déposer les documents demain et les précisions.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Du côté d'Hydro-Québec, Monsieur Bolullo, deux précisions?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2705 Donc, en fait c'est en lien, la première précision c'est en lien avec le processus de la CPTAQ. Donc effectivement, pour les emprises, on ne demande pas d'exclure les lots de la zone agricole, mais bien d'utiliser un lot à des fins autres qu'agricoles. Donc, c'est l'essentiel des demandes qui sont faites à la CPTAQ dans le cadre des projets, c'est fait de cette façon-là.

2710 Et en lien avec les droits acquis, le gouvernement et ses mandataires ont un régime particulier qui est associé à l'article 104 de la loi au sujet des droits acquis qui ont été octroyés dans le passé.

2715

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et ça va être confirmé par le ministère de l'Agriculture.

2720 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Pour poursuivre au niveau de la CPTAQ, au niveau des érablières, l'autorisation CPTAQ est requise également pour couper des érables, bien entendu, qui sont situés en territoire agricole.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, seulement les érablières en territoire agricole, mais il peut y avoir des érablières qui sont en territoire non agricole également, ce n'est pas le même régime, c'est ça que vous me dites?

2730

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, ça ne doit pas être autorisé par la CPTAQ à ce moment-là.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2740 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2740

Enfin, pour ce qui concerne la réglementation municipale, donc quand on fait un projet comme celui-ci, Hydro-Québec analyse la réglementation de zonage et on doit s'y conformer. Et on doit s'y conformer par le biais des lois provinciales qui exigent cette conformité-là. Donc, les lois provinciales qui ont à émettre des autorisations à Hydro-Québec et qui exigent, dans leur processus, d'avoir une conformité, exigent un certificat de conformité à la réglementation municipale.

2745

Et donc, s'il n'y a pas conformité, Hydro-Québec demande à la municipalité de le modifier et dans tous les cas où il y a eu des modifications demandées, on a réussi à s'entendre avec les municipalités. Il faut comprendre qu'il s'agit ici d'un service d'utilité publique et on parvient, entre utilités publiques, à s'entendre sur les modalités de zonage dans les municipalités.

2750

**LE PRÉSIDENT :**

2755

Très bien, je vous remercie. Enfin, Monsieur Tremblay?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2760 Oui, c'était pour préciser un peu plus, bien, les termes comme tels. Pour la question municipale, ce qui est mis, c'est une attestation de non-contravention à la réglementation municipale. C'est le terme consacré. Puis généralement, c'est Hydro-Québec qui nous le transmet une fois qu'ils l'ont obtenue dans leur projet, quand on en a besoin comme tel. Puis pour les MRC, c'est un certificat attestant la conformité du projet au schéma d'aménagement de la MRC comme telle ou dans ce cas-là, ici, c'est la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal.

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ce qui est de la partie de la Communauté, mais plus au nord, ça va être les MRC, en propre.

2770 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, c'est ça.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Comme pour la ville de La Tuque, par exemple.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2780 Oui, la ville de La Tuque est considérée comme une MRC. Ça fait que là, ça c'est un cas particulier, ce n'est pas une appellation MRC, mais ils agissent comme une MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

2785 Effectivement, c'est ça que j'ai pu constater. Je l'ignorais, mais quand j'ai vu les papiers, j'ai découvert ça. Alors, je vous remercie.

2790 **M. ANDRÉ DALLAIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2795 Alors maintenant, nous allons inviter notre prochain participant, monsieur André Dallaire, à s'avancer. Alors, bonsoir Monsieur Dallaire.



**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Oui, bonsoir.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre première question.

2805 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bonsoir, Monsieur le président. J'ai abordé, hier, le thème de l'autofinancement qui est un thème majeur dans le débat qui nous occupe, parce que la beauté de la solution 1, la solution à 1 000 pylônes et davantage, avant de commencer, j'aimerais qu'on rétablisse certaines données chiffrées.

2810

Hier, on vous a présenté un tableau synoptique à l'écran qui ne correspond pas avec la réalité brute. J'aimerais, avant de commencer, bien situer les chiffres suivants : le projet solution 1, c'est un projet à 1,350 G\$, tel qu'on a pu le voir sur les diapositives, en incluant évidemment les 260 M\$ du poste Judith-Jasmin. Je ne sais pas si on veut contester le chiffre, mais je pense qu'il faudrait, à un moment donné, s'entendre sur les données de base.

2815

Quant au projet 2, celui sans pylône aucun, il consiste à faire le même travail avec la technique de compensation en série, tout le monde devrait reconnaître que c'est un projet de 800 M\$ arrondis, comme je vous le disais hier. En 2010, pour faire descendre les 2 000 MW d'éoliens, deuxième appel d'offres, ils ont venté le mérite de leur scénario aux fins d'obtenir 393 M\$. Disons que pour les fins de la discussion on arrondit à 400 M\$.

2820

L'année suivante, qui est la deuxième composante de la solution 2, parce que la solution 2 c'était deux histoires ensemble réunies, c'est la Romaine pour laquelle on a sollicité un autre 395 M\$, mais arrondis ça fait 400 M\$, qu'ils ont obtenus en disant, entre autres choses, que c'était fiable mur à mur et puis même que c'était optimal dans les deux cas. Mais on ne reviendra pas sur les épithètes, qu'est-ce qui est optimal, puis qu'est-ce qui est optimal plus, plus tard, avec d'autres questions, on reviendra là-dessus.

2825

Mais pour les chiffres, il faudrait que le tableau de fond soit clair. La solution 1 : 1,350 G\$; la solution 2 : 800 M\$. Si on prend la calculatrice, ça fait un écart d'investissement à la base de 500 M\$, toujours en étant arrondis évidemment.

2830

2835 On va s'entendre là-dessus, parce que ce qui est apparu à l'écran hier, c'était tout à fait différent de ce dont je viens de vous parler. Mais si on ne s'entend pas là-dessus, ça va être difficile pour moi de poser des questions additionnelles sur l'autofinancement.

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Je comprends, mais ce qu'on peut voir c'est que là, Hydro établit ses coûts à sa façon, vous, vous contestez la façon. Disons que c'est votre droit de contester la façon d'Hydro-Québec.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2845 Ah non, non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

2850 Vous ne pouvez pas forcer Hydro-Québec de convenir, comme Hydro ne peut pas vous forcer à convenir à sa façon de calculer non plus. Ça va dans les deux sens.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2855 Mais c'est leurs chiffres. Mais, écoutez, moi, je vous donne mes sources, là. C'est sur leur écran, solution 1, à l'écran ici même, hier, 1,350 G\$.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 J'en conviens, là. Vous venez de nous le dire. Là, c'est votre façon de le présenter, Hydro a une façon différente de présenter les choses. Je ne veux pas partir de débat sur ça ce soir.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2865 Non, c'est parce qu'au final, ils disent 500 M\$ de plus en investissement, il n'y a rien là, parce que nous, on fait un pro forma de 50 ans et puis on va aller ramasser 774 M\$ en bénéfices d'opération supérieurs – c'est ce qu'on a dit hier?

**LE PRÉSIDENT :**

2870 C'est ce qu'ils soutiennent, c'est ce qu'on a compris effectivement.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2875

Parfait. Alors, moi, j'ai commencé, hier, à essayer de démonter cette mécanique des chiffres en faisant ressortir que pour arriver à 774 M\$, hier, bien, ils comptaient qu'au Jour de l'An, la fée des étoiles passait, les déficits disparaissaient, hier.

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Mais ça, je vous expliquais hier...

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2885

Mais je résume avant de commencer.

**LE PRÉSIDENT :**

2890

Oui, je résume, mais il faut bien s'entendre. Là, c'est quelle information que vous n'avez pas, que vous voulez obtenir en rapport avec le projet et dans votre mémoire, vous pourrez exposer votre contestation. C'est ça que je vous ai expliqué, hier.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2895

Non, non, écoutez. Ici, on est en période d'information, j'ai deux questions à poser, mais avant de les poser, et parce que votre mécanique, que je respecte, fait qu'après deux questions, on doit se retirer puis aller prendre la queue.

**LE PRÉSIDENT :**

2900

C'est équitable avec les autres personnes qui sont inscrites.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2905

Je comprends ça, mais ça crée quand même l'inconvénient que dans 24 heures, il se peut qu'on doive remettre les choses en perspective. C'est ce que je viens d'essayer de faire. Voici mes deux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

2910

Allez-y.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2915

On a entendu au moins à 10 reprises, hier, que pour bâtir ce chiffre de 774 M\$ de pertes évitées, il y avait un écart en mégawatts, à la hauteur de 100 MW, l'équivalent de la consommation de la ville de Repentigny. On l'a répété au moins dix fois.

2920

Alors, ma première question va porter sur la composition, la façon de bâtir ce 100 MW. Ma deuxième question, j'espère que je pourrai la poser dans le détail : qui va acheter, qui achèterait pour 774 M\$ de pertes évitées? Qui, dans quel délai? Alors ça, ça sera ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

2925

On va commencer par la première question, donc comment Hydro arrive au 100 MW, c'est ça?

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2930

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2935

Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

2940

Monsieur le président, je vais passer la parole à Bruno Picard pour expliquer comment, d'où vient le 100 MW.

**M. BRUNO PICARD :**

2945

Monsieur le président, le 100 MW est un différentiel de mesure à la pointe entre deux scénarios. Donc, entre le scénario 1, qui est l'ajout d'une nouvelle ligne et le scénario 2, l'usage de compensation massive, l'usage massif de compensation série, pardon. Donc, on garde deux réseaux à la pointe, les deux solutions, on fait le différentiel, et on obtient 100 MW d'écart en faveur du scénario avec la ligne.

2950

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

2955

Mais là, il vient de dire à la pointe, je vais lui poser la question, puis là, je vais peut-être, selon la façon qu'il va prendre pour répondre, bien, ça va probablement susciter des questions. À la pointe, ça, c'est l'heure dans l'année, si je comprends leur vocabulaire, c'est l'heure dans l'année où toute la charge maximum est injectée sur leurs fils. Vrai ou faux?

2960

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Picard?

2965

**M. BRUNO PICARD :**

Comme on l'a dit plus tôt, la pointe, c'est le moment dans l'année où le transit est maximal.

2970

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Alors voici. En statistiques 101, dans une année, en général, il y a 8 760 heures. Alors, eux prennent l'heure qui est chargée au max et ils multiplient par 8 700, exact ou faux?

2975

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Picard?

2980

**M. BRUNO PICARD :**

Dans une année, il y a 8 760 heures, mais le calcul des pertes se base sur la valeur à la pointe et, comme on l'expliquait à la Régie, auquel nous étions présents, on applique un facteur de perte qui nous donne une valeur en énergie qu'on fait correspondre avec un coût de perte en énergie du distributeur pour arriver à un montant.

2985

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous tenez compte du paramètre de pointe, mais en même temps, vous appliquez des facteurs pour corriger.

2990

**M. BRUNO PICARD :**

Pour le répartir tout au long de l'année.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

La pointe ne dure pas 24 heures par jour, 365 jours par année.

**M. BRUNO PICARD :**

3000

C'est que le transit du réseau change à toute heure du jour, à tout instant. En période faiblement chargée, le réseau a moins de puissance sur les liens, donc il y a moins de pertes qui sont anticipées, qui sont générées. Par contre, le même réseau, avec le même nombre de liens, si on le surcharge ou qu'on transite plus de puissance, va générer plus de pertes. Donc, tout au long de l'année, on a des situations différentes et on le ramène à un facteur pour obtenir un calcul, mais c'est une démonstration qu'on a faite à la Régie de l'énergie et nos paramètres sont très conservateurs.

3005

**LE PRÉSIDENT :**

3010

Ça, cette démonstration-là, donc c'est sur un document déposé à la Régie?

**M. BRUNO PICARD :**

Tout à fait.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

Quel document précisément? Est-ce que, si c'est difficile à coter, est-ce que vous pouvez nous le déposer, ce moment-là?

3020

**M. BRUNO PICARD :**

Je n'ai plus le numéro par cœur, mais on pourrait vous le déposer sans problème.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Déposer le document qui explique la méthode de calcul précisément à Hydro-Québec pour arriver au 100 MW en fonction aussi de la quantité d'énergie que ça représente pour établir un coût, un équivalent en kilowattheures ou mégawattheures, c'est ça que je dois comprendre?

3030

**M. BRUNO PICARD :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3035

O.K. Très bien.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3040

Regardez, ça vous intéresse de savoir ce qui s'est dit à la Régie? Là, vous venez d'entendre un son de cloche, mais j'allais faire entendre le deuxième son de cloche qui était celui du docteur en statistiques qui leur disait qu'effectivement, ils devraient peut-être, à chaque mois, à tous le moins, faire un relevé au début puis à la fin du mois pour tirer une moyenne, et pour être capables... lui, après avoir fait ses calculs, il établissait que l'écart moyen était à la hauteur de 60. Je n'entrerai pas dans le détail, mais si vous voulez entrer dans le détail de la thèse de l'Hydro, vous irez voir la thèse du spécialiste qui disait qu'en faisant des statistiques mieux pondérées, c'est-à-dire à chaque mois, une au début du mois, une à la fin, une médiane multipliée par 12, lui arrivait à 60 MW. Mais si vous lisez ça, ça me suffit.

3045

3050

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, si vous pouvez nous donner la référence exacte, là. Je sais que la Régie, je ne connais pas en détail leur mode de codification, mais non, si vous l'avez déjà, vous pouvez nous donner la cote, si vous ne l'avez pas, on essaiera de le trouver.

3055

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, je n'ai pas la cote, mais c'est le mémoire de l'Association des restaurateurs et l'expert, c'est monsieur Henri-Paul... j'ai perdu son nom, là.

3060

**LE PRÉSIDENT :**

C'est le mémoire de l'Association des restaurateurs qui a été déposé récemment?

3065

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Et des hôteliers. Raymond, monsieur Raymond, oui. Vous regarderez la démonstration savante de quelqu'un qui a fait beaucoup plus que Statistiques 101 pour arriver à 60. Bon. Parce que là, si on fait 60, on réduit assez, de façon assez appréciable le total de 774 M\$, en ajoutant, hier, que si la fée des étoiles n'est pas partenaire là-dedans, bien, ça va descendre encore.

3070

Ma deuxième question serait la suivante.

**LE PRÉSIDENT :**

3075

Oui?

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3080

Vous estimez, bref, hier, j'ai entendu de quelqu'un que ça n'était pas des espèces sonnantes et trébuchantes le 774 M\$, c'était des litres d'eau qui dorment au fond des réservoirs. Est-ce que je peux, avant d'aller plus loin, être rassuré? Est-ce que vraiment quelqu'un a dit, hier, que le 774 M\$, c'est un 774 millions d'eau qui dort au fond des réservoirs? Vrai ou faux?

3085

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo ou Monsieur Picard, ça va?

**M. BRUNO PICARD :**

3090

Oui. Le 774 M\$, pour le remettre en perspective, c'est un coût actualisé des pertes évitées sur le réseau de transport. Donc, c'est une quantité que le Distributeur n'aura pas à acheter pour alimenter sa clientèle.

3095

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Mais pour le moment, ma question...

**LE PRÉSIDENT :**

3100

Excusez-moi, juste...

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3105

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3110

Acheter de qui? Il n'aura pas à acheter d'Hydro-Québec Production?



**M. BRUNO PICARD :**

3115

Oui. D'approvisionnement, en partie d'Hydro-Québec Production. Il y a également d'autres sources d'approvisionnement, comme l'appel d'offres éolien ou de l'énergie de biomasse.

**LE PRÉSIDENT :**

3120

Souvent, on s'aperçoit que les appels d'offres, c'est des valeurs fixées par le gouvernement qui dit, bon, on lance l'appel d'offres pour 500 MW et on... encore dernièrement, justement, en arrivant ici lundi, il y avait une interpellation à l'Assemblée nationale, donc je me suis mis à l'écouter avant l'audience de la soirée, donc ces questions-là revenaient toujours. Si je me réfère à la question de monsieur Dallaire : qui achèterait effectivement les pertes? Bon, vous dites, le Distributeur n'aurait pas à les acheter, mais Hydro-Québec Production, qu'est-ce qu'il fait, lui? Est-ce qu'il faut qu'il achète la production éolienne et il ne trouve pas preneur? Parce que ce que je comprends, c'est que c'est des barrages, vous fermez les turbines, le réservoir se remplit. S'il n'y a pas preneur, à un moment donné, bien l'eau s'en va dans le déversoir. Le barrage demeure à une cote maximale de gestion.

3125

3130

**M. BRUNO PICARD :**

Là, vous faites référence au surplus?

3135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien c'est ça, dans le contexte des surplus, qu'est-ce qui arrive avec ce 100 MW-là dans un contexte qu'il y aurait des surplus et Hydro-Québec doit déverser de l'eau sans la turbiner dans ses réservoirs, parce qu'il faut qu'Hydro-Québec achète, par exemple, toute la production éolienne. Disons qu'il se met à venter fort en Gaspésie pendant plusieurs jours, ça veut dire que toute la capacité éolienne fonctionne à pleine capacité, donc vous achetez, vous achetez, vous achetez, en même temps, il a plu beaucoup, vos réservoirs sont pratiquement pleins, donc il n'y a pas de client pour acheter l'électricité, ça veut dire que là, à ce moment-là, ça passe au déversoir?

3140

3145

**M. BRUNO PICARD :**

Pour vous répondre, les surplus c'est un concept en soi, pour l'économie, le 774 M\$, c'est une économie en pertes. Il faut le séparer.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

3155

Je conviens que s'il n'y a pas de surplus d'électricité, à ce moment-là, ça évite de construire de nouveaux équipements de production, effectivement, mais si ce n'est pas le cas, parce qu'il y a un surplus de production éolienne qui est pérenne pour plusieurs années, qu'est-ce qui se passe avec le 100 MW?

3160

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3165

Monsieur le président, au niveau des surplus, pour relativiser, on parle des surplus annuels qui ont été revus à la baisse aux environs de 5-6 TWh par année, pour la prochaine période de dix ans. Annuellement, il est produit, pour les besoins du réseau et pour les besoins de la clientèle québécoise, au-delà de 200 TWh annuellement. Donc, 5 TWh en surplus versus 220 TWh pour la production.

3170

Donc, c'est comme si vous aviez un réservoir d'essence que vous remplissiez pour aller à Québec, puis vous avez budgété 50 litres puis qu'au bout de votre voyage, bien il reste un litre dans votre réservoir. Donc, qu'est-ce que vous allez faire? Bien, la semaine suivante vous allez utiliser le litre qui reste pour... donc, dans le fond, c'est juste pour relativiser la notion de surplus par rapport à la consommation totale. Les surplus qu'Hydro-Québec Distribution n'utilise pas, ils sont...

3175

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui arrive de ça, oui?

3180

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3185

Donc, on ne les paie pas, donc ils sont retournés à Hydro-Québec Production qui les valorise. Donc, cette énergie-là trouve preneur à un moment donné ou à un autre et Hydro-Québec Production les valorise à ce moment-là, au moment opportun. Donc, c'est de mettre en perspective la notion de surplus avec la consommation globale. Et aussi, illustrer que ce phénomène-là est cyclique. Donc, on n'est pas à un point où on va déverser de l'eau de nos réservoirs, on est loin de là.

3190

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la question que je me posais. Si les surplus étaient assez importants pour entraîner des déversements non turbinés, là. C'est ça que je me demandais comme question.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3195

On est loin de là. Et ce qu'il faut retenir, donc dans le fond, la comparaison économique qui a été faite, la compensation série, la solution 2 versus la ligne, c'est une base de comparatif économique qui a été établie selon certains paramètres, et c'est enchâssé dans une façon de fonctionner. Donc, ce n'est pas Hydro-Québec qui va inventer la façon de comparer une solution avec une autre. Donc, c'est enchâssé dans ce qui s'appelle un encadrement, les tarifs et conditions.

3200

Et quand on établit cette base comparative, on soit y associer le calcul des pertes. Donc, on stimule les conditions d'exploitation sur le réseau et on dit : les pertes, voici les pertes qui sont occasionnées par l'emploi de la compensation série, puis la base c'est la ligne où il y en a zéro. Donc, la compensation série entraîne des pertes additionnelles sur le réseau et on chiffre le coût de ces pertes-là engendrées, en y associant un coût à la perte qu'on a évalué.

3205

**LE PRÉSIDENT :**

3210

Vous dites que c'est un coût qui est pondéré en fonction des ventes d'électricité, ce n'est pas un coût purement théorique.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3215

Ce n'est pas un coût purement théorique. Par contre, c'est un coût, c'est une notion de comparaison économique de deux scénarios pour établir lequel est le moins cher et dans cette comparaison, cette analyse-là économique, ce qui en ressort c'est que le projet de ligne est le projet qui est nettement plus avantageux au niveau des coûts, on parle de la moitié des coûts.

3220

Donc, grosso modo, 800 M\$ versus 1,4 G\$. Donc, on est proche de la moitié des coûts. Donc, sur le point économique, du point de vue économique, c'est une solution qui est nettement avantageuse, en plus d'amener tous les avantages qu'on a mentionnés hier : flexibilité d'exploitation du réseau, ajout d'un lien robuste jusqu'à Montréal, possibilité, donc quand on regarde dans le futur puis on se projette, ça amène, ça permet une évolution plus efficace du réseau. Donc, en plus des avantages que ça amène, c'est une solution qui est largement plus économique.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

3230

Monsieur Paquin?

**LE COMMISSAIRE :**

3235

Oui. Le 774 M\$ qu'on perd dans le cas du scénario 2, ça serait quelle unité d'Hydro-Québec qui l'assumerait, est-ce que c'est Production ou est-ce que ça serait Distribution?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3240

En fait, donc l'énergie, la perte c'est quoi? C'est les fils qui chauffent et c'est de l'énergie qu'on perd dans l'air. Donc, c'est essentiellement, comme mon collègue le disait, c'est le Distributeur qui n'aurait pas à s'approvisionner davantage – donc exemple on veut transiter, je ne le sais pas, moi, j'ai de la difficulté à mettre un exemple concert là-dessus, là.

3245

**LE COMMISSAIRE :**

Peut-être juste pour préciser ma question : donc le Distributeur, quand il achète un mégawatt, il l'achète à partir de la centrale ou à partir de quand elle arrive dans son poste de distribution à lui?

3250

**LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, le Distributeur assume les pertes de transport, par exemple, sur le réseau, c'est ça? S'il achète l'électricité qui vient de la baie James, il y a 5 % de perte, c'est le Distributeur qui assume les pertes. C'est ce que je dois comprendre?

3255

**M. BRUNO PICARD :**

Le Distributeur doit acheter la production plus les pertes, doit figurer les pertes anticipées tout le long du réseau.

3260

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, Monsieur Dallaire?

3265

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Moi, je reviens à ma question, puis je suis heureux de voir que vous l'avez traduite en galonnage, à un moment donné, qui prend le bord du déversoir ou pas, selon que le Bon Dieu, au printemps, fait mouiller ou pas puis que la neige a été plus ou moins abondante en hiver. Mais hier, je voulais avoir la confirmation de ce que j'ai entendu. C'est que les pertes, c'est des gallons d'eau non turbinée au fond des réservoirs.

3270

3275 J'aurais aimé avoir la confirmation que ces pertes-là sont des gallons d'eau non turbinée qui dorment au fond des réservoirs. Je l'ai entendu hier, pourquoi ça les gêne de répéter aujourd'hui?

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Donc, Monsieur Bolullo, est-ce que ces gallons d'eau là, comme on dit, est-ce qu'ils vont être turbinés ou ils ne seront pas turbinés éventuellement?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3285 Les pertes évitées c'est, comme on a dit, de l'approvisionnement que le Distributeur n'aura pas à faire, des approvisionnements additionnels.

**LE PRÉSIDENT :**

3290 Donc, il achète moins.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3295 Donc, il achète moins. Donc si on met ça... donc, il achète moins dans son plan d'approvisionnement. Donc, il achète moins, il a le bloc patrimonial qui est toujours disponible, il y a d'autres blocs d'énergie au Producteur, donc associés aux barrages d'Hydro-Québec, il y a des blocs d'approvisionnement décrétés par le gouvernement qui sont les appels d'offres éoliens, donc ça fait partie de l'éventail des solutions, il y a des achats sur le marché, soit des contrats à long terme et d'autres achats auprès d'autres producteurs, et ça fait partie de l'éventail des solutions du plan d'approvisionnement du Distributeur. Donc, le fait de ne pas avoir de perte sur le réseau permet au Distributeur d'acheter moins d'énergie.

3300

**LE PRÉSIDENT :**

3305 Pour revenir au point spécifique, le producteur, Hydro-Québec Production fait quoi avec les gallons qui dorment dans le réservoir?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3310 À ce moment-là, quand on parle de surplus qui sont générés, on en a identifié sur un horizon de 10 ans et on les a revus à la baisse dans la pièce que j'ai déposée, qui a été déposée à la Régie par le Distributeur le 3 novembre, ces surplus-là sont retournés au Producteur qui les valorise au moment opportun. Donc, l'énergie trouve toujours preneur et donc, le Producteur s'occupe de les valoriser au fil du temps.

**LE PRÉSIDENT :**

3315

Monsieur Dallaire?

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3320

Mais en attendant qu'il les valorise, c'est des gallons d'eau qui dorment au fond du réservoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Sauf pour un certain nombre de mois, ce que je comprends et ce qu'on doit comprendre.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3330

Mais là, c'est parce que si on pousse un peu plus loin, comme vous l'avez fait, ça dort au fond de l'eau et puis ça se mêle avec l'eau de la pluie du bon Dieu et puis à un moment donné, il y en a trop, puis ça prend le bord. Alors, dans ce qui prend le bord, quelle est la portion de la pluie du Bon Dieu et la portion des pertes qu'ils veulent valoriser? Je pose la question.

**LE PRÉSIDENT :**

3335

Bien, c'est ça. Tout à l'heure, ce que j'ai demandé justement c'est est-ce qu'une partie de cette eau-là qui doit être, à cause que le réservoir est plein, doit être déversée sans être turbinée? On nous répond que ça n'est pas le cas.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3340

Non, non, ils doivent, de toute façon, parce qu'ils n'ont pas le droit de laisser mourir les poissons, ils doivent laisser de l'eau aller de côté.

**LE PRÉSIDENT :**

3345

Oui, mais ça, c'est déjà prévu dans le mode de production.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3350

D'accord. Mais dans la portion qui s'en va pour les poissons, quelle est la portion des pertes évitées, quelle est la portion de la pluie du Bon Dieu? Autrement dit, je pense que vous l'avez deviné, ce qu'on veut démontrer c'est que les fameuses pertes, ça ressemblerait, puis vous me corrigerez, je vais poser ça sous la forme d'une question, vous me corrigerez si je me trompe, ça

3355

serait un peu comme un bonhomme, un vendeur de cans de beans, là, qui aurait, sur ses tablettes, un million de cans de beans. Mais le problème, c'est qu'il ne peut pas les vendre. Il a effectivement un million de cans de beans, mais il va être obligé de s'en débarrasser pour les petits poissons par les évacuateurs.

3360

Alors, là j'enchaîne avec : comme c'est établi que le Producteur, tant et aussi longtemps qu'il ne les a pas turbinés, c'est des gallons d'eau qui dorment au fond des réservoirs. Maintenant, je vais leur demander quand le Producteur prévoit-il les vendre et à qui? Parce que s'il n'est jamais capable de les vendre, c'est des pertes – en latin, à un moment donné, on dit « write out », ça n'existe plus, les pertes.

3365

**LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question à Monsieur Bolullo.

3370

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, je ne peux pas vous dire précisément à qui sont vendus ou quand sont valorisés les surplus qu'Hydro-Québec Production dispose, il y a des gens qui sont spécialistes là-dedans et qui peuvent...

3375

**LE PRÉSIDENT :**

3380

Mais grosso modo, je pense de bien comprendre, si vous dites : bon, Distribution va acheter moins, parce qu'il y a un 100 MW évité, donc ça veut dire qu'Hydro-Québec Production va vendre ça, bon an, mal an, à quelqu'un d'autre. Toute chose étant égale, par ailleurs, c'est sûr que si on était en situation de faible hydroélectricité, mais disons, toute chose étant égale, par ailleurs, ça veut dire qu'éventuellement, normalement, Hydro-Québec Production va vendre à quelqu'un d'autre qu'Hydro-Québec Distribution. Ça pourrait être l'Ontario, c'est ça que je dois comprendre? Vous nous dites que l'électricité va finir par trouver preneur de quelqu'un d'autre qu'Hydro-Québec Distribution.

3385

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Sur d'autres marchés, effectivement.

3390

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Mais on est en situation de surplus, comme on disait hier, de surplus fixés par eux, à l'horizon Jour de l'An 2023-2024, puis si on fait de l'extrapolation, au lieu de descendre de

3395 4,6 TWh – en parlant de térawattheure, c'est intéressant ce qu'il a dit tantôt, mais les pertes évitées, c'est la moitié d'un seul térawattheure. Une ligne, ça transporte entre 12 et 15 TWh, puis là, il voudrait en bâtir une pour la moitié d'un térawattheure, parce que si vous faites la multiplication, pour arriver à 774...

**LE PRÉSIDENT :**

3400 Mais ça, vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3405 Non, non. Posez-leur la question.

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Mais ce n'est pas ça qu'Hydro-Québec nous a expliqué tout à l'heure. Il y avait différents objectifs, ça doit faire 15 fois qu'on nous dit, depuis que l'audience est commencée, la même réponse pour Hydro-Québec, quels sont les objectifs de la ligne, le 100 MW c'est un des objectifs, ce n'est pas le seul, qu'on nous dit.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3415 D'accord. Mais question d'information, est-ce que vraiment, parce que le 774 M, c'est 448 GWh dans leur livre savant, puis pour les gens qui comprennent mieux le térawattheure, 480 quelques GWh, ça fait la moitié d'un térawattheure. Alors, sur les 200 de production, tantôt il disait 15, c'était de la petite bière, imaginez la moitié d'un térawattheure. Ils veulent bâtir une ligne pour la moitié d'un... sauver la moitié d'un térawattheure.

**LE PRÉSIDENT :**

3425 Mais c'est ça, c'est ce que vous soutenez, vous. Ça, vous pourrez nous en parler dans votre mémoire.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3430 Non, non, c'est de la mathématique. Un térawattheure, c'est une définition.



**LE PRÉSIDENT :**

3435

Monsieur, je ne veux pas discuter avec vous, mais vous pourrez nous en parler dans le mémoire, de cette démonstration-là.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3440

Non. Écoutez, on est ici pour avoir réponse à nos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

3445

Ce n'est pas une question, c'est un commentaire que vous faites.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3450

Non, je demande si effectivement, le 774 M dont on parle, c'est oui ou non, la moitié d'un térawattheure. Je pose la question. Il ne faudrait pas me demander de répondre...

**LE PRÉSIDENT :**

3455

Monsieur Bolullo, mais je ne veux pas qu'on recommence à m'expliquer pour la quinzième fois, les objectifs du projet.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3460

Non, non, ce n'est pas ça. Techniquement, est-ce que les 774 M dont on parle depuis le début, ça correspond à la moitié d'un térawattheure. Oui, ou non? C'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

3465

Allez-y, Monsieur Bolullo.

**M. BRUNO PICARD :**

3470

Monsieur le président, 100 MW, si on le convertit en énergie économisée sur le réseau, c'est à peu près un demi-térawattheure, environ 500 GWh. Ça, puis il faut le calculer ou le figurer sur une période de 50 ans.

3475 Par contre, je veux juste revenir sur les surplus et les relativiser. Les surplus c'est entre 5-6 TWh en moyenne annuellement pour quelques années. Sur une consommation de 220 TWh, c'est de 2-3 %.

Ce qu'il faut mentionner, c'est qu'à l'hiver 2013-2014, donc cette année, le Distributeur a acheté 2,7 TWh au coût de 17 ¢ le kilowattheure. Donc c'est plus de quatre fois plus que le coût qu'on figurait dans nos évaluations économiques à 4 ¢ le kilowattheure.

3480 Donc, il faut quand même prendre conscience que malgré les surplus, on a des années où on est obligé d'acheter. Et cette année, le Distributeur a acheté à quatre fois plus que 4 ¢, soit à 17 ¢ le kilowattheure.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 Monsieur Paquin?

**LE COMMISSAIRE :**

3490 Juste une précision. Quand on parle de surplus, on parle du surplus entre ce qu'Hydro-Québec Production produit et ce qu'Hydro-Québec Distribution achète. Dans le fond, c'est qu'Hydro-Québec Production a plus d'énergie que ce qu'Hydro-Québec Distribution a besoin, en gros, et donc ce surplus-là peut être vendu à d'autres acheteurs. Donc, dans le fond, le surplus, c'est Hydro-Québec Distribution qui le calcule, mais pour Hydro-Québec Production, il n'y a pas de surplus, parce qu'il vend l'électricité en surplus ailleurs.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

3500 En fait, les surplus sont la différence entre la planification, donc le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, donc qu'est-ce qu'il a planifié que ce que serait la consommation et ce qu'il a pris comme moyen pour approvisionner cette énergie-là. Donc, c'est la différence, c'est le bilan entre les deux. Donc, il a pris les moyens pour approvisionner un certain nombre d'énergies qu'il avait planifié et si la consommation est moindre que ce qu'il a planifié, bien, c'est ça que sont les surplus.

**LE COMMISSAIRE :**

3510 Et les surplus sont retournés au Producteur, que vous avez mentionné tout à l'heure.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui.

3515

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Non, Ça, je peux vous... je peux préciser?

3520

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Tremblay.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

3525

O.K. Les surplus comme tels, oui, ils sont retournés au Producteur, mais dernièrement, le gouvernement du Québec a dévoilé une stratégie d'utilisation des surplus d'électricité. Puis à cet effet-là, bien, ils ont créé un tarif « développement économique ». Si je peux lire, parce que ça a été annoncé le 14 octobre. C'est un tarif que, pour être admissibles, les coûts en électricité d'un projet devront représenter au moins 10 % des frais totaux d'exploitation afin de viser les clientèles pour lesquelles des rabais tarifaires peuvent constituer un élément déclencheur de la décision d'investir au Québec.

3530

Ça fait que c'est une solution récente, en fait, pour utiliser nos surplus. Le rabais sera de 20 % par rapport au tarif réglementé actuel pour les nouvelles charges d'un mégawatt et plus. Les rabais octroyés par cette initiative auront une durée maximale de 10 ans, y compris une période de transition vers le tarif courant. Je voulais le préciser, je pense que ça fait partie un peu de...

3535

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Est-ce que ce serait possible de nous déposer le document en question?

3540

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, c'est ça, suite à la séance.

3545

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

3550

**LE PRÉSIDENT :**

3555 Monsieur Dallaire, ça vous va? Vous avez une confirmation, vous avez quand même modifié, vous êtes parti d'un commentaire qui était : on veut construire une ligne pour économiser un demi-térawattheure et vous avez transformé ça en question en disant est-ce que 775 M, ça correspond à un demi-térawattheure? Alors, vous avez eu réponse à votre question, à ce moment-là.

3560 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3565 Oui. Alors, si je comprends bien, je commence mon propos avec la forme interrogative, si je comprends bien, pour répondre un peu à monsieur Paquin, la notion de surplus, c'est quand la consommation locale a été satisfaite et l'exportation également satisfaite, c'est là qu'arrive le concept de surplus, puis les surplus sont tellement importants, si je comprends bien, que même le gouvernement se fend en quatre pour les écouler. Alors le gouvernement se fend en quatre pour les écouler, puis eux sont sûrs, avant de commencer, qu'ils vont écouler ça.

3570 Je serais curieux de savoir s'il existe un bonhomme au Québec qui est capable de rentrer dans le bureau de son gérant de banque avec un pro forma sur 50 ans. Il y a-tu un vendeur de barres de chocolat qui va dire : dans 50 ans, ma barre de chocolat, elle va valoir tant – en dehors d'Hydro-Québec, parce qu'eux autres, évidemment, ils ont des attributs de voyance, mais le monde ordinaire, est-ce que vous pensez qu'ils sont capables de le faire?

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Sauf que là...

3580 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Oui, d'accord, je le mets entre parenthèses.

**LE PRÉSIDENT :**

3585 C'est des commentaires.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3590 Je le mets entre parenthèses, d'accord. Mais ma question est la suivante : est-ce que vous connaissez un chrétien vivant qui est capable décemment, sans rire, de dire : le prix de vente de mon produit dans 50 ans : en 2024, il va grimper de 250 % puis là, on l'indexe de 2 % sur les 40

prochaines années? Ça, c'est leur calcul. Mais est-ce qu'il y a quelqu'un, un super doué, qui est capable de garantir son prix de vente 50 ans à l'avance? J'aimerais ça le rencontrer, s'il existe. Mais ma question c'est : est-ce qu'il en existe un autre que l'Hydro-Québec capable de faire ça?

3595

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce n'est pas vraiment une question.

3600

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non?

**LE PRÉSIDENT :**

3605

C'est un commentaire. Ce n'est pas parce qu'on met un point d'interrogation à la fin d'une phrase que ça en fait une question. Mais comme je vous dis, je vous invite à exposer cela en détail dans votre mémoire. On comprend votre point de vue, le moment qu'on le considère, ça va être au niveau de la deuxième partie de la séance publique.

3610

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Dormez tranquille là-dessus, vous allez avoir un mémoire bien étoffé.

3615

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, j'imagine que vous avez déjà donné votre intention de mémoire par écrit?

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3620

Ah?

**LE PRÉSIDENT :**

3625

Il ne faut pas oublier de le donner à madame Lavoie à l'arrière.

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

3630

Mais avant, je retourne pour une autre série de questions. Là, je n'ai posé qu'une question sur le caractère plus ou moins bidon.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous vous réinscrivez.

3635

**M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Je vous ferai remarquer qu'hier, ils ont utilisé un petit peu par mode d'écart de langage, quelque chose qui n'est pas tellement plaisant pour les tenants de la solution 2, puis en dehors d'eux, c'est tout le monde qui est pour... quand le monsieur a parlé de « patcher », vous l'avez laissé passer, mais disons que pour mettre ça 1 à 1, je dis : c'est un autofinancement bidon. Alors, là, on est quitte.

3640

3645

---

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL**

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous exposer ça. Alors, je vous remercie. Je vais maintenant vérifier si monsieur Jean-Étienne Salvail est ici ce soir? Oui.

3650

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

3655

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre première question, s'il vous plaît.

3660

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Oui. J'aurais aimé faire un complément sur ma question posée hier. Je ne veux pas faire un résumé exhaustif, mais hier, j'ai posé une question sur les impacts environnementaux du projet de la solution 2 du Transporteur, qui est la solution sans pylône, je veux le rappeler, tout le monde le sait maintenant.

3665

Au niveau des impacts sur le milieu naturel ainsi que sur l'impact sur le milieu humain, j'avais posé deux questions qui étaient celles-là. Hydro-Québec nous a admis qu'ils n'avaient fait aucunement ce travail en aucun point, puis je me suis référé à l'étude d'impact sur tous les points qui comportaient le milieu humain ainsi que le milieu naturel, ils nous ont dit qu'ils ne l'avaient pas

3670

fait, d'accord? Donc, ce soir je me demande si par hasard Hydro-Québec a évalué les impacts sociaux de la solution 2, qui est la solution sans pylône?

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bolullo?

3680 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Alors, au même titre que l'explication d'hier au sujet de la solution de la compensation série, l'étude d'impact a porté uniquement sur les impacts associés au projet de ligne qui est présenté dans l'étude.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Les impacts en milieux naturels, milieux humains, sociaux on doit le comprendre comme ça?

3690 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Associés au projet de ligne, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3695 Très bien. Monsieur Salvail?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

3700 Donc, ils ne l'ont pas fait. O.K. Ce que je me demande, c'est qu'Hydro-Québec a décrit à plusieurs reprises, là, depuis hier que je regarde l'audience, à plusieurs reprises, ils ont décrit et repris le volet économique de la solution 2, qui est la solution sans pylône, très détaillée, je crois qu'ils ont fait leur travail sur ça, ils ont très... en détail, ils ont comparé les deux solutions au niveau économique de manière exemplaire, je leur lève mon chapeau là-dessus qui, selon eux, je crois, est le point faible de cette solution, des sans pylône, mais ont omis toute autre comparaison sur  
3705 tous les points forts de cette solution qui sont autant les niveaux sociaux, impacts naturels, humain et acceptabilité sociale.

**LE PRÉSIDENT :**

3710 C'est ce qu'on a posé comme question.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

O.K. D'accord. Je voulais juste m'assurer qu'ils n'avaient pas fait ce travail-là.

3715

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3720

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci pour ma première réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

3725

Par contre, j'aimerais ça en profiter pour poser quand même une question en lien avec la solution 1, parce que vous y avez d'ailleurs référé un peu hier, au sujet des impacts sociaux ou... Est-ce qu'Hydro-Québec, par exemple, au courant des années, alors qu'on parle un peu d'internationalisation des impacts, est-ce que dans ses méthodes d'évaluation ou dans ses recherches, est-ce qu'Hydro-Québec a tenté, si je peux m'exprimer comme ça, de monétiser des valeurs d'impact?

3730

Par exemple, que ça soit des impacts sur les milieux naturels d'un projet de ligne ou des projets, des impacts sur le milieu humain, est-ce qu'Hydro-Québec a fait des recherches ou des études sur la monétisation des impacts de ses projets pour essayer d'intégrer des coûts? On parle de coûts sociaux ou de coûts sur le milieu naturel, est-ce que ça existe chez Hydro-Québec? Puis si c'est le cas, bien, on aimerait avoir des références ou des documents. Monsieur Bolullo?

3735

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, Monsieur le président, non, Hydro-Québec n'a pas fait ce genre d'étude. Par contre, dans le cadre de l'élaboration des projets, ce qu'on cherche à faire c'est de minimiser les impacts à la source. Bien entendu, le cadre réglementaire associé, pour les impacts résiduels causés par les équipements, des plans de compensation donc qui sont divers, et associé aux impacts résiduels aussi, Hydro-Québec a mis de l'avant le programme de mise en valeur intégrée, donc pour compenser pour les impacts résiduels. Ce programme-là vise à verser 1 % de la valeur approuvée du projet, pour des projets de développement dans les communautés qui sont traversées par le projet.

3745

3750



**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Salvail?

3755

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Donc, si je comprends bien, ils peuvent développer tous les points faibles d'un côté et omettre tous les points forts de l'autre et c'est considéré acceptable pour vous, ici, présents? Je veux juste savoir.

3760

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question, nous allons la diriger du côté du ministère du Développement durable.

3765

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci.

3770

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous posons aussi, nous, des questions, nous nous informons autant que les citoyens.

3775

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

En tant que citoyen, je me questionne.

**LE PRÉSIDENT :**

3780

Alors, du côté des méthodologies admises du ministère du Développement durable.

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui, bonsoir. Mais un peu comme j'ai dit hier, en fait, les grands principes qui guident l'élaboration d'une étude d'impact sont inscrits dans la Directive que transmet le ministre à l'initiateur de projet, mais dans la Directive, à la section 1.3, on demande aux initiateurs de nous présenter les grandes, les différentes solutions de rechange à leur projet et, aussi, de nous présenter les arguments qui plaident en la faveur de la solution retenue et, ensuite, les impacts de cette solution retenue là doivent être détaillés. On ne demande pas de faire une autre étude d'impact en fait sur les autres solutions de rechange.

3790

**LE PRÉSIDENT :**

3795 O.K. Donc, dans les procédures, le ministère ne demande jamais, autrement dit, de faire une étude d'impact comparative entre deux solutions possibles.

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3800 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3805 C'est ça que je dois comprendre? Du côté de l'internalisation des coûts, est-ce que le ministère fait des recommandations à des promoteurs lorsque, soit à l'intérieur de la Directive ou soit à l'intérieur de documents d'orientation que le ministère a concernant l'internalisation des coûts, prenant compte, par exemple, des impacts sociaux, tenter des monétisations sur les valeurs écologiques de terrains et d'autres?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3810 Par rapport à l'internalisation des coûts, pas à ma connaissance, mais c'est sûr que dans la Directive, l'initiateur de projet doit couvrir plusieurs types d'impact, dont les impacts sociaux. Mais par rapport à l'internalisation des coûts, ce n'est pas directement abordé.

**LE PRÉSIDENT :**

3815 Très bien, je vous remercie. Monsieur Salvail?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

3820 Bien, si je me mets dans la position des citoyens, oui, les impacts économiques sont importants pour le Québec en entier, notre gouvernement, ainsi que tout l'ensemble de la communauté, mais permettez-moi, Madame, de dire que pour aussi l'ensemble des citoyens, autant le milieu naturel et l'acceptabilité sociale est une part très importante pour nous aussi, puis  
3825 je trouve que de seulement présenter un projet qui, selon le Transporteur, est optimal et d'éviter de parler de tout autre projet qui, pour la population en général, pourrait être très favorable, même optimal pour nous, je trouve que de ne pas leur demander de comparer les deux solutions, et au niveau économique et au niveau environnemental et au niveau de l'acceptabilité sociale est un manque généralisé.

3830

**LE PRÉSIDENT :**

Encore une fois, ça, c'est de l'opinion...

3835

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Je vais le mettre dans mon mémoire, oui, d'accord.

3840

**LE PRÉSIDENT :**

... vous pourrez en traiter dans votre mémoire.

3845

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien, c'est une opinion, mais je crois que ça pourrait être aussi une question à ces messieurs, parce que je ne comprends pas.

3850

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que je l'avais amenée comme question, à savoir est-ce que le ministère l'intégrait.

3855

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Mais elle a dit non.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Donc, si vous pensez que le ministère devrait l'intégrer, donc on pourra échanger sur ce point-là.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

3865

Donc, pourquoi ne le font-ils pas?

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin?

3870

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3875 Bien, présentement, les Directives sont faites ainsi, on a les processus de révision de ces Directives-là, peut-être qu'un jour, éventuellement, ça sera des choses qui seront considérées, mais à l'heure actuelle, ça ne l'est pas. Je n'ai pas vraiment plus d'éléments de réponse à dire là-dessus.

3880 Par contre, en ce qui a trait aux impacts sociaux, c'est des enjeux très importants qui sont évalués dans le cadre du projet. Nous, on reçoit l'étude d'impact et on consulte plusieurs partenaires, experts gouvernementaux, pour avoir leur avis là-dessus et émettre des mesures d'atténuation, voire compensations en place pour permettre de bonifier les projets qui nous sont soumis. Donc, je crois quand même que la procédure d'évaluation environnementale en soi permet de bonifier les projets.

3885

**LE PRÉSIDENT :**

3890 Donc, vous considérez les impacts résiduels après mesures d'atténuation et vous statuez sur le caractère acceptable des impacts résiduels. S'ils vous apparaissent inacceptables, trop forts, vous pouvez refuser le projet ou indiquer au promoteur que son projet ne fera pas l'objet d'une autorisation, c'est ce qu'on doit comprendre?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3895 Oui, ou on fait des recommandations au ministre, puis en fait, dans les projets d'autorisation, il peut y avoir plusieurs conditions à un projet pour le rendre acceptable.

**LE PRÉSIDENT :**

3900 Alors Monsieur Salvail, ça vous va?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

3905 Je peux poser une question à Madame?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, une petite question.

3910

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

La dernière, après je passe à ma deuxième.

3915

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

3920

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Est-ce que selon vous, je sais que vous ne l'avez pas étudié, vous l'avez très bien dit, mais à part de sauver de l'argent, économiquement, est-ce que le projet de la ligne, ces messieurs et dames ici disent qu'économiquement c'est rentable, oui, mais est-ce que selon vous, à part de sauver de l'argent, est-ce qu'il y a d'autres comparaisons positives, en comparaison avec la deuxième solution qui est les compensateurs en série, à part économiques, là? Économique, c'est le côté que tout le monde a étudié, mais environnementalement parlant puis pour l'ensemble de la population, est-ce que c'est vraiment le projet le plus efficace pour tous?

3925

3930

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin?

3935

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

À ce stade-ci de la procédure, nous, ce qu'on a analysé, c'est le projet qui a été présenté dans le cadre de l'étude d'impact, donc les impacts du projet de la ligne. Donc, les impacts potentiels de la solution 2 n'ont pas été présentés dans le cadre de l'étude d'impact, donc n'ont pas fait l'objet d'une analyse de la part des ministères qu'on a consultés, donc c'est difficile pour moi de me prononcer sur le bienfait d'une autre solution.

3940

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans votre analyse environnementale que vous allez faire, avant de faire une recommandation, bien en fait avant de produire un document à l'attention du ministre qui, lui, doit faire une recommandation au gouvernement, au Conseil des ministres, donc ce que je comprends, vous allez évaluer l'ensemble des impacts du projet, c'est-à-dire les impacts sociaux, environnementaux, milieux naturel, humain, et cetera?

3950

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui, du projet qui a été présenté.

3955

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça va être le projet présenté seulement et vous déterminez s'il est acceptable ou pas, selon vos paramètres d'analyse.

3960

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Voilà.

3965

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ce qu'on doit résumer.

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3970

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3975

Ça vous va, Monsieur Salvail?

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Oui. Parce que nous subissons les coûts économiques, mais nous subissons aussi personnellement tous les coûts environnementaux, sociaux et compagnie, je voulais juste que tout le monde s'en rende compte, nous vivons ça, c'est nos maisons, là, nos...

3980

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'importance, on pourra en discuter, on va essayer de les mettre en exergue dans le rapport.

3985

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Merci Monsieur.

3990

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

3995

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Ma deuxième question va être très simple, Monsieur le président, ma question va porter sur le poste Judith-Jasmin.

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, allez-y

4005

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Présentement, Hydro-Québec a-t-il reçu des autorisations pour parler ou présenter le poste Judith-Jasmin devant cette audience? Est-ce que ça a été étudié de quelconque partie? Est-ce qu'il a reçu les autorisations pour parler et présenter le poste Judith-Jasmin dans son intégralité de ce projet?

4010

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bolullo?

4015

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Le projet qui a été modifié pour y intégrer le poste Judith-Jasmin et la solution de ligne qui s'y rattache a été soumis en complément de l'étude d'impact qui a été déposé, et on a eu, du ministère de l'Environnement, la recevabilité de l'ensemble de l'étude d'impact qui inclut le poste Judith-Jasmin.

4020

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, le ministère d'ailleurs a reposé des questions récemment en lien avec les modifications au projet qui sont liées en réalité au poste Judith-Jasmin. Ça, on a des documents qui viennent d'être déposés il y a quelques jours. Donc, le sens de votre question, donc ça veut dire qu'Hydro semble dire, bon, le poste Judith-Jasmin fait partie d'un projet qui est modifié. Le ministère, Madame Fortin, allez-vous examiner aussi dans le projet le poste Judith-Jasmin? Si vous pouvez élaborer là-dessus.

4030

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

4035 Bien, certainement. L'initiateur de projet nous a présenté le poste Judith-Jasmin comme étant une variante à inclure à son projet, donc nous allons certainement l'analyser. Maintenant, au départ l'analyse environnementale, la prochaine étape qui va suivre dans le dossier, nous allons quand même demander à l'initiateur de nous confirmer en fait le projet qu'il entend se faire autoriser, pour nous préciser, en fait.

4040 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, une nuance sur la notion de variante de projet.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4045 Mais je parle aussi des autorisations, parce qu'en théorie, vous déposez un rapport à la Régie, ensuite vous regardez tout ce qui est en rapport avec l'environnement, et cetera, donc est-ce qu'il y a eu des autorisations au dépôt d'un projet à la Régie de l'énergie pour ensuite suivre le projet en cours? Parce que là, on dirait qu'on saute des étapes. J'essaie de comprendre tout votre processus puis...

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Les deux processus ont un certain...

4055

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Ils sont comme décollés, si je peux bien croire.

4060 **LE PRÉSIDENT :**

Les deux processus ont une certaine indépendance, autrement dit, il y a le processus d'évaluation environnementale, il y a la décision de la Régie, il y a des décisions de la CPTAQ.

4065 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Est-ce que tout le monde parle du poste Judith-Jasmin? Mais je n'ai rien vu, moi, à la Régie, j'ai cherché puis il n'y a pas d'autorisation nulle part.

4070



**LE PRÉSIDENT :**

4075 Monsieur Bolullo, pour le poste Judith-Jasmin, quand prévoyez-vous déposer les documents en lien avec le poste à la Régie de l'énergie?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4080 La requête va être déposée fin novembre, pour la partie qui concerne le poste Judith-Jasmin.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

O.K. D'où ma question. J'ai entendu ça tantôt puis je ne comprenais pas.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

C'est super compliqué, là.

4090 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Donc, si je comprends bien, actuellement le Transporteur, il nous présente un projet inachevé, là. Nous n'avons pas tout l'ensemble du projet devant nous. Est-ce exact?

4095 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4100 Le projet qui est déposé ici et au ministère de l'Environnement, qui a été déposé, c'est le projet tel qu'il est présenté, avec le poste Judith-Jasmin, et sans les impacts des lignes, donc sans construction de lignes au sud de l'Autoroute 640. Donc, c'est le projet actuel qui est présenté, qui a été consigné dans l'étude d'impact et pour lequel on a reçu l'avis de recevabilité du ministère de l'Environnement qui, par la suite, vous a mandatés pour analyser ce projet-là.

4105 **LE PRÉSIDENT :**

4110 Et pour ce qui est de la Régie, vous devez compléter l'information auprès de la Régie en lien avec le poste Judith-Jasmin, donc ça, c'est à faire, et du côté de la CPTAQ, on a posé la question, la demande n'a pas encore été déposée, aucun élément du projet, dans le cas des autorisations de la CPTAQ. C'est ce qu'on a discuté cet après-midi.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Monsieur le président?

4115

**LE PRÉSIDENT :**

Oui Monsieur Tremblay?

4120

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Peut-être un petit complément. J'ai une lettre du 6 août 2014 de la Régie de l'énergie qui a été envoyée à Hydro-Québec qui dit :

4125

*« La Régie comprend que le raccordement de la ligne 735 de la région métropolitaine de Montréal est requis afin d'en permettre la mise en service et ainsi d'atteindre les objectifs visés par le projet. La construction du nouveau poste Judith-Jasmin tel qu'envisagé est donc nécessaire à la réalisation du projet et, par conséquent, est essentielle à sa finalité. Dans cette perspective, la Régie complètera l'examen du présent dossier relatif à la ligne à 735 kV lorsque la demande d'autorisation relative au nouveau poste Judith-Jasmin aura été déposée et examinée. La Régie rendra alors une décision dans chacun des deux dossiers. »*

4130

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, une décision dans chacun des deux dossiers, mais ils vont rendre la décision dans la ligne, seulement s'ils ont le dépôt de la demande pour le poste Judith-Jasmin, mais ce que je comprends, c'est que la Régie est en train de faire l'examen de la ligne... il faut bien comprendre qu'est-ce que ça veut dire la lettre, là.

4135

4140

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Ils ont débuté de faire l'examen de la ligne. Ils ont commencé à faire l'étude de la ligne qui a été déposée depuis un bon bout de temps. Puis bon, avec ce complément-là, c'est sûr qu'ils vont compléter une partie de l'analyse et ils vont faire la seconde.

4145

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Mais après.

4150

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi le délai? Habituellement, donc pour les analyses?

4155 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Après, aujourd'hui, il nous manque des gros bouts, là, moi, je trouve en tant que citoyen. Moi, je regarde le projet, puis il manque des parties, puis je me demande pourquoi sommes-nous ici quand moi-même, je ne peux pas analyser toutes les parties?

4160 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous en parler dans un mémoire. Ça me met aussi – soit monsieur Tremblay, soit monsieur Bolullo, habituellement la Régie de l'énergie prend combien de temps pour rendre une décision sur un projet de ligne, habituellement? C'est quoi le dernier cas?

4165 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Les décisions, vous savez, c'est variable, dépendamment des dossiers, donc on parle d'entre trois et six mois.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

Donc la décision... si on dit, pour la ligne, est-ce que le dossier a été officiellement fermé pour dire que la CPTAQ (sic) a terminé les auditions et commence l'analyse du dossier? Donc, est-ce que ça date de la fin d'octobre ça?

4175 **LE COMMISSAIRE :**

La Régie.

4180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, la Régie, excusez-moi.

4185 **M. BRUNO PICARD :**

Les audiences ont eu lieu fin octobre pour le dossier de la ligne, auprès de la Régie de l'énergie. Ça a fait que comme mentionné plus tôt, ça va être traité indépendamment, par contre la

4190 Régie s'est réservé le droit de regarder le dossier du poste Judith-Jasmin avant de rendre sa décision sur le projet de ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

4195 De ce que je comprends de la lettre que monsieur Tremblay nous a lue, donc c'est possible qu'il n'y ait aucune décision, dans ce contexte-là, ça serait possible qu'il n'y ait aucune décision de la Régie de l'énergie avant que, par exemple, la présente commission ait terminé ses travaux. Donc, c'est dans le domaine du possible ou c'est possible que la Régie donne une décision avant, ça, on ne le sait pas.

4200

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Avant que le Bureau des audiences ait terminé puis qu'on n'ait pas encore de décision.

4205 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4210

Puis ça, c'est une manière normale ou acceptable de faire en temps normal? Moi, c'est mon premier projet auquel je suis confronté, là.

**LE PRÉSIDENT :**

4215

On va poser la question au ministère de l'Environnement. Donc, il s'est pris une décision, donc ça veut dire que ce qu'on a, bien j'imagine qu'on pourra poser la question à Hydro-Québec, dans ce contexte-là, donc...

4220 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

À qui vous voulez, Monsieur, je veux juste avoir une réponse claire.

**LE PRÉSIDENT :**

4225

C'est ça. Donc le ministère estime que la procédure d'évaluation peut se faire sans qu'une décision de la Régie de l'énergie soit rendue sur un projet. Madame Fortin, j'aimerais vous entendre à ce sujet-là.

4230 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Bien dans le cadre de ce projet-ci, la décision de la Régie de l'énergie devrait arriver avant, advenant qu'il y ait... bien, avant en fait la recommandation que nous, que le ministre va faire au gouvernement, là. Donc ça ne sera pas vraiment un problème dans ce dossier-ci, vu que la Régie de l'énergie va prendre sa décision avant celle du gouvernement en fonction de l'échéancier qu'on a présentement, si tout se passe comme prévu dans le dossier. Pour ce qui est de la recommandation du ministre, c'est sûr que nous, il faut absolument avoir la décision de la CPTAQ avant que le gouvernement puisse prendre une décision sur le projet.

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, c'est ça. Vous confirmez donc, le ministre va attendre deux décisions, soit des organismes réglementaires, avant de terminer l'analyse environnementale du projet tel que présenté ici.

4245 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paquin?

**LE COMMISSAIRE :**

4255 De façon historique, est-ce que ça arrive souvent que le dossier est référé au BAPE avant que la Régie se soit prononcée sur un projet?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

4260 Je n'ai pas cette information-là, je pourrais quand même aller vérifier pour voir si c'est déjà arrivé, mais je n'ai pas cette information-là précisément.

**LE PRÉSIDENT :**

4265 Il faut vérifier. On sait qu'il y a déjà eu... normalement, une centrale de production, Hydro-Québec Production, par exemple, normalement, pour ce qui est des grandes centrales, il n'y a pas de décision de la Régie. Sauf pour des appels d'offres, là la Régie approuve le principe d'un appel

4270 d'offres, mais n'approuve pas projet par projet, par exemple, au niveau des éoliennes, ça, on le sait, mais par contre pour des projets de ligne...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4275 Est-ce que des audiences publiques puis on n'a pas tout le scénario? Donc, vous nous demandez notre opinion, nos craintes? Ma crainte, c'est que je n'ai pas tout le scénario devant moi, puis...

**LE PRÉSIDENT :**

4280 Je comprends, mais pour des projets de ligne...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4285 Donc, ce que je vais dire ou demander, ce n'est pas important, là, un peu.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la procédure. Pour des projets de ligne...

4290 **M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Parce que vous me présentez de quoi qui n'est pas fini.

**LE PRÉSIDENT :**

4295 Ce n'est pas nous qui présentons, c'est les décisions procédurales font en sorte qu'il peut y avoir ce genre de...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4300 Oui, mais c'est encore nous qui subissons tout ce scénario-là?

**LE PRÉSIDENT :**

4305 Vous pourrez nous en faire part dans votre mémoire.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4310

Ah, à chaque fois, vous dites ça, Monsieur, mais c'est incroyable.

**LE PRÉSIDENT :**

4315

Mais c'est tout ce que je peux répondre, parce que ce qu'on dit, c'est que la première partie de l'audience publique est faite pour aller chercher des compléments d'information. Ce que les citoyens nous disent comme commentaires, en première partie, on n'en tient pas compte. Pourquoi? Parce qu'on tient compte de ce qu'ils viennent nous dire en deuxième partie d'audience publique. Quand on fait le chapitre de participation...

4320

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Mais vous me demandez de poser une question, je la pose, là.

4325

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais par contre, on n'en tient pas compte des commentaires. Parce que lorsqu'on fait nos rapports, vous regarderez, les préoccupations des citoyens sont toujours issues de la deuxième partie de l'audience et jamais de la première partie d'audience publique. Donc après ça, la commission, elle, regarde les préoccupations des citoyens exprimées en deuxième partie et détermine des enjeux et, à ce moment-là, dit : bon, ça, c'est important d'en traiter, donc on va en traiter.

4330

Donc, ces aspects-là sont traités à l'issue de la deuxième partie de l'audience publique. Donc, si vous trouvez ça...

4335

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Anormal, oui.

4340

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le droit de ne pas trouver ça normal, vous viendrez nous le dire dans votre mémoire.

4345

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Mais je suis le seul à trouver ça anormal?

**LE PRÉSIDENT :**

4350

C'est comme ça que ça se passe. C'est les procédures. Si vous ne trouvez pas ça normal, je dis...

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4355

Même si c'est anormal, c'est comme ça que ça se passe.

**LE PRÉSIDENT :**

4360

Je ne dis pas que vous êtes le seul, il peut y avoir d'autres mémoires qui vont venir nous dire la même chose.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4365

Mais la situation est anormale.

**LE PRÉSIDENT :**

4370

Bien, vous viendrez nous l'expliquer.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4375

Puis il y a juste moi, donc vous trouvez ça normal, là? Ou ces gens-là trouvent normal, Hydro-Québec, c'est normal pour eux, ils font ça à chaque fois? Ou je ne sais pas?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est votre opinion.

4380

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Non, mais je pose une question, j'essaie de comprendre le...

**LE PRÉSIDENT :**

4385

Non, mais ce n'est pas une question admissible, dans ce cas-ci. Je vous le dis tout de suite.



**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4390

Ah, bien je suis désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

4395

Mais vous pourrez venir nous l'exprimer.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4400

Oui. Puis ça va être admissible en deuxième lieu. Il y a quelqu'un qui va répondre à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4405

Non, on ne répondra pas, on va en discuter avec vous.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Bien là, je peux discuter dans mon salon, c'est ça, l'histoire, là.

4410

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est ça. La procédure c'est la première partie, les gens viennent poser des questions, donc ils peuvent être insatisfaits de la réponse...

4415

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

Donc, c'est pour juste calmer le jeu, je parle, on m'écoute, puis ils me répondent, ils ne me répondent pas...

4420

**LE PRÉSIDENT :**

Puis en deuxième partie, on écoute les gens.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4425

...puis je rentre chez moi. O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

4430

On les écoute.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4435

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4440

On ne répond pas aux questions, on écoute les gens. Donc, en fait, la commission pose des questions aux gens qui viennent présenter des mémoires et non le contraire. C'est la procédure. On demande des précisions, d'éclaircir des points dans les mémoires, ça fait que les gens viennent exposer leur position dans les mémoires. Donc, si vous, vous dites : « Je ne trouve pas ça normal », alors vous venez l'exposer dans votre mémoire, vous ne trouvez pas ça normal. Si vous pouvez exposer les raisons pour lesquelles vous ne trouvez pas ça normal, nous, on va éventuellement vous questionner certains points du mémoire pour avoir des éclaircissements, si on en a besoin.

4445

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4450

Bien, le ministère dit que peut-être éventuellement, ce sera changé dans un futur hypothétique.

**LE PRÉSIDENT :**

4455

On ne le sait pas.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4460

C'est la réponse, je vais la prendre, mais je trouve ça un peu dommage en tant que citoyen de me faire répondre qu'un jour, peut-être, vous serez entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

4465

Mais ce que vous dites, c'est de l'opinion. Alors, vous êtes le bienvenu pour l'exprimer en deuxième partie.

**M. JEAN-ÉTIENNE SALVAIL :**

4470

D'accord, merci.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4475

Monsieur le président, est-ce je peux ajouter un petit commentaire sur...

**LE PRÉSIDENT :**

4480

Oui, Monsieur Tremblay?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4485

... un peu comment tout le processus fonctionne? Et c'est sûr qu'Hydro-Québec, peut-être d'ici la décision de la Régie, peut peut-être rendre disponibles les coûts, le détail de ses coûts d'option, là. Ça, c'est une chose que les gens peuvent peut-être s'en fier dans leur mémoire, mais ça, ça dépend d'Hydro-Québec, s'il est prêt à pouvoir le fournir comme demandé, là, si la commission... selon la commission, c'est quoi qu'ils veulent comme tel, comme document, mais en tant que telle, la Régie de l'énergie, le projet qui est proposé, c'est qu'elle, quand elle analyse le dossier, elle doit regarder sur une base économique, comment qu'elle va répartir, quel impact ça va avoir sur la clientèle.

4490

Puis dans un cas de projet de transport comme ça, il y a trois critères d'évaluation qui sont : le maintien et l'amélioration de la qualité de service, qu'il va y avoir un montant qui va être mis à ce niveau-là; après ça, un montant au niveau du maintien des actifs qui va être attribué à cette catégorie-là et à la catégorie croissance des besoins de la clientèle. Puis selon comment c'est réparti à chacune des ces catégories-là, c'est là qu'il va y avoir, dans certains cas, c'est ça qui va déterminer qui assume chacun des coûts. Puis il peut y avoir une composante à ce moment-là qui est à assumer par la clientèle du Distributeur sur une augmentation de tarif ou sur le tarif de transport.

4495

4500

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, je comprends ça. Mais il faut aussi comprendre que les citoyens peuvent se poser des questions, parce que dans l'hypothèse où la Régie de l'énergie dirait : le projet de ligne n'est pas justifié, les gens se posent la question. Bien, pourquoi avoir introduit le BAPE dans le dossier si la ligne est déjà rejetée par un organisme réglementaire? C'est un peu dans ce sens-là qu'on avait l'intervention de monsieur Salvail. C'est ça, c'est les préoccupations que les gens peuvent exprimer. C'est surtout ça.

4505

4510

Je ne dis pas que la Régie fait mal sa job, mais la Régie va regarder certains aspects, mais c'est un organisme réglementaire qui est décisionnel, puis c'est un peu comme quand la CPTAQ aussi est décisionnelle, mais à partir du moment que la CPTAQ a rendu une décision, le promoteur doit en prendre acte. Si elle est favorable, bien ça veut dire qu'il peut faire son activité ou que la zone va être exclue, mais si la CPTAQ refuse, bien, le projet est fatalement modifié s'il veut poursuivre son projet, on se comprend?

4515

Donc, c'est pour ça que dans le contexte, il faut comprendre un peu la réaction de monsieur Salvail. Bien entendu, c'est comme ça que ça fonctionne, on n'a pas, nous, à commenter ça de façon spontanée comme ça, mais il faut comprendre pourquoi les gens se posent des questions aussi sur les procédures.

4520

C'est dans ce sens-là que j'intervenais, parce que ça s'est déjà produit dans des audiences que j'ai faites par le passé aussi, dans un projet de pipeline à Saint-Sébastien, on est en audience, une semaine ou deux semaines avant le début de l'audience publique, l'Office national de l'Énergie rend sa décision. Dans ce cas-ci, la décision de l'Office fixait le tracé. Après ça, la CPTAQ avait rendu sa décision, tout de suite après celle de l'Office national de l'Énergie qui confirmait l'emplacement du tracé. Donc, c'est sûr qu'en audience publique, les gens nous demandaient : bien maintenant, qu'est-ce qu'on fait avec le tracé?

4525

4530

Parce que ce sont des organismes réglementaires et à moins d'aller contester en cour des vices de procédure, ce sont des décisions qui sont sans appel, donc c'est des décisions qui ne peuvent pas être modifiées par un décret gouvernemental, on se comprend? Alors, c'est sûr que les gens se posent des questions dans des procédures comme ça.

4535

Là, on a un cas différent, mais la situation est quand même analogue. Les gens se posent des questions sur la coordination des décisions entre les différents organismes qui prennent la décision. Je pense que je peux comprendre la réaction des gens.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

4540

Oui. En effet, c'était si la Régie évaluait que la solution de compensation serait préférable, ça serait sa décision, mais là, ce n'est pas ce qu'on peut nécessairement présumer, présentement.

4545

**Mme CHANTAL LAPOINTE**

4550

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, maintenant, nous allons inviter notre prochain participant à Rawdon, est-ce que madame Chantale Lapointe est dans la salle? Madame Lapointe est là. Alors, bonsoir Madame.

4555

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Bonsoir. C'est dur de suivre les sujets, il y a beaucoup de coq-à-l'âne, ça fait que je vais essayer de m'orienter avec des prédécesseurs qui ont amené certains sujets.

4560

En novembre 2011, le premier tracé proposé a été dans la MRC d'Autray où il fût appelé le corridor Est. Tous les maires de cette MRC, en date du 23 novembre 2011, se sont objectés unanimement au projet pour la protection de leur paysage touristique et autres impacts négatifs que pourrait engendrer la ligne.

4565

Par le biais d'un courriel et présenté dans le procès-verbal d'une réunion de cette même MRC, le 4 avril 2012, monsieur Pierre Dupuis, responsable du milieu dans ce projet, a fait parvenir un message comme quoi que le tracé n'était plus retenu. Ça a été un refus qui a été catégorique, donc l'Hydro-Québec n'a plus étudié ce tracé.

4570

Donc, par ce refus catégorique, Hydro-Québec a proposé un tracé qui s'appellera le corridor Ouest. Il y a eu le tracé Est du corridor Ouest, puis il y a eu tracé Ouest du corridor Ouest. Dans le corridor Est qui sont les municipalités de Sainte-Marceline, Saint-Ambroise, Saint-Liguori jusqu'au Bout-de-l'Île, la protection a été fait sur les attraits touristiques et le bioalimentaire, si on veut appeler ça comme ça, les petits commerces, puis donc, ça a été pris en compte, puis ils ont décidé de changer de tracé, ils sont arrivés au corridor Ouest.

4575

Maintenant, la municipalité de Rawdon et de Saint-Liguori, jusqu'au Bout-de-l'Île encore, se sont manifestés pour dire : vous n'utiliserez pas la plaine agricole. Donc, ça a été des préoccupations du milieu, ce que pourrait dire madame Rompré.

4580

Donc, en mai 2013, on a reçu un avis, un communiqué qui disait que, par la préoccupation du public, qu'ils s'en allaient dans l'emprise existante dans la montagne. Pourquoi ont-ils quitté la plaine agricole vu qu'il n'y avait pas les mêmes attraits touristiques que la ligne qui était de Sainte-Marceline-Saint-Ambroise? Il n'y avait pas de kiosque alimentaire ou des attraits touristiques comme ça.

4585

**LE PRÉSIDENT :**

4590

Donc, Monsieur Bolullo? Ce qui a motivé, autrement dit, le déplacement du tracé, c'est ça, Madame Lapointe?

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4595

Bien, effectivement. C'est que mettons, comme dans le tracé Est, oui, il y avait effectivement des commerces qui étaient attraités touristiques, mais dans le corridor Ouest, il n'y en avait pas. Moi, j'aimerais comprendre pourquoi ils ont quitté le corridor ouest.

**LE PRÉSIDENT :**

4600

Très bien. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4605

Je vais demander à ma collègue Christiane Rompré de présenter l'historique, en fait l'évolution des tracés dans ce secteur-là.

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4610

Je vais essayer de répondre du mieux que je peux à toutes ces rafales de questions, je vais y aller une par une, puis vous me rafraichirez la mémoire si j'ai oublié des bouts. Je voudrais revenir au choix du corridor dans le Plateau laurentien, si vous me permettez de faire apparaître une carte?

4615

**LE PRÉSIDENT :**

Puis en même temps, localiser le territoire de la MRC d'Autray?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4620

Oui. Voilà. Bon, quand on fait l'étude de corridor, on a fait l'étude d'impact en deux étapes : l'étude de corridor qui visait à dégager des grands corridors à l'intérieur d'une immense zone d'étude, donc ça, c'était de 2010 à 2011 et ensuite, en 2011, une fois le résultat des études de corridor faites, on a consulté le public pour dégager un corridor préférable.

4625

4630 Donc, le corridor Ouest était le corridor qui suivait – ici, c'est le Plateau Laurentien, le corridor Ouest était celui qui suivait la ligne existante d'Hydro-Québec, la 7016, donc à partir de Saint-Michel-des-Saints jusqu'à Rawdon. On avait une petite variante ici qui a été étudiée également et le corridor Est dont fait mention madame Lapointe, qui passait par la MRC d'Autray et celui-ci qui entrait dans le territoire de la Réserve de la Mastigouche et longeait, par la suite, la 6017, une ligne existante.

4635 Et effectivement, on a reçu 10 résolutions, mais Hydro-Québec avait déjà sollicité, par le biais de la consultation, les commentaires des MRC et des organismes consultés, notre choix préférable était évidemment de longer un corridor de lignes existantes. Donc, les résolutions qu'on a reçues des MRC et des autres organismes venaient renforcer notre choix.

4640 Dans la partie sud, on avait deux corridors possibles : le corridor Est qui est ici, donc dans la plaine agricole, il fallait ouvrir, à partir de Rawdon jusqu'à un corridor de ligne existant que vous voyez ici, un nouveau corridor de ligne sur une vingtaine de kilomètres, et ici, le corridor Ouest, on devait passer à travers un territoire où il n'y a pas de ligne pour venir rejoindre notre emprise existante à ce niveau-ci.

4645 Une des raisons pour laquelle on a rejeté ce corridor-ci, c'était justement en raison des impacts très importants que causait le corridor sur des érablières commerciales. On touchait trois érablières commerciales. Et on a reçu, d'ailleurs, un avis de l'UPA qui nous recommandait de prendre ce corridor-ci, parce qu'il avait l'avantage de venir récupérer une emprise de ligne existante qu'on pouvait démanteler. Donc, c'est l'historique du choix de corridor.

4650 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4655 O.K., Madame Rompré, si je n'ai pas la bonne carte pour expliquer les changements de mai 2013, vous me proposez une carte qui était au début, effectivement, vous avez descendu par les érablières Jos Beaudoin, où est-ce que vous auriez coupé plus de 1 500 érables, mais par la suite, vous êtes revenus à Rawdon. La carte que vous me montrez là, vous avez, oui, effectivement, le corridor Ouest et le corridor Est, mais il a existé aussi un corridor centre. C'est dans le 10 kilomètres inclusivement, les municipalités de Saint-Ambroise et Rawdon, que j'aimerais que vous mettiez la carte puis que vous m'expliquiez pourquoi vous avez quitté le tracé dont vous étiez à 125 m. Non, là, je ne me plains pas, parce que vous avez quitté le tracé qui était chez moi. Je veux juste qu'on m'explique pourquoi le tracé qui était à 125 m d'une ferme laitière a décidé de changer de place pour s'en aller dans la montagne? La carte d'automne 2012.

4660 **LE PRÉSIDENT :**

4665 Donc, la carte de l'automne 2012.

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4670 En fait, Monsieur le président, dans la plaine agricole, on a présenté un premier tracé au  
printemps 2012, effectivement, et on a recueilli les commentaires de la population de la région  
traversée. Donc, les commentaires étaient nombreux, il y a eu beaucoup de commentaires à l'effet  
que, 1) le tracé traversait des rangs à très grande proximité de maisons – vous voyez le tracé qui  
est ici.

4675 Bon, évidemment il y avait des commentaires sur la traversée du Piedmont qu'on voit ici,  
c'est la jonction entre la plaine agricole qui est ici et le Plateau laurentien, donc un secteur qui est  
constitué d'érablières. Il y avait des commentaires sur l'impact visuel de la traversée du Piémont et  
il y avait l'impact visuel de la traversée des rangs. Vous voyez les rangs qui sont ici qui étaient  
4680 passablement occupés. Donc il y avait énormément d'impact aussi à la traversée, à la jonction  
avec un réseau de lignes existantes, parce qu'au niveau de la ferme agricole qui était ici, on se  
retrouvait avec une masse assez importante de pylônes de traversés.

4685 Cette série d'impacts là nous a amenés à essayer de combiner l'ensemble des  
commentaires qu'on a reçus pour trouver un tracé plus adéquat, plus éloigné du milieu habité avec  
une plus grande superficie d'écrans boisés. Et donc, nous sommes arrivés ici avec la variante  
ouest, en essayant aussi de minimiser, de trouver des différentes façons de traverser le Piedmont  
en touchant le moins possible les érablières. Mais les commentaires ont été aussi négatifs que  
ceux qu'on avait eus sur le premier tracé, donc l'impact sur l'industrie touristique. En fait, c'est un  
4690 secteur où il y a quand même un certain nombre de lignes, et là, on venait ouvrir encore une fois  
un corridor de lignes dans un milieu non touché.

L'ensemble, la combinaison de tous ces facteurs-là nous a amenés à retourner sur la table à  
dessin, parce qu'effectivement, on nous a demandé, dans certains commentaires qu'on a eus, de  
4695 regarder la possibilité de réutiliser nos emprises existantes à partir de Rawdon, c'est-à-dire de  
continuer à longer la 7016 jusqu'au poste Duvernay. Ce qu'on a fait après plusieurs mois d'étude.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4700 Dans la plaine agricole du tracé ouest, combien de fermes animalières étaient touchées  
jusqu'à Saint-Liguori et jusqu'au Bout-de-l'Île?

**LE PRÉSIDENT :**

4705 Madame Rompré?



**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4710 Combien de fermes animalières? Il faudrait que je retrouve le tableau.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4715 Si vous voulez être plus précis, quand vous étiez à 125 m de mon entreprise laitière, combien d'autres fermes animalières étaient touchées par la suite?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4720 Si je me souviens bien, il faudrait que je sorte le tableau, c'était un nombre assez équivalent dans les deux tracés; quatre, si je me souviens bien.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4725 Effectivement. Maintenant, dans l'emprise jusqu'à Duvernay? Si on arrive au poste Judith-Jasmin, combien y a-t-il de fermes animalières touchées?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4730 On a deux fermes, à Sainte-Sophie et à Sainte-Anne-des-Plaines.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Et à Saint-Lin?

4735 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Pas de ferme touchée à Saint-Lin.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4740 Il y a des terres agricoles avec des fermes animalières touchées à Saint-Lin. Et une, vous avez la ferme Gaétan Prud'homme, vous avez la ferme Sainte-Sophie, de monsieur Alarie, vous avez la ferme Belle-Vache et la ferme de monsieur Mathieu. Est-ce qu'il y a eu des consensus pour que vous puissiez avoir accès à ces zones-là, pour que vous puissiez être admis sur ces terres?

4745

**LE PRÉSIDENT :**

4750 Madame Rompré?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4755 Monsieur le président, les fermes Alarie et Belle-vache sont effectivement touchées par le tracé, la ferme de monsieur Prud'homme, par contre, n'est pas touchée puisqu'elle est située du côté est du tracé alors que nous, on passe du côté ouest.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4760 Vous déclarez seulement qu'elle n'est pas touchée, c'est parce qu'il n'est pas propriétaire du lot, mais la ferme est quand même parallèlement à la ligne, ce qui peut être, en cas de tensions parasites, comme l'a affirmé monsieur Bolullo à Rawdon dernièrement, il pourrait faire partie du 4 %.

4765 De là mon inquiétude, à savoir, les tracés de moindre impact, comment vous les étudiez? Est-ce qu'ils ont été étudiés à vol d'hélicoptère pour savoir que chez moi, j'étais à zone à risque alentour de la ferme au complet puis que vous étiez en train de carrément interdire le développement de mon entreprise dans le futur? Parce que je n'ai pas vu personne chez moi pour venir évaluer l'étude d'impact. Comment vous faites vos études d'impact?

4770

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Rompré?

4775 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

4780 Dans la plaine agricole, on avait des photos aériennes, comme vous voyez, Monsieur le président, très, très détaillées. Évidemment, on peut faire des inventaires terrains facilement en suivant les rangs qui sont existants, en plus de toutes les banques de données qu'on peut avoir, des différents ministères.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4785 Je reviens toujours à dire que j'ai quand même eu la chance que vous quittiez chez nous, mais malheureusement pour les autres, mais quand est-ce que vous auriez eu l'étude d'impact fait sur mon terrain à moi, si vous aviez décidé d'atterrir au lieu de le faire à vol d'oiseau?

**LE PRÉSIDENT :**

4790 Madame Rompré? Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre dernière question, Madame Lapointe.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4795 Ma question c'est est-ce que c'est un coup que le BAPE aurait décidé le tracé qui aurait été choisi que là, ils seraient venus faire les études de terrain chez moi?

**LE PRÉSIDENT :**

4800 Ce que l'on comprend, des études détaillées systématiques, comme ça a été abordé cet après-midi, ce qu'on comprend c'est qu'Hydro fait des invitations, mais pour ce qui est des discussions directes, systématiques avec les propriétaires, ce qu'on avait compris, monsieur Bolullo pourra corriger, Hydro ne fait ça que s'il a les autorisations, les décrets d'autorisation, autrement dit, du Conseil des ministres et le Conseil des ministres, lui, attend les décisions de la CPTAQ et de la Régie de l'énergie avant d'émettre le décret.

4805 Alors, c'est ce qu'on doit comprendre dans l'ordre des choses. Donc Hydro-Québec ne contacte, c'est ce qu'on a compris comme explication, ne contacte les gens directement, systématiquement, qu'une fois qu'il a toutes les autorisations entre les mains. C'est ce que je dois comprendre, Monsieur Bolullo?

4810

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4815 C'est-à-dire que si on veut... pour la partie négociation de servitude. Si maintenant dans les prochains mois, il y a des demandes d'autorisation particulières pour, exemple, aller faire des relevés quelconques et qu'on juge qu'il serait profitable d'aller chez les gens qui sont touchés, à ce moment-là, bien sûr, avant d'y aller, on va...

**LE PRÉSIDENT :**

4820

C'est ça. La propriété privée, donc vous devez avoir les autorisations pour faire des relevés, mais pour ce qui est des négociations avec des propriétaires, ça ne se fait qu'une fois toutes les autorisations obtenues. C'est ce qu'on nous a expliqué après-midi.

4825

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, c'est exact.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4830 J'ai du mal à comprendre, vous allez m'expliquer. Quand vous avez les autorisations  
obtenues, c'est là que vous venez faire des relevés de carotte sur mon terrain, à savoir si le terrain  
de glaise que j'ai chez nous, il est propice à l'éboulement de terrain. Moi, je ne comprends pas.  
Comment vous allez faire après ça pour être capables de planter vos pylônes si vous avez à faire  
un changement de tracé? Il est déjà décidé par les autorités. Je ne comprends pas votre étude  
4835 d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

4840 Monsieur Bolullo. Bien, sous la nuance des besoins de faire des relevés. Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4845 Écoutez, les lignes de transport, il y en a 33 000 km au Québec, on traverse différents types  
de terrain, du roc, du terrain granulaire, toutes sortes de terrains et le type de pylône et le type de  
fondation est adapté à une multitude de conditions de terrain. Donc, de ce côté-là, il n'y a pas de...  
on va aller faire des relevés à un moment plus tard dans le projet, pour évaluer la compétence des  
sols en place pour les pylônes et on va adapter les fondations en fonction des sols qui sont  
rencontrés ou déplacer légèrement les structures. Mais c'est dans un stade très...

4850 **LE PRÉSIDENT :**

De plans et devis?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4855 En fait, qui est concomitant avec les plans et devis, dans l'établissement de ça, mais qui est  
beaucoup plus tard dans le processus du projet.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4860 Merci, ça va répondre aux gens qui me posaient la question et qui étaient trop gênés pour  
venir au micro. Mais à partir de septembre 2013, de nouvelles résolutions abondent en refusant  
catégoriquement le projet d'Hydro-Québec. Bien entendu, qu'on a très bien lu ceux qui voulaient  
avoir des déplacements de lignes pour protéger leur lac, comme à Saint-Zénon, et cetera,  
4865 maintenant... c'est ça. À partir de septembre 2013, les MRC de la région de Lanaudière, la FUPAL,  
la Fédération des producteurs agricoles de Lanaudière, le Conseil régional des élus, le Conseil  
régional de l'Environnement de Lanaudière aussi, ils se sont tous objectés à un moment donné en,

quasiment en déchirant les résolutions antérieures. Que s'est-il passé pour créer un tel événement, un tel revirement?

4870

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais vous permettre une dernière question à ce sujet-là. Donc, Monsieur Bolullo?

4875

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Au sujet de la question, on se demande, la question c'est quoi? En septembre 2013, qu'est-ce qui s'est passé?

4880

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Exactement, pour que la MRC Montcalm, le 17 septembre, le Conseil régional des élus, le 19, Joliette le 9, la Matawinie, le 14 mai 2014 aient toutes changé leur décision relativement au projet de la ligne sur leur territoire. Quel événement qui s'est passé pour qu'ils décident, en fin de compte, de dire : tout ce qu'on vous a proposé avant, Hydro-Québec, maintenant c'est refusé?

4885

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

4890

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Je vais laisser ma collègue Christiane Rompré répondre à cette question.

4895

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Monsieur le président, je vous ai expliqué hier, avec la capsule que j'ai présentée sur les résolutions, qu'en septembre, justement en 2013, nous avons reçu plusieurs résolutions nous demandant d'évaluer d'autres tracés que ceux qui passaient dans la plaine agricole ou la Petite Acadie. C'est certain qu'Hydro-Québec, comme je l'ai expliqué, s'est repenchée sur la table à dessin pour réévaluer les tracés qui étaient présentés et présenter un nouveau scénario d'alimentation, donc on est revenu sur la table à dessin pour présenter autre chose. Donc, les résolutions ont été entendues.

4900

4905

Par la suite, effectivement, on a reçu d'autres résolutions qui expriment encore une fois des craintes ou des préoccupations face au passage dans certaines régions, comme je vous l'ai

expliqué tout à l'heure encore, et les résolutions vous seront déposées, celles qui sont manquantes.

4910 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va Madame Lapointe? Une dernière petite précision?

4915 **M. MAXIME LAROCHELLE :**

Excusez-moi, j'aimerais apporter une petite précision. Maxime Larochelle de la MRC de Matawinie.

4920 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. MAXIME LAROCHELLE :**

4925 Peut-être, pour répondre à la question de madame Lapointe concernant... lors de la séance extraordinaire, ordinaire c'est-à-dire du Conseil de la MRC de Matawinie, le 14 mai 2014, le Conseil s'est positionné contre le projet, comme il était présenté. Je peux vous faire part des considérants qui ont mené à cette décision-là.

4930 **LE PRÉSIDENT :**

Les motifs? O.K.

**M. MAXIME LAROCHELLE :**

4935 « *Considérant la difficulté de trouver un tracé de moindre impact dans le sud du territoire;*

*Considérant que la municipalité de Rawdon refusant tout passage de la ligne de transport d'énergie sur son territoire;*

4940 *Considérant que la MRC de Matawinie a appuyé les démarches des MRC voisines ainsi que celles de la municipalité de Rawdon;*

4945 *Considérant que ce projet d'Hydro-Québec constitue un enjeu important ayant des impacts environnementaux, territoriaux et sociaux;*

*Considérant qu'en raison de l'ampleur des équipements à construire et du projet lui-même, il est nécessaire que le projet soit justifié à la population pour poursuivre;*

4950 *Considérant que malgré plusieurs demandes effectuées auprès d'Hydro-Québec à ce jour, le Conseil de la MRC de Matawinie considère que le projet n'est pas justifié.*

Donc, le dernier :

4955 *Considérant qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale dont les enjeux sont provinciaux et qu'en conséquence, il doit être justifié par la haute direction d'Hydro-Québec, que Lanaudière constitue le tracé optimal et que ladite ligne est nécessaire et justifiée. »*

4960 Donc, c'est en gros ce qui a amené le Conseil de la MRC à prendre cette décision-là par la résolution.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est du mois de mai 2014?

4965

**M. MAXIME LAROCHELLE :**

Tout à fait.

4970

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

4975

Juste ma dernière question. Maintenant qu'ils se sont opposés, la MRC Joliette, Matawinie et Montcalm, comme l'a fait fermement la MRC d'Autray, n'y aurait-il pas lieu de faire en sorte de créer une égalité à travers les MRC puis de respecter leur refus catégorique comme la MRC d'Autray a fait?

4980

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question. Alors, Monsieur Bolullo?

4985

**M. MATHIEU BOLULLO :**

4990 Monsieur le président, tout au long du processus on a adapté le projet pour répondre aux  
préoccupations. La dernière de ces grandes modifications-là a été le poste Judith-Jasmin; celle  
avant, le gros changement qu'on a apporté à l'étape précédente, ça a été de revoir le scénario du  
projet pour, selon ce que les gens du milieu nous ont signalé comme préoccupation, de ne pas  
ouvrir un corridor additionnel dans la plaine agricole et plutôt de suivre les emprises existantes, ce  
que nous avons fait.

4995  
5000 Donc, dans l'ensemble, jusqu'à la toute fin, nous avons adapté le projet en lien avec les  
préoccupations qui avaient été émises, bien entendu, pour concilier à la fois les préoccupations,  
mais aussi les besoins du projet. Donc, le résultat de la modification du tracé dans cet endroit-là, ça  
a été vraiment de continuer à suivre les emprises jusque dans le coin du poste Duvernay et de  
dévier la ligne, donc pour éviter l'ouverture d'un nouveau corridor.

**LE PRÉSIDENT :**

5005 Très bien. C'est beau, Madame Lapointe?

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

5010 Juste pour revenir, est-ce que ça veut dire que quelqu'un qui s'objecte obligatoirement puis  
qui serait prêt à crier fort un non catégorique va être plus écouté que celui qui propose des  
solutions, puis à la fin, dire : en fin de compte, non, je n'en veux pas? Est-ce que par la suite des  
années, étant donné qu'il y en a qui permettaient certaines choses, c'était plus facile de continuer  
de travailler dans ce domaine-là, que la MRC d'Autray d'avoir essayé de travailler de gauche à  
droite dans la MRC, même s'il y a un refus, comme l'ont fait les autres MRC?

5015 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je prends en note votre commentaire.

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

5020 Non, c'est une question. C'est une question.

**LE PRÉSIDENT :**

5025 Bien, en fait, je peux toujours poser...



**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

C'est parce que j'ai trouvé qu'ils n'avaient pas été très longtemps dans la MRC d'Autray.

5030

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vais envoyer la question à Monsieur Bolullo, mais...

5035

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Ça fait trois ans qui sont dans la municipalité de Rawdon.

**LE PRÉSIDENT :**

5040

On va voir qu'est-ce qu'il va nous dire.

**M. MATHIEU BOLULLO :**

5045

Dans le processus de l'avant-projet, on documente la zone d'étude, on s'informe, on informe les gens sur... donc dans le cas du projet, on est allé en deux phases sur le choix des corridors, le choix des tracés, et donc, et on réagit, on adapte les projets en fonction des préoccupations qui sont soulevées. Donc, tout au long du processus, c'est ça qu'on a fait, plus de 40 modifications majeures au projet pour être en mesure de répondre aux préoccupations. Donc, c'est de cette façon-là qu'on entend les préoccupations qui sont émises tout au long de l'avant-projet.

5050

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Puisqu'on est un peu dans le jugement de valeur ou dans les perceptions, Madame Lapointe, ça fait que...

5055

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Non, c'est ma préoccupation de l'étude d'impact qui m'inquiète beaucoup.

5060

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, effectivement.

5065

**Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Merci.

5070

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**

5075

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie. Nous allons inviter un dernier participant, je ne sais pas s'il est ici encore ce soir, Monsieur Alexandre Richard.

5080

**M. MAXIME LAROCHELLE :**

Petit complément d'information.

5085

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. MAXIME LAROCHELLE :**

5090

Madame Lapointe avait des préoccupations concernant les travaux pouvant être faits dans les zones de glissement terrain. Je veux juste spécifier ici que la MRC de Matawinie a un règlement de contrôle intérimaire à ce sujet-là et que si jamais il y a des travaux de ligne haute tension qui doivent être effectués dans une zone de glissement de terrain, bien, il doit y avoir une expertise qui permet d'évaluer les effets des interventions projetées sur la stabilité du site. Vous avez déjà le document qu'on a déposé hier, au sein du Bureau d'audiences.

5095

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Oui, Monsieur Richard, votre première question.

5100

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, j'ai une question en fait qui s'adresse à monsieur Bolullo, qui est un complément avec ce que madame vient de parler, de Rawdon, là. En gros, vous travaillez selon, quand vous faites vos études, vous travaillez selon l'accueil favorable des collectivités concernées, je crois? C'est bien ça?

5105

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

5110

**M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, on travaille à faire le meilleur projet possible, en considérant les préoccupations des gens, l'impact environnemental des projets et l'aspect économique associé à ça. Donc, on travaille pour faire le meilleur projet possible, et on prend le temps qu'il faut pour être en mesure d'arriver avec une solution de moindre impact au fil d'arrivée.

5115

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard?

5120

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Est-ce qu'il y a autant de temps qui est consacré du côté économique que du côté de l'acceptabilité sociale dans vos projets?

5125

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

5130

**M. MATHIEU BOLULLO :**

L'acceptabilité sociale, c'est au cœur de nos préoccupations dans le développement de nos projets et, comme je l'ai dit, on accorde une grande importance à ça dans le développement de nos projets et on prend le temps qu'il faut pour bien écouter les gens et bien les informer et faire, par la suite, proposer des variantes et faire un choix sur une solution retenue, au même titre qu'on va prendre... donc ça, on appelle ça, j'associe ça, c'est des critères de conception sociale des projets.

5135

Donc, on doit considérer cet aspect-là de façon très importante pour concevoir nos projets. Donc, c'est vraiment en amont de la conception ou de concert, au même titre qu'on parle de conception au niveau ingénierie, la conception sociale des projets doit faire partie intégrante du projet comme tel. Donc, c'est tous ces éléments-là intégrés qui font un tout et au bout du processus, bien, on aboutit avec une proposition d'un projet qui est adapté et qui présente le projet de moindre impact.

5140

5145

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard?

5150

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, ça ne répond pas vraiment à ma question, mais est-ce qu'il y a autant de temps qui est consacré à l'étude économique que celle du côté de la viabilité du projet par rapport à l'acceptation de la communauté? Puis est-ce qu'il y a le même budget? Est-ce que tout, c'est tout séparé égal, ça, ou il y a un petit côté que c'est plus que l'autre? C'est ma question.

5155

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

5160

**M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, dans ce projet-là, on a mis quatre ans à faire de la communication, au-dessus de 300 rencontres avec les milieux et c'est une période à laquelle on a accordé, c'est ça, quatre ans pour prendre en considération l'aspect social et l'acceptabilité sociale associés au projet. Bien entendu, pendant cette période-là, on a consacré aussi du temps au développement de solutions au niveau de l'ingénierie et au niveau de l'évaluation des coûts, bien entendu aussi.

5165

**LE PRÉSIDENT :**

Mais disons, si on prend le niveau budgétaire des coûts du projet, donc Hydro doit faire une comptabilisation par projet, donc ce projet-là a coûté à développer tant de millions depuis quatre ans, quelle proportion, on peut dire, si on dit en termes d'efforts monétaires, salaires, je veux dire l'effort est mis, c'est quoi la proportion, par exemple en termes d'effort de terrain par rapport aux études économiques? Ça serait quoi, la proportion?

5175

**M. MATHIEU BOLULLO :**

En fait, c'est les efforts qui sont mis au terrain pour élaborer les solutions de projets, donc qui concernent l'acceptabilité sociale, les efforts qui sont mis là dépassent largement les efforts qui sont mis pour évaluer les projets en termes économiques.

5180

5185

**LE PRÉSIDENT :**

5190 Selon vos évaluations, et éventuellement, est-ce que ça pourrait être appuyé par, en disant :  
bien voici, au niveau rencontre, personnel sur le terrain, ça a coûté tant en personnel, au niveau  
économique c'est tant, donc vous seriez capables éventuellement d'étayer cette assertion-là?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

5195 Bien, en fait, il faut comprendre que l'équipe, dans le développement des projets, bien, on a  
des équipes qui sont associées à ce projet-là, le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île étant un  
projet d'envergure, il y a une équipe d'à peu près 30-40 spécialistes, grosso modo, qui a travaillé à  
l'élaboration de ce projet-là. Quand on parle d'acceptabilité sociale, bien, on vient toucher un  
5200 paquet de disciplines qui sont afférées aussi à d'autres choses. Donc, on parle d'environnement,  
on parle d'ingénierie, on parle des gens de relation avec le milieu, donc ça devient difficile de  
démêler. Donc, les gens font plusieurs choses, donc vont travailler sur plusieurs aspects en même  
temps, mais ce que je peux vous dire c'est qu'il y a une large part du budget d'avant-projet qui  
découle des activités terrains.

5205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur les aspects terrains, donc la majeure partie du budget est sur les aspects terrains,  
c'est ce que vous nous confirmez?

5210 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Il y a une grande partie qui est associée à ça, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

5215 Très bien. Monsieur Richard?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5220 Donc, en gros, comme une autre question, peut-être : quel pourcentage du tracé projeté  
passe dans des MRC dont des résolutions contre le projet ont été votées?

**LE PRÉSIDENT :**

5225 Monsieur Bolullo?

**M. MATHIEU BOLULLO :**

Je vais laisser ma collègue Christiane Rompré répondre.

5230

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

On parle de deux MRC, essentiellement, c'est la MRC de Montcalm et de Matawinie.

5235

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, c'est combien?

5240

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

En termes de longueur?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5245

De pourcentage du tracé, pour donner une idée?

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Je peux vous donner la longueur par MRC.

5250

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Ça serait comme, en gros, le pourcentage du projet de friche...

5255

**LE PRÉSIDENT :**

Sur 400 km, autrement dit sur 400 km, combien...

**Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

5260

Oui, dans la MRC de Matawinie on a 145 km et dans Montcalm, on a 21 km. Donc, sur un total de 425 km. Oui, dans les deux cas, on longe une emprise existante, entièrement... dans la MRC de Matawinie, une petite portion est dans notre servitude, et dans la MRC de Montcalm c'est totalement dans la servitude d'Hydro-Québec.

5265

**LE PRÉSIDENT :**

Ça donne autour de 40 %.

5270

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Vous dites que c'est proche de 40 %?

5275

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est moi qui le dis en faisant 145 plus 21, divisé par 425.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5280

Donc, il y aurait 40 % du tracé qui passe dans des endroits que les gens ne veulent pas, c'est ça? C'est ce que je comprends?

**LE PRÉSIDENT :**

5285

Si on se fie sur les MRC qui rejettent le projet, effectivement.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

5290

O.K. C'est bon. Je n'ai pas d'autre question.

---

**LE PRÉSIDENT :**

5295

Parfait. Alors, je vous remercie. Alors, maintenant, il est très exactement 22 h 43, nous allons mettre fin à la séance de ce soir, nous allons reprendre à 13 h 30, donc au même endroit.

Alors, j'invite les gens qui désirent poser des questions à venir participer dans la séance de l'après-midi. Alors sur ça, je vous souhaite une bonne fin de soirée et également, je salue les gens qui nous écoutent par Internet.

5300

Donc qui veut dresser un complément? Oui, allez-y Monsieur Gagnon.

5305

**M. JEAN-LUC GAGNON :**

5310 Oui, juste pour mentionner que je représente la MRC de Thérèse-de-Blainville puis de notre côté, on n'a toujours pas pris de décision par rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

5315 O.K. Donc, une nuance. Alors c'est noté, je vous remercie. Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2014 À 13 H 30**

5320

5325 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5330

---

Yolande Teasdale,  
Sténographe officielle